GUIDE
DES COLLECTIVITÉS INDIENNES DU QUÉBEC

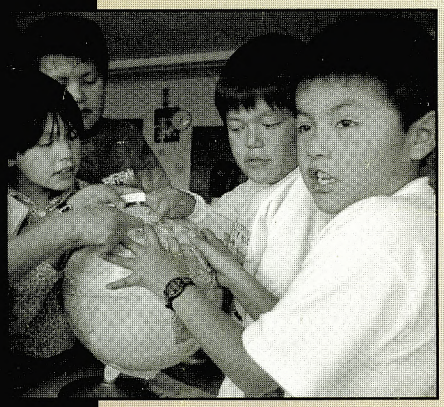

1995

E92
C30214
[v. 2]
1995
c. 1

Canada

Affaires indiennes et du Nord Canada
Région du Québec

Indian and Northern Affairs Canada
Quebec Region

E92
C30214
[v.2]
1995
c.1

GUIDE
DES COLLECTIVITÉS INDIENNES DU QUÉBEC
1995

LIBRARY
INDIAN AND NORTHERN AFFAIRS
CANADA
MAY 19 1995
AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD
CANADA
BIBLIOTHÈQUE

Avertissement
Bien qu'ayant été préparé avec soin, ce document n'a aucune portée légale. Le lecteur voudra bien se référer aux documents officiels, au besoin.

La Section des communications remercie pour leur collaboration :

- les conseils de bande du Québec;

- Monsieur Marino Argentin, agent régional de planification et d'évaluation, Santé Canada.

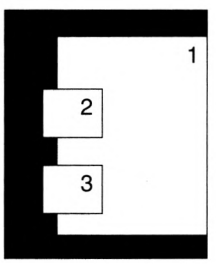

Photos de la page couverture

1- César Néwashish, de Manouane, à bord d'un des canots de sa fabrication.
(Photo : Serge Jauvin / MAINC)

2- Des enfants cris à l'école Voyageur Memorial de Mistissini.
(Photo : Jean-Eudes Schurr / L'Expérience SHIPO)

3- Un travailleur cri à Mistissini.
(Photo : Jean-Eudes Schurr / L'Expérience SHIPO)

Publié avec l'autorisation
de l'honorable Ronald A. Irwin,
c.p., député, ministre des Affaires
indiennes et du Nord canadien
Mars 1995

QS-Q032-000-FF-A2

This publication is also available
in English under the title:
Quebec Indian Community
Guide 1995

QS-Q032-000-EE-A2

© Ministre des Travaux publics et
Services gouvernementaux Canada 1995

La première édition du *Guide des collectivités indiennes du Québec* a été publiée en 1990. À notre grande satisfaction, le document a reçu un accueil enthousiaste de la part des Autochtones, des intervenants en milieu autochtone et du public en général.

L'édition mise à jour du *Guide des collectivités indiennes du Québec* répond à une demande répétée de la clientèle du Ministère, témoignant d'un intérêt soutenu envers les Premières nations. En consultant ce guide, les lecteurs et lectrices seront à même de constater les progrès importants réalisés par les collectivités indiennes du Québec, notamment au chapitre de la prise en charge des services offerts à chacune des collectivités.

Le concept d'autonomie gouvernementale des Premières nations commence à prendre racine dans la conscience de la population canadienne. Par ailleurs, les démarches entreprises depuis 20 ans par les collectivités indiennes portent déjà fruit dans de nombreux domaines. Au rythme des prises en charge, la taille du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC) décroit depuis plus de dix ans. Le nombre d'effectifs (équivalents temps plein) affecté au Programme des Affaires indiennes et inuit a diminué de 51 pour cent, passant de 4 256 en 1985 à 2 090 en 1995. Dans la région du Québec, plus de 90 pour cent des fonds alloués au Ministère sont versés directement à des organismes pour la prestation de services aux collectivités.

Le MAINC, de concert avec les Premières nations, poursuit ses efforts afin que les collectivités indiennes disposent des moyens leur permettant de prendre en charge l'ensemble des activités reliées à leur développement culturel, social, économique et politique.

J'espère que ce document contribuera à diffuser une meilleure connaissance de la réalité autochtone au Québec et facilitera le dialogue qui doit nécessairement conduire à une nouvelle relation entre les Autochtones et la population canadienne, basée sur la reconnaissance du droit inhérent des Premières nations à l'autonomie gouvernementale.

Le directeur général
Région du Québec
Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien

Denis Chatain

Ce guide présente les collectivités indiennes* du Québec. Il vise à répondre à une demande soutenue d'information de la part des intervenants du milieu, du grand public et des Autochtones. Chaque collectivité fait l'objet d'un portrait détaillé comportant des données sur la situation géographique, la population, l'économie, les services communautaires et l'infrastructure locale.

Au Québec, il y a 40 collectivités indiennes regroupées en dix nations. Aux 39 collectivités présentées dans l'édition précédente du guide, s'ajoute celle des Cris d'Oujé-Bougoumou, dont les quelque 500 membres sont issus de la bande de Mistissini.

Les données proviennent de sources variées. Il est donc recommandé de consulter les notes explicatives pour connaître ces sources, la date de la saisie des données et d'autres renseignements pertinents. Un effort de normalisation a été fait afin de faciliter la comparaison des données d'une collectivité à l'autre.

Le lecteur est invité à communiquer avec la Section des communications du MAINC, bureau régional du Québec, pour obtenir d'autres renseignements ou des exemplaires supplémentaires du présent guide.

Nous espérons que ce guide favorisera la diffusion d'une meilleure connaissance des collectivités indiennes et des échanges interculturels fertiles. Nous apprécions les commentaires et suggestions visant à en améliorer la qualité.

Section des communications
Bureau régional du Québec
Affaires indiennes et du Nord Canada
320, rue St-Joseph Est
Case postale 51127, Comptoir postal G.-Roy
QUÉBEC QC G1K 8Z7

N.B. : Le masculin est utilisé à titre de générique dans le seul but d'alléger le texte.

** Le terme «indien», tel que défini par la* Loi sur les Indiens, *n'inclut pas les Inuit. Le vocable «Autochtone» est utilisé pour désigner à la fois les Indiens, les Inuit et les Métis.*

Table des matières

Index des appellations courantes 1

Notes explicatives 3

Carte des nations indiennes au Québec 9

Données générales sur la population indienne 11

Les collectivités

Les Abénaquis 13

Odanak 14
Wôlinak 16

Les Algonquins 19

Abitibiwinni 20
Barriere Lake 22
Eagle Village - Kipawa 24
Kitcisakik 26
Kitigan Zibi Anishinabeg 28
Lac-Simon 30
Long Point 32
Timiskaming 34
Wolf Lake 36

Les Attikameks 39

Manawan 40
Obedjiwan 42
Weymontachie 44

Les Cris 47

Chisasibi 50
Eastmain 52
Mistissini 54
Nemiscau 56
Oujé-Bougoumou 58
Waskaganish 60
Waswanipi 62
Wemindji 64
Whapmagoostui 66

Les Hurons-Wendat 69

Hurons-Wendat 72

Table des matières (suite)

Les Malécites **75**

Malécites de Viger 76

Les Micmacs **79**

Gaspé 80
Gesgapegiag 82
Listuguj 84

Les Mohawks **87**

Kahnawake 90
Kanesatake 92

Les Montagnais **95**

Betsiamites 96
Essipit 98
La Romaine 100
Lac-Saint-Jean 102
Mingan 104
Natashquan 106
Pakua Shipi 108
Schefferville 110
Uashat mak Mani-Utenam 112

Les Naskapis **115**

Naskapis du Québec 118

Références bibliographiques 121

Index des appellations courantes

Abénaquis de Bécancour : voir Wôlinak 16
Abénaquis de Saint-François-du-Lac : voir Odanak 14
Abénaquis de Wôlinak : voir Wôlinak 16
Abitibiwinni 20
Akwesasne : réserve relevant du bureau régional du MAINC, en Ontario
Algonquins de Barriere Lake : voir Barriere Lake 22
Atikamekw de Manawan : voir Manawan 40
Barriere Lake 22
Bersimis : voir Betsiamites 96
Betsiamites 96
Cacouna : voir Malécites de Viger 76
Caughnawaga : voir Kahnawake 90
Chisasibi 50
Coucoucache : voir Weymontachie 44
Cree Nation of Chisasibi : voir Chisasibi 50
Cree Nation of Wemindji : voir Wemindji 64
Doncaster : voir Kahnawake et Kanesatake 90-92
Eagle Village - Kipawa 24
Eastmain 52
Escoumins : voir Essipit 98
Essipit 98
Fort George : voir Chisasibi 50
Gaspé 80
Gesgapegiag 82
Grand-Lac-Victoria : voir Kitcisakik 26
Great Whale River : voir Whapmagoostui 66
Hunter's Point : voir Wolf Lake 36
Hurons-Wendat 72
Innu Takuaikan Uashat mak Mani-Utenam : voir Uashat mak Mani-Utenam 112
Kahnawake 90
Kanesatake 92
Kawawachikamach : voir Naskapis du Québec 118
Kebaowek : voir Eagle Village - Kipawa 24
Kipawa : voir Eagle Village - Kipawa 24
Kitcisakik 26
Kitigan Zibi Anishinabeg 28
La Romaine 100
Lac-John : voir Schefferville 110
Lac-Rapide : voir Barriere Lake 22
Lac-Saint-Jean 102
Lac-Simon 30
Les Escoumins : voir Essipit 98
Listuguj 84
Long Point 32
Malécites de Viger 76
Maliotenam : voir Uashat mak Mani-Utenam 112
Manawan 40
Maniwaki : voir Kitigan Zibi Anishinabeg 28
Manouane : voir Manawan 40
Maria : voir Gesgapegiag 82
Mashteuiatsh : voir Lac-Saint-Jean 102
Matimekosh : voir Schefferville 110
Micmacs of Gesgapegiag : voir Gesgapegiag 82
Mingan 104

Index des appellations courantes (suite)

Mistassini : voir Mistissini 54
Mistissini 54
Mohawk Council of Kahnawake : voir Kahnawake 90
Mohawk Council of Kanesatake : voir Kanesatake 92
Montagnais d'Essipit : voir Essipit 98
Montagnais de La Romaine : voir La Romaine 100
Montagnais de Mingan : voir Mingan 104
Montagnais de Natashquan : voir Natashquan 106
Montagnais de Pakua Shipi : voir Pakua Shipi 108
Montagnais de Schefferville : voir Schefferville 110
Montagnais de Sept-Îles : voir Uashat mak Mani-Utenam 112
Montagnais des Escoumins : voir Essipit 98
Montagnais du Lac-Saint-Jean : voir Lac-Saint-Jean 102
Naskapis de Schefferville : voir Naskapis du Québec 118
Naskapis du Québec 118
Natashquan 106
Nation huronne-wendat : voir Hurons-Wendat 72
Nemaska : voir Nemiscau 56
Nemiscau 56
Notre-Dame-du-Nord : voir Timiskaming 34
Obedjiwan 42
Odanak 14
Old Factory : voir Wemindji 64
Ouiatchouan : voir Lac-Saint-Jean 102
Oujé-Bougoumou 58
Paint Hills : voir Wemindji 64
Pakua Shipi 108
Pikogan : voir Abitibiwinni 20
Pointe-Bleue : voir Lac-Saint-Jean 102
Poste-de-la-Baleine : voir Whapmagoostui 66
Première Nation Malécite de Viger : voir Malécites de Viger 76
Rapid Lake : voir Barriere Lake 22
Restigouche : voir Listuguj 84
Rupert House : voir Waskaganish 60
Saint-Augustin : voir Pakua Shipi 108
Saint-Régis : voir Akwesasne dans le présent index
Schefferville 110
Sept-Îles : voir Uashat mak Mani-Utenam 112
Témiscamingue : voir Timiskaming 34
Timiskaming 34
Uashat mak Mani-Utenam 112
Viger : voir Malécites de Viger 76
Village Huron : voir Hurons-Wendat 72
Waskaganish 60
Waswanipi 62
Wemindji 64
Wendake : voir Hurons-Wendat 72
Wendat : voir Hurons-Wendat 72
Weymontachie 44
Whapmagoostui 66
Whitworth : voir Malécites de Viger 76
Winneway : voir Long Point 32
Wolf Lake 36
Wôlinak 16

Notes explicatives

Nom de la collectivité

Historiquement, les collectivités indiennes ont été désignées par le terme «bande indienne». On retrouve également cette appellation dans l'actuelle *Loi sur les Indiens*. Le nom d'une collectivité à laquelle s'applique la *Loi sur les Indiens* est déterminé par résolution du conseil de bande. Le nom d'une collectivité assujettie à la *Loi sur les Cris et les Naskapis du Québec* est établi dans cette loi ou modifié conformément à celle-ci.

Cartes géographiques

Les cartes géographiques ont pour but de situer les collectivités indiennes et d'indiquer les principales routes d'accès au territoire. Les dimensions et les limites des territoires sont représentées à titre indicatif seulement et ne peuvent, en aucune façon, servir à déterminer l'assise foncière des collectivités. Le lecteur est invité à consulter les cartes publiées par Ressources naturelles Canada pour plus de précisions.

Territoire

Cette section précise le nom et le statut du ou des territoire(s) assigné(s) à une bande. Le nom du territoire est déterminé par résolution du conseil de bande.

Une réserve est, selon la *Loi sur les Indiens*, une étendue de terrain dont Sa Majesté est propriétaire et qu'elle a mise de côté à l'usage et au profit d'une bande.

Un établissement est un territoire qui n'a pas le statut de réserve et sur lequel réside une collectivité.

Les terres de catégorie I sont des terres dont les collectivités cries et naskapie ont l'usage et le bénéfice par application de la *Convention de la Baie James et du Nord québécois* (CBJNQ), de la *Convention du Nord-Est québécois* (CNEQ), de la *Loi sur les Cris et les Naskapis du Québec* et de la *Loi sur le régime des terres dans la région de la Baie James et du Nouveau-Québec*.

Quelques jalons relativement aux terres :

— La *Proclamation royale* de 1763
La *Proclamation royale* reconnaît qu'il y avait des établissements indiens dans la colonie de Québec.

— *Loi de 1851*
La *Loi de 1851* autorise le commissaire aux terres de la Couronne à mettre de côté des étendues de terres du Bas-Canada pour l'usage des bandes indiennes. En vertu de cette loi, la superficie cumulative des terres mises de côté ne peut excéder 230 000 acres. Ces terres étaient administrées par le commissaire des terres indiennes.

— *Loi constitutionnelle de 1867*
La *Loi constitutionnelle de 1867* attribue au Parlement du Canada la compétence «sur les Indiens et les terres réservées pour les Indiens».

— *Loi sur les Indiens* (1876 et modifications subséquentes)
La *Loi sur les Indiens* établit le régime des terres dans les réserves indiennes.

— *Loi sur les terres et forêts du Québec* de 1922
La *Loi sur les terres et forêts* de 1922 autorise le gouvernement du Québec à réserver des terres pour l'usage des Indiens. En vertu de cette loi, la superficie maximale des réserves indiennes au Québec passe de 230 000 acres à 330 000 acres.

Les terres ainsi réservées sont transférées au gouvernement du Canada et administrées par ce dernier. En cas d'abandon des terres par les Indiens, la loi prévoit qu'elles doivent être rendues au gouvernement du Québec.

— La *Convention de la Baie James et du Nord québécois* (1975)
Le régime des terres issu de la CBJNQ délimite la superficie des territoires cris et inuit et les droits qui s'y rattachent.

— La *Convention du Nord-Est québécois* (1978)
Le régime des terres issu de la CNEQ délimite la superficie du territoire des Naskapis et les droits qui s'y rattachent.

Circonscription fédérale

Circonscription électorale fédérale dans laquelle se situe le territoire assigné à la bande.

Circonscription provinciale

Circonscription électorale provinciale dans laquelle se situe le territoire assigné à la bande.

Situation géographique

Le territoire de la collectivité est situé d'après des repères géographiques ou la ville (ou le village) importante la plus proche.

Superficie

La superficie du territoire est donnée en hectares ou en kilomètres carrés. Il y a 100 hectares dans un kilomètre carré. La mesure n'inclut que le territoire assigné à la bande et exclut les zones de chasse, de pêche ou autres. La mesure de la superficie est arrondie au centième de l'unité exprimée.

Population

Les données sur la population proviennent du Registre des Indiens du MAINC (mars 1994). Le Registre des Indiens inclut toutes les personnes qui sont des Indiens inscrits, au sens de la *Loi sur les Indiens*.

Les données sur la population du territoire n'incluent pas les résidants qui ne sont pas membres de la bande.

Principales langues parlées

Sont données, dans l'ordre, la langue d'origine de la collectivité et la langue, du français ou de l'anglais, la plus couramment parlée par les membres de la collectivité.

Aperçu historique

Cette section présente l'évolution du territoire occupé par la bande.

Conseil de bande

Les conseils de bande assujettis à la *Loi sur les Indiens* se composent d'un chef et de conseillers élus pour représenter leur collectivité. Les conseils de bande administrent un ensemble de programmes et de services destinés à leurs membres. Ils peuvent également adopter des règlements administratifs, pourvu qu'ils soient compatibles avec la *Loi sur les Indiens* ou avec les autres règlements gouvernementaux, dans les domaines de leurs compétences.

Chez les Cris et les Naskapis, la composition et les pouvoirs des conseils de bande sont définis dans la *Loi sur les Cris et les Naskapis*.

Élections

L'élection des représentants d'un conseil de bande assujetti à la *Loi sur les Indiens* se fait selon cette loi. Celle-ci prévoit deux modes d'élection, soit selon les modalités prévues par la Loi ou encore, selon les coutumes d'une bande :

— L'élection du conseil de bande se fait conformément aux dispositions des articles 74 à 80 de la *Loi sur les Indiens*. Ces dispositions prévoient notamment l'élection d'un conseiller par tranche de 100 membres de la bande, jusqu'à concurrence de douze conseillers (élection à la majorité des voix exprimées). Le chef peut être élu par la majorité des votes des conseillers. Le mandat du conseil de bande est de deux ans.

— Le processus électoral et la durée du mandat d'un conseil de bande élu selon la coutume locale ne sont pas définis par la Loi et varient selon les traditions et les coutumes de chaque collectivité.

La *Loi sur les Cris et les Naskapis* autorise les collectivités à adopter leur propre règlement sur l'élection et le mandat des membres du conseil de bande.

Activités économiques

Les principales activités économiques de la collectivité sont indiquées. Sauf indication contraire, le nombre de personnes occupant un emploi a été déterminé par une enquête menée par Statistique Canada, en 1991, dans les collectivités autochtones.

Commerces et services

Les commerces et services énumérés se trouvent sur le territoire de la collectivité; ils sont généralement la propriété d'Indiens.

Écoles

Lorsqu'une école est située sur le territoire de la collectivité, cette section en donne le nom et l'adresse ainsi que les niveaux d'enseignement. Un tableau présente la fréquentation scolaire par niveau d'enseignement et par type d'école.

Une école de bande est une école administrée par le conseil de bande. Une école provinciale est une institution du réseau scolaire administrée par le gouvernement du Québec. Une école fédérale est une école administrée par le MAINC. L'administration de la plupart des écoles fédérales a été confiée progressivement aux conseils de bande qui deviennent ainsi des écoles de bande.

Les écoles cries sont administrées par la Commission scolaire crie. La Commission scolaire crie est instituée par la CBJNQ et régie par la *Loi sur l'instruction publique*.

L'école naskapie est administrée par la Commission scolaire régionale Eastern-Québec. Les langues d'enseignement sont le naskapi et l'anglais.

Les élèves d'une collectivité ne disposant pas d'une école sur son territoire peuvent fréquenter l'école d'une autre collectivité indienne ou une école du réseau scolaire provincial.

Sauf indication contraire, les chiffres sont extraits des listes du MAINC et correspondent à la population d'élèves de l'année scolaire 1993-1994.

Services communautaires

Les principaux services communautaires que l'on retrouve généralement dans une collectivité sont brièvement décrits. Les données sont extraites, pour la plupart, des listes d'immobilisations du MAINC.

Protection-incendie

Caserne
Bâtiment destiné aux pompiers de service et servant à abriter le matériel d'intervention. La mention «petite caserne» désigne un local restreint pour l'entreposage du matériel d'intervention contre les incendies.

Autopompe
Camion équipé d'une pompe à incendie actionnée par un moteur.

Matériel d'intervention
Ensemble qui comprend une pompe portative et des tuyaux, des haches, des pelles, des casques, des vêtements ...

Services policiers

Conseil de la police amérindienne
Organisme sans but lucratif chargé de promouvoir la prévention du crime et le maintien de la paix et de l'ordre sur des territoires amérindiens. Les collectivités sont libres d'en faire partie.

Sûreté du Québec
Corps policier qui, sous l'autorité du ministre québécois de la Sécurité publique, est chargé de maintenir la paix, l'ordre et la sécurité publique sur tout le territoire du Québec.

Corps de police indépendant
Corps de police constitué et géré par un conseil de bande. Les constables sont des employés du conseil de bande et ont pour mandat d'appliquer les règlements de sécurité adoptés par le conseil, sur le territoire de la collectivité. Les collectivités du Village-des-Hurons Wendake, Kahnawake et Listuguj disposent d'un tel corps de police.

Ententes tripartites
Dans certaines collectivités, les corps de police sont reconnus par les gouvernements fédéral et provincial en vertu d'une entente tripartite liant le conseil de bande, le ministère de la Sécurité publique du Québec et le Solliciteur général du Canada.

Soins médicaux

Les soins médicaux sont dispensés par Santé Canada ou par les conseils de bande, en vertu d'ententes avec ce ministère.

Chez les Cris et les Naskapis, les soins médicaux sont gérés et dispensés par des organismes institués par la CBJNQ et par la CNEQ.

Dispensaire
Établissement de soins médicaux où de petites chirurgies peuvent être pratiquées et où l'hospitalisation des patients ne dépasse pas une journée.

Poste de soins infirmiers
Installation sur le territoire où le personnel infirmier et le personnel auxiliaire peuvent mener un programme d'hygiène publique, dispenser des soins aux usagers et des services de consultations externes. On y accueille les malades à court terme.

Centre sanitaire
Installation sur le territoire où le personnel peut mener un programme d'hygiène publique et dispenser des services de consultation externe.

Service de transport
Sous certaines conditions, Santé Canada assume les frais de transport pour permettre aux patients de recevoir les soins médicaux adéquats les plus accessibles depuis le territoire de la collectivité.

Infrastructure

Aqueduc :
Canalisations qui acheminent l'eau à domicile par l'intermédiaire d'une station de pompage.

— **Traitement de l'eau**
Processus de filtrage et de purification de l'eau.

— **Réservoir**
Citerne utilisée pour emmagasiner l'eau destinée à l'usage de la collectivité.

— **Puits communautaire**
Source d'approvisionnement en eau qui dessert plusieurs domiciles. Il peut y avoir plusieurs puits communautaires sur le territoire d'une collectivité.

Égouts :

— **Égouts sanitaires**

Canalisations qui acheminent directement les eaux usées domestiques à l'usine d'épuration. On entend par «eaux usées», les déchets liquides provenant des immeubles résidentiels, industriels, publics ou commerciaux.

— **Égouts pluviaux**

Canalisations servant à recueillir l'eau de surface.

— **Fosse septique**

Fosse où les matières fécales subissent une fermentation qui les liquéfie.

— **Biodisque**

Dispositif pour épurer les eaux usées.

— **Étang aéré**

Étang utilisé pour l'épuration des eaux usées.

— **Aération prolongée**

Procédé d'épuration qui utilise des boues contenant des micro-organismes capables de transformer les matières organiques en produits stables.

Accès :

Cette section présente les principales voies d'accès au territoire de la collectivité.

— **Chemin d'hiver**

Chemin qui traverse des étendues d'eau sur un pont de glace pendant l'hiver.

— **Chemin forestier**

Chemin utilisé par des véhicules lourds pour l'exploitation forestière et généralement peu carrossable en automobile.

Les nations indiennes au Québec

Données générales sur la population indienne

Population indienne inscrite, au Canada et dans les régions
(Registre des Indiens, MAINC, mars 1994)

	Nombre de collectivités	Population
Canada	607	558 503
Provinces de l'Atlantique	31	21 744
Québec	40	54 720
Ontario	126	126 626
Manitoba	61	84 939
Saskatchewan	70	86 362
Alberta	43	69 361
Colombie-Britannique	196	94 912
Territoires du Nord-Ouest	24	12 992
Yukon	16	6 847

Population indienne au Québec
(Registre des Indiens, MAINC, mars 1994)

Population totale	54 720
Population masculine	26 310
Population féminine	28 410
Population vivant sur les territoires des collectivités	38 635
Population vivant hors des territoires des collectivités	16 085

Population indienne au Québec selon la nation
(Registre des Indiens, MAINC, mars 1994)

Abénaquis	1 769
Algonquins	7 170
Attikameks	4 375
Cris	11 209
Hurons-Wendat	2 642
Malécites	425
Micmacs	3 992
Mohawks	9 692
Montagnais	12 691
Naskapis	526
Indiens inscrits sur la liste générale (non associés à une nation)	229

LES ABÉNAQUIS

Les Abénaquis sont arrivés de Nouvelle-Angleterre (Maine) pour s'établir au Québec, dans les environs de Sillery, entre 1676 et 1680. Ils ont ensuite vécu pendant une vingtaine d'années sur les rives de la rivière Chaudière, à la hauteur des chutes, avant de se fixer à Odanak et à Wôlinak au début du XVIIIe siècle. Leur nom est dérivé des termes *wabun* (la lumière) et *a'ki* (la terre), qui signifient «peuple du matin» ou «peuple de l'Est».

Les Abénaquis ne vivaient pas que de chasse et de pêche. Ils cultivaient le maïs, les haricots, les courges, les pommes de terre et le tabac. Ils confectionnaient des paniers tressés de frêne et de foin d'odeur pour la cueillette de baies sauvages et ils faisaient bouillir la sève des érables pour en faire du sirop.

Lors des guerres contre les Anglais, les Abénaquis se sont avérés de fidèles alliés des Français. On raconte qu'un guerrier dénommé Assacumbuit aurait tué à lui seul plus de 140 ennemis du roi Louis XIV, qui le reçut au rang de chevalier.

Bien que les Abénaquis soient l'une des nations indiennes les moins populeuses au Québec, leur population a plus que doublé au cours de la dernière décennie, pour atteindre 1 769 membres en 1994. Par ailleurs, moins de 400 personnes vivent dans les deux réserves dont les superficies totalisent un peu moins de sept kilomètres carrés.

Odanak et Wôlinak sont des réserves à vocation résidentielle dans les environs de Trois-Rivières et Sorel. Dans cet environnement semi-urbanisé, les Abénaquis tentent de préserver leur culture et leurs traditions. Depuis 1960, la Société historique d'Odanak gère un des plus importants musées autochtones du Québec. À quelques kilomètres de l'axe Québec-Montréal, le Musée des Abénaquis accueille au-delà de 15 000 visiteurs chaque année.

En 1986, les Abénaquis ont acquis une pourvoirie en Haute-Mauricie. Ils revendiquent des droits exclusifs de chasse et de pêche sur un territoire englobant cette pourvoirie. La vannerie demeure une activité traditionnelle générant des retombées économiques pour les membres des deux communautés. À Wôlinak, l'entreprise Général Fibre de Verre Enr. emploie une dizaine d'autochtones et réalise un chiffre d'affaires de quelque 3 millions de dollars. Une entreprise de foresterie et d'émondage fournit du travail à une quarantaine de personnes à Odanak.

Parmi les personnalités abénaquises connues, on peut citer la cinéaste Alanis Obomsawin (ONF), la chanteuse Sylvie Bernard et l'ex-animateur de Radio-Canada, Jean-Paul Nolet. Par ailleurs, plusieurs Québécois ont reçu le titre de chef honoraire de la nation abénaquise, notamment Francis Reddy (comédien) en 1992, Frank Vieni (ex-directeur général régional du MAINC) en 1986, Manuel Brault (chanteur) en 1984, Louis Bilodeau (animateur) en 1983, Serge Laprade (animateur) en 1980, Yves Thériault (écrivain) en 1962.

ODANAK

Territoire

Réserve d'Odanak

Circonscription fédérale

Richelieu

Circonscription provinciale

Nicolet-Yamaska

Situation géographique

La réserve est située en bordure de la rivière Saint-François, à 32 kilomètres à l'est de Sorel.

Superficie

607,02 hectares

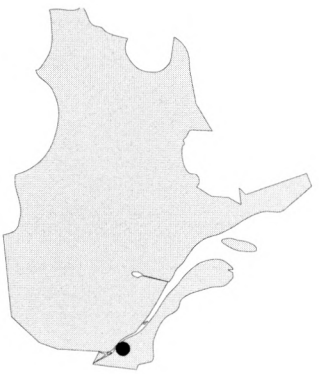

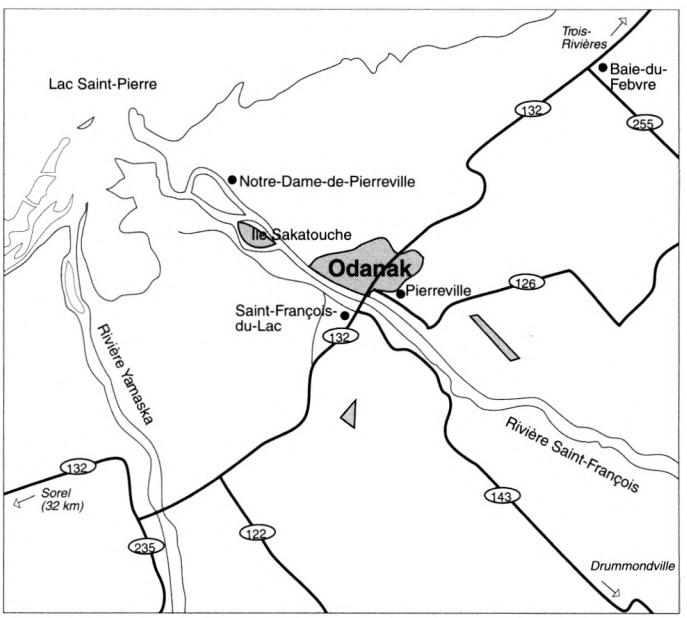

Situation géographique du territoire. Limites tracées à titre indicatif seulement.

Échelle 0 1 250 2 500 3 750 5 000 mètres

Population : 1 458

Hommes:	654
Femmes:	804
Sur le territoire:	267
Hors du territoire:	1 191

Principales langues parlées :

Abénaquis, français

Aperçu historique :

Les Abénaquis s'installèrent au Québec dans la deuxième moitié du XVIIe siècle. D'abord à Sillery, puis sur les rives de la Chaudière, les Abénaquis d'Odanak s'établirent définitivement à Saint-François au tournant du XIXe siècle.

Conseil de bande :

Le conseil de bande se compose d'un chef et de quatre conseillers, élus selon les modalités prévues par la *Loi sur les indiens*.

Adresse postale :
Conseil de bande d'Odanak
102, rue Sibosis
ODANAK QC
J0G 1H0

Téléphone : (514) 568-2819
(514) 568-2810
Télécopieur : (514) 568-3553

ODANAK

Activités économiques :

Art et artisanat
Commerces et services
Secteur manufacturier
Nombre de personnes occupant un emploi : 24*
*Source : Grand conseil de la nation Waban-Aki, mars 1994

Commerces et services :

Alimentation
Art et artisanat
Bureau de poste
Confection de vêtements
Construction
Dépanneur
Fabrication de meubles
Foresterie
Taxi

Éducation :

Aucune école sur le territoire

Population étudiante totale : 101

Population étudiante potentielle (5-24 ans) : 313

Fréquentation scolaire 1993-1994

	École de bande	École provinciale	École privée	École fédérale	Cégep Université
Prématernelle:	0	0	0	0	
Maternelle:	0	4	0	0	
Primaire:	0	14	0	0	
Secondaire:	0	25	0	0	
Postsecondaire:			1		57
Total:	0	43	1	0	57

Services communautaires :

Protection-incendie : assurée par la régie intermunicipale de Pierreville - Saint-François-du-Lac.
Services policiers : assurés par le Conseil de la police amérindienne.
Soins médicaux : soins infirmiers en santé communautaire gérés par le conseil de bande en vertu d'une entente avec Santé Canada; utilisation des installations provinciales hors du territoire.
Élimination des ordures : assurée par la régie intermunicipale de Pierreville - Saint-François-du-Lac.
Principaux équipements collectifs : salle communautaire, piscine, salle récréative, église, bibliothèque, patinoire extérieure, musée.

Infrastructure :

Aqueduc : distribution à domicile assurée par la régie intermunicipale de Pierreville - Saint-François-du-Lac.
Égouts : réseaux d'égouts sanitaires et d'égouts pluviaux, aération prolongée.
Accès : la réserve est accessible par la route 132, la route 143 ou la route 226.
Réseau routier : 1 330 mètres de routes en gravier et 6 020 mètres en asphalte.
Nombre de maisons : 172
Électricité : fournie par Hydro-Québec.

WÔLINAK

Territoire
Réserve de Wôlinak

Circonscription fédérale
Richelieu

Circonscription provinciale
Nicolet-Yamaska

Situation géographique
La réserve est située en bordure de la rivière Bécancour, à 20 kilomètres au sud-est de Trois-Rivières.

Superficie
79 hectares

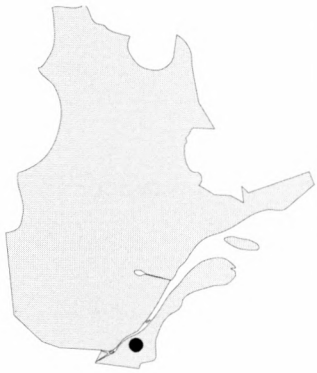

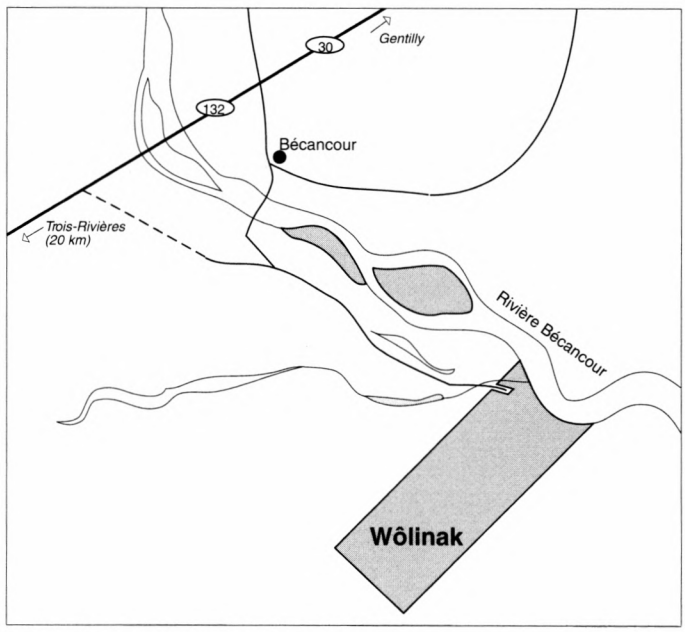

Situation géographique du territoire. Limites tracées à titre indicatif seulement.

Échelle 0 200 400 600 800 mètres

Population : 311

Hommes:	133
Femmes:	178
Sur le territoire:	114
Hors du territoire:	197

Principales langues parlées :

Abénaquis, français

Aperçu historique :

En 1708, le seigneur Pierre Robineau de Portneuf fit don aux Abénaquis d'une partie de la seigneurie de Bécancour, d'une superficie de 810 hectares. Il n'en restait que 60 hectares en 1851, lorsque le territoire reçut le statut de réserve, une grande partie ayant été vendue par la bande en 1760. La réserve porte le nom de Wôlinak depuis 1983.

Conseil de bande :

Le conseil de bande se compose d'un chef et de quatre conseillers, élus selon les modalités prévues par la *Loi sur les Indiens*.

Adresse postale :
Conseil de bande des Abénaquis de Wôlinak
4670, rue Kolipaio
BÉCANCOUR QC
G0X 1B0

Téléphone : (819) 294-6696
Télécopieur : (819) 294-6697

WÔLINAK

Activités économiques :

Art et artisanat
Commerces et services
Secteur manufacturier
Tourisme
Nombre de personnes occupant un emploi : 23*
*Source : Grand conseil de la nation Waban-Aki, mars 1994

Commerces et services :

Art et artisanat
Atelier de fibre de verre
Construction
Dépanneur
Fabrication de canots
Horticulture
Pourvoirie

Éducation :

Aucune école sur le territoire

Fréquentation scolaire 1993-1994

	École de bande	École provinciale	École privée	École fédérale	Cégep Université
Prématernelle:	0	0	0	0	
Maternelle:	0	1	0	0	
Primaire:	0	8	0	0	
Secondaire:	0	7	0	0	
Postsecondaire:			1		16
Total:	0	16	1	0	16

Population étudiante totale : 33

Population étudiante potentielle (5-24 ans) : 86

Services communautaires :

Protection-incendie : assurée par la municipalité de Bécancour.
Services policiers : assurés par le conseil de bande en vertu d'une entente avec le Solliciteur général du Canada et le ministère de la Sécurité publique du Québec.
Soins médicaux : utilisation des installations provinciales hors du territoire.
Élimination des ordures : assurée par la municipalité de Bécancour.
Principaux équipements collectifs : aucun équipement sur place.

Infrastructure :

Aqueduc : distribution à domicile assurée par la municipalité de Bécancour.
Égouts : fosses septiques individuelles.
Accès : la réserve est accessible par la route 132.
Réseau routier : 600 mètres de routes en gravier et 1 250 mètres en asphalte.
Nombre de maisons : 54
Électricité : fournie par Hydro-Québec.

LES ALGONQUINS

Les Algonquins se désignent habituellement eux-mêmes *Anishinabeg*, ce qui signifie «les vrais hommes». Ils auraient vraisemblablement une parenté étroite avec les Abénaquis, dont la langue ressemble beaucoup à la leur.

Avant de s'installer définitivement dans l'Outaouais, les Algonquins ont vécu sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent pendant près d'un siècle, de 1550 à 1650. Ils sont ensuite refoulés vers les hauts de l'Outaouais par les tribus iroquoises. Les guerres avec les Iroquois affaiblissent considérablement les Algonquins qui sont forcés de se réfugier près des forts français. Une trêve est conclue en 1701.

Bien que les Algonquins s'adonnent un peu à l'agriculture (apprentissage acquis des Hurons), ils sont avant tout des chasseurs et des pêcheurs. Ils cueillent aussi de petits fruits sauvages, surtout des bleuets. Pour faciliter leur vie nomade, ils cachent de la nourriture tout au long de leurs parcours. Grâce au commerce qu'ils pratiquent surtout avec les Hurons, les Algonquins obtiennent du maïs et des filets pour la pêche en échange de peaux et de gibiers. Auprès des Blancs, ils se procurent des outils, des ustensiles et des vêtements.

L'acquisition d'armes à feu et de pièges de fer engendre une ère de prospérité chez les Algonquins. La chasse est plus facile et la traite des fourrures leur procure une aisance matérielle appréciable. Leur mode de vie subit d'importants changements. La toile supplante l'écorce de bouleau pour les tentes et les peaux pour les vêtements. Ce faisant, les Algonquins deviennent tributaires du commerce avec les Blancs.

Au XIXe siècle, l'exploitation forestière dévaste les territoires de chasse des Algonquins le long des rivières des Outaouais et Gatineau. Ils se replient vers le nord. Le déclin de la traite des fourrures et leur dépendance envers les Blancs en incitent plusieurs à se sédentariser.

Aujourd'hui, environ 4 000 des 6 500 Algonquins résident en Outaouais et en Abitibi-Témiscamingue dans neuf collectivités, dont Kitigan Zibi Anishinabeg est la plus populeuse. On y trouve une école (primaire et secondaire), une maison pour femmes en détresse, une maison de jeunes, un atelier pour personnes handicapées, un centre culturel et plusieurs petites entreprises oeuvrant entre autres dans les domaines de la construction, de la foresterie et du transport. Le conseil de bande administre les services policiers dans la communauté, en vertu d'une entente signée avec le Québec et le Canada en 1992.

Le Conseil des Algonquins de l'ouest du Québec, fondé en 1980 pour défendre les intérêts de la nation, s'est scindé en 1991. Le «Secrétariat des programmes et services de la nation algonquine» regroupe les collectivités de Wolf Lake, Barriere Lake et Timiskaming. L'organisme «Nation algonquine Anishinabeg» dessert celles d' Eagle Village - Kipawa, Lac-Simon, Abitibiwinni, Kitigan Zibi Anishinabeg et Long Point.

Depuis 1991, l'Association de développement économique des Algonquins offre un appui financier et des conseils aux Algonquins qui veulent réaliser des projets à vocation économique.

Deux Algonquins ont fait leur marque dans la Ligue nationale de hockey : John Chabot et Gino Odjick.

ABITIBIWINNI

Territoire
Réserve de Pikogan

Circonscription fédérale
Abitibi

Circonscription provinciale
Abitibi-Ouest

Situation géographique
La réserve est située à trois kilomètres d'Amos, sur la rive ouest de la rivière Harricana.

Superficie
90,50 hectares

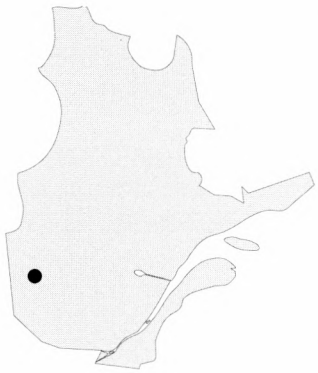

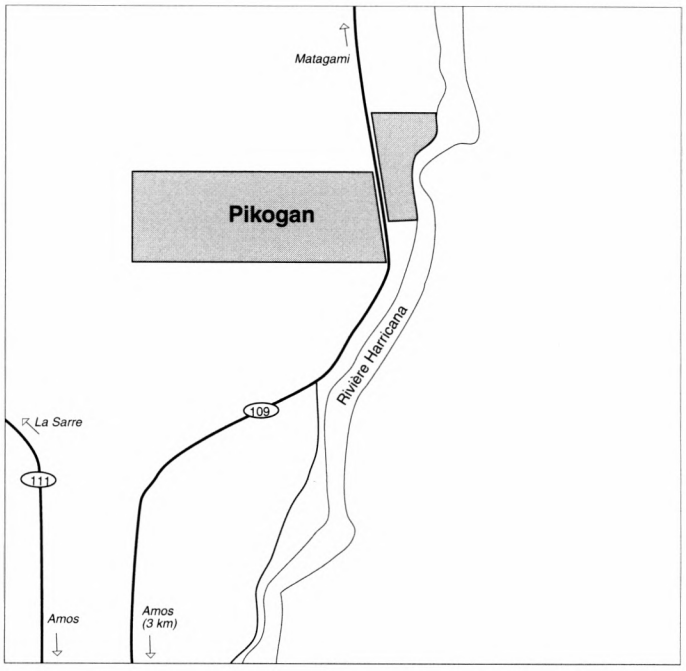

Situation géographique du territoire. Limites tracées à titre indicatif seulement.

Échelle 0 200 400 600 800 mètres

Population : 672

Hommes:	319
Femmes:	353
Sur le territoire:	388
Hors du territoire:	284

Principales langues parlées :

Algonquin, français

Aperçu historique :

Le gouvernement fédéral a acquis une première fraction du territoire en 1956 et une deuxième en 1979. La réserve sert de lieu de résidence à la bande d'Abitibiwinni, auparavant nomade.

Conseil de bande :

Le conseil de bande se compose d'un chef et de quatre conseillers, élus selon la coutume locale.

Adresse postale :
Conseil de bande d'Abitibiwinni
180, rue Abitibiwinni
PIKOGAN QC
J9T 3A3

Téléphone : (819) 732-6591
Télécopieur : (819) 732-1569

ABITIBIWINNI

Activités économiques :

Art et artisanat
Commerces et services
Foresterie
Piégeage
Nombre de personnes occupant un emploi : 50

Commerces et services :

Casse-croûte
Taxi

Éducation :

École Migwam
(préscolaire, primaire)
70, rue Migwam
PIKOGAN QC
J9T 3A3

Téléphone : (819) 732-5213

Population étudiante totale : 168

Population étudiante potentielle (5-24 ans) : 311

Fréquentation scolaire 1993-1994

	École de bande	École provinciale	École privée	École fédérale	Cégep Université
Prématernelle:	9	0	0	0	
Matemelle:	9	0	0	0	
Primaire:	67	0	0	0	
Secondaire:	0	53	0	0	
Postsecondaire:					30*
Total:	85	53	0	0	30

* Source : Conseil de bande d'Abitibiwinni, août 1994

Services communautaires :

Protection-incendie : assurée par la municipalité d'Amos.
Services policiers : assurés par le Conseil de la police amérindienne.
Soins médicaux : centre sanitaire géré par Santé Canada.
Élimination des ordures : assurée par la municipalité d'Amos.
Principaux équipements collectifs : salle communautaire, église, patinoire extérieure, radio communautaire, terrain de jeux.

Infrastructure :

Aqueduc : distribution à domicile assurée par la municipalité d'Amos.
Égouts : réseaux d'égouts sanitaires et d'égouts pluviaux, biodisque.
Accès : la réserve est accessible par la route 109 qui rejoint la route 117.
Réseau routier : 2 440 mètres de routes en gravier et 900 mètres en asphalte.
Nombre de maisons : 102
Électricité : fournie par Hydro-Québec.

BARRIERE LAKE

Territoire
Réserve de Lac-Rapide
(Rapid Lake)

Circonscription fédérale
Pontiac-Gatineau-Labelle

Circonscription provinciale
Gatineau

Situation géographique
La réserve est située à 134 kilomètres au nord de Maniwaki, sur la rive du réservoir Cabonga

Superficie
28 hectares

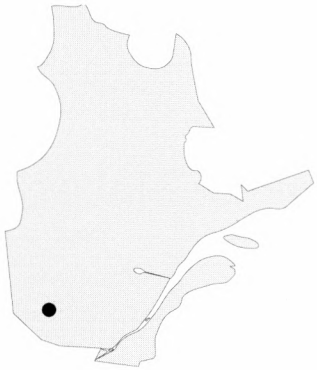

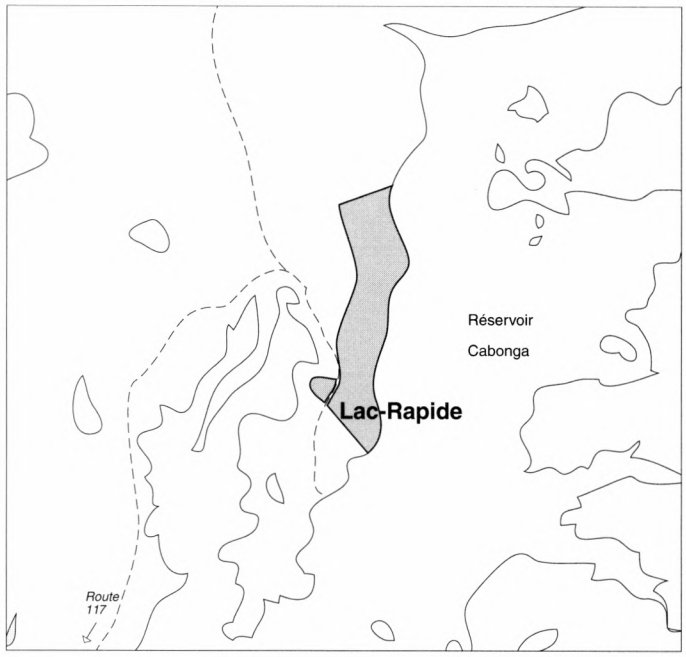

Situation géographique du territoire. Limites tracées à titre indicatif seulement.

Échelle 0 200 400 600 800 mètres

Population : 520

Hommes:	249
Femmes:	271
Sur le territoire:	409
Hors du territoire:	111

Principales langues parlées :

Algonquin, anglais

Aperçu historique :

La réserve de Lac-Rapide fut constituée en 1961, en vertu de la *Loi des terres et forêts*. La population était auparavant établie près du lac Barrière. Jusqu'à tout récemment, la population se dispersait dans des campements familiaux, dirigés par un patriarche, pour exercer des activités saisonnières.

Conseil de bande :

Le conseil de bande se compose d'un chef et de deux conseillers, élus selon la coutume locale.

Adresse postale :
Algonquins of Barriere Lake
Rapid Lake
PARC DE LA VÉRENDRYE QC
J0W 2C0

Téléphone : (819) 824-1734
Télécopieur : (819) 824-1734

BARRIERE LAKE

Activités économiques :

Art et artisanat
Piégeage
Nombre de personnes occupant un emploi : n.d.

Commerces et services :

Art et artisanat
Bingo

Éducation :

Rapid Lake School
(préscolaire, primaire, secondaire I à V)
Rapid Lake
PARC DE LA VÉRENDRYE QC
J0W 2C0
Téléphone : (819) 824-1711

Fréquentation scolaire 1993-1994

	École de bande	École provinciale	École privée	École fédérale	Cégep Université
Prématernelle:	1	0	0	10	
Maternelle:	1	1	0	11	
Primaire:	20	17	0	61	
Secondaire:	21	26	0	6	
Postsecondaire:					13
Total:	43	44	0	88	13

Population étudiante totale : 188

Population étudiante potentielle (5-24 ans) : 245

Services communautaires :

Protection-incendie : petite caserne, matériel d'intervention.
Services policiers : assurés par la Sûreté du Québec.
Soins médicaux : poste de soins infirmiers géré par Santé Canada.
Élimination des ordures : site d'enfouissement hors de la réserve, collecte.
Principaux équipements collectifs : aucun équipement sur place.

Infrastructure :

Aqueduc : distribution à domicile, réservoir, puits communautaire.
Égouts : réseaux d'égouts sanitaires et d'égouts pluviaux, étang aéré.
Accès : la réserve est accessible par la route 117 et un chemin forestier.
Réseau routier : 7 880 mètres de routes en gravier.
Nombre de maisons : 65
Électricité : génératrices (total : 1 200 kW).

EAGLE VILLAGE - KIPAWA

Territoire

Réserve d'Eagle Village First Nation - Kipawa

Circonscription fédérale

Témiscamingue

Circonscription provinciale

Rouyn-Noranda - Témiscamingue

Situation géographique

La réserve est située à 10 kilomètres à l'ouest de Témiscaming, en bordure du lac Kipawa.

Superficie

21,49 hectares

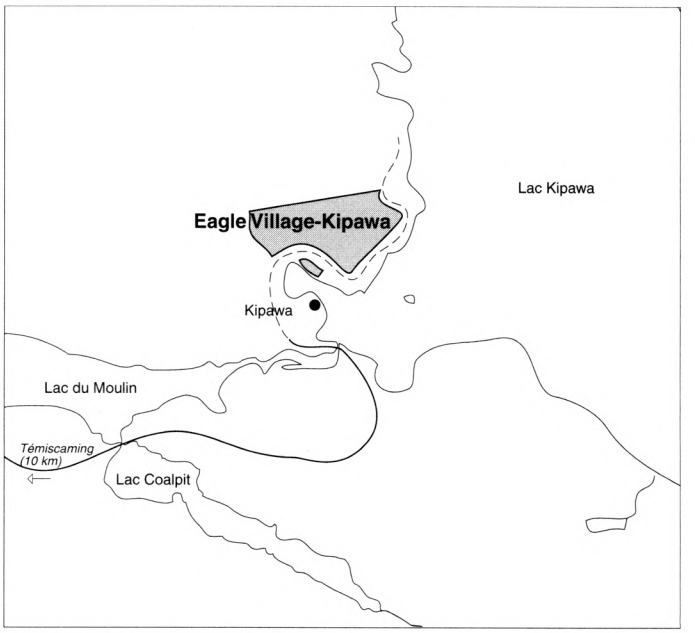

Situation géographique du territoire. Limites tracées à titre indicatif seulement.

Échelle 0 200 540 600 800 mètres

Population : 494

Hommes:	251
Femmes:	243
Sur le territoire:	170
Hors du territoire:	324

Principales langues parlées :

Algonquin, anglais

Aperçu historique :

Le gouvernement fédéral a acquis le territoire de la compagnie Gordon Creek Improvement, en 1974.

Conseil de bande :

Le conseil de bande se compose d'un chef et de deux conseillers, élus selon les modalités prévues par la *Loi sur les Indiens*.

Adresse postale :
Eagle Village First Nation - Kipawa
P.O. Box 756
EAGLE VILLAGE FIRST NATION - KIPAWA QC
J0Z 3R0

Téléphone : (819) 627-3455
Télécopieur : (819) 627-9428

EAGLE VILLAGE - KIPAWA

Activités économiques :

Art et artisanat
Commerces et services
Foresterie
Piégeage
Nombre de personnes occupant un emploi : 30

Commerces et services :

Art et artisanat
Dépanneur
Fabrication de mocassins
Pourvoirie
Traiteur
Transport aérien

Éducation :

Aucune école sur le territoire

Population étudiante totale : 80

Population étudiante potentielle (5-24 ans) : 141

Fréquentation scolaire 1993-1994

	École de bande	École provinciale	École privée	École fédérale	Cégep Université
Prématernelle:	0	5	0	0	
Maternelle:	0	9	0	0	
Primaire:	0	18	0	0	
Secondaire:	0	24	0	0	
Postsecondaire:					24*
Total:	0	56	0	0	24

* Source : Eagle Village First Nation - Kipawa, juin 1994

Services communautaires :

Protection-incendie : petite caserne, matériel d'intervention.
Services policiers : assurés par le Conseil de la police amérindienne.
Soins médicaux : centre sanitaire géré par Santé Canada.
Élimination des ordures : assurée par la municipalité régionale de comté.
Principaux équipements collectifs : aucun équipement sur place.

Infrastructure :

Aqueduc : distribution à domicile, traitement partiel de l'eau.
Égouts : réseau d'égouts sanitaires, aération prolongée.
Accès : la réserve est accessible par la route de Kipawa qui croise la route 101, à 5 kilomètres à l'ouest.
Réseau routier : 1 200 mètres de routes en gravier.
Nombre de maisons : 53
Électricité : fournie par Hydro-Québec.

KITCISAKIK

Territoire

Établissement de Grand-Lac-Victoria

Circonscription fédérale

Abitibi

Circonscription provinciale

Gatineau

Situation géographique

Le territoire est situé à l'embouchure de la rivière des Outaouais et du Grand lac Victoria, à 66 kilomètres au sud de Val-d'Or.

Superficie

12,14 hectares

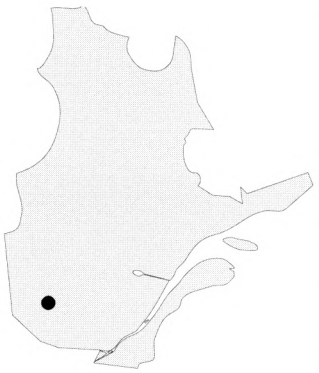

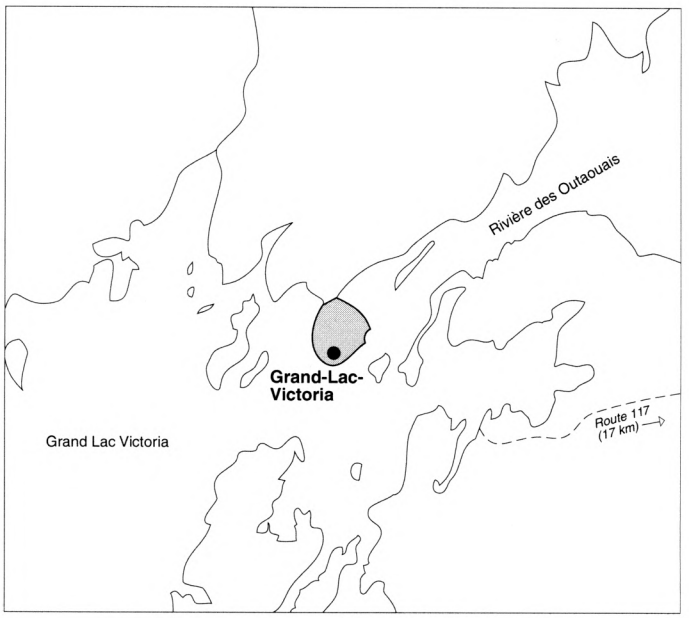

Situation géographique du territoire. Limites tracées à titre indicatif seulement.

Échelle 0 200 400 600 800 mètres

Population : 302

Hommes:	145
Femmes:	157
Sur le territoire:	272
Hors du territoire:	30

Principales langues parlées :

Algonquin, français

Aperçu historique :

Le territoire n'a pas le statut juridique de réserve. Les Algonquins le considèrent comme un lieu de rassemblement ancestral. Le territoire est la propriété du gouvernement du Québec.

Conseil de bande :

Le conseil de bande se compose d'un chef et de trois conseillers, élus selon la coutume locale.

Adresse postale :
Conseil de bande de Kitcisakik
C.P. 206
Via LOUVICOURT QC
J0Y 1Y0

Téléphone : (819) 824-1914
(819) 825-1466
Télécopieur : (819) 825-5638

KITCISAKIK

Activités économiques :

Commerces et services
Piégeage
Nombre de personnes occupant un emploi : n.d.

Commerces et services :

Transport

Éducation :

Aucune école sur le territoire

Fréquentation scolaire 1993-1994	École de bande	École provinciale	École privée	École fédérale	Cégep Université
Prématernelle:	0	9	0	0	
Maternelle:	0	12	0	0	
Primaire:	0	60	0	0	
Secondaire:	0	22	0	0	
Postsecondaire:					3
Total:	0	103	0	0	3

Population étudiante totale : 106

Population étudiante potentielle (5-24 ans) : 147

Services communautaires :

Protection-incendie : aucun dispositif sur place.
Services policiers : assurés par la Sûreté du Québec.
Soins médicaux : centre de santé géré par le conseil de bande en vertu d'une entente avec le Conseil régional de la santé et des services sociaux de la région de l'Abitibi-Témiscamingue.
Élimination des ordures : assurée par le conseil de bande.
Principaux équipements collectifs : centre communautaire.

Infrastructure :

Aqueduc : aucune installation permanente.
Égouts : aucune installation permanente.
Accès : l'établissement est situé à 17 kilomètres à l'ouest de la route 117. On peut franchir cette distance en canot, depuis le réservoir Dozois, jusqu'au Grand lac Victoria.
Réseau routier : il n'y a pas de routes destinées aux automobilistes dans l'établissement.
Nombre de maisons : aucune installation permanente.
Électricité : aucune installation permanente.

KITIGAN ZIBI ANISHINABEG

Territoire
Réserve de Kitigan Zibi

Circonscription fédérale
Pontiac-Gatineau-Labelle

Circonscription provinciale
Gatineau

Situation géographique
La réserve est située à 130 kilomètres au nord de Hull. La réserve est délimitée, au nord, par la rivière de l'Aigle et par la rivière Désert.

Superficie
11 165,14 hectares

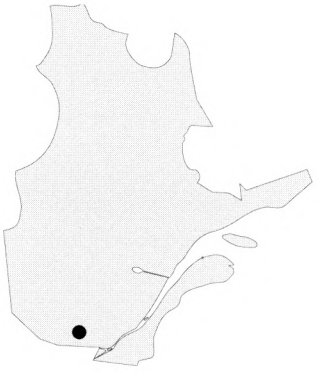

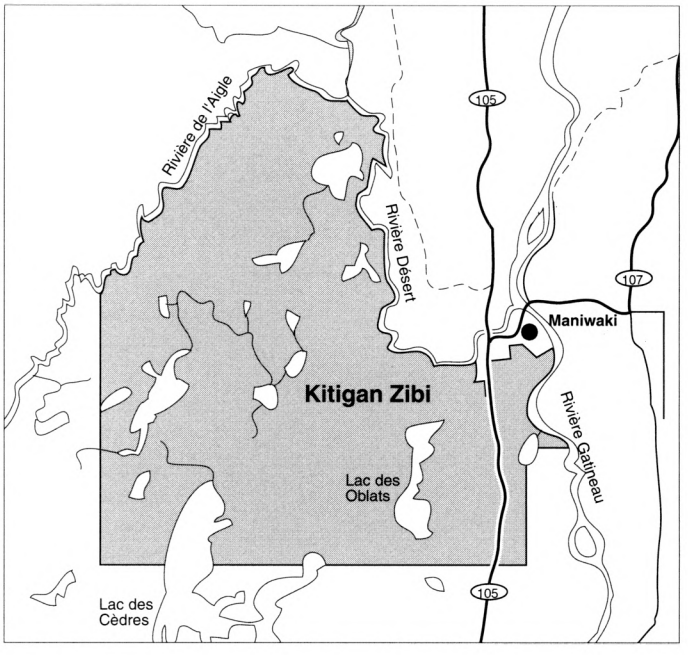

Situation géographique du territoire. Limites tracées à titre indicatif seulement.

Échelle 0 1 250 2 500 3 750 5 000 mètres

Population : 2 094

Hommes:	993
Femmes:	1 101
Sur le territoire:	1 313
Hors du territoire:	781

Principales langues parlées :

Algonquin, anglais

Aperçu historique :

Les Algonquins s'installèrent à Kitigan Zibi au milieu du XIXe siècle. Le territoire reçut le statut de réserve, en vertu de la *Loi de 1851*. Aujourd'hui, cette collectivité est la plus populeuse de la nation algonquine au Québec.

Conseil de bande :

Le conseil de bande se compose d'un chef et de quatre conseillers, élus selon les modalités prévues par la *Loi sur les Indiens*.

Adresse postale :
Kitigan Zibi Anishinabeg
P.O. Box 309
KITIGAN ZIBI INDIAN RESERVE QC
J9E 3C9

Téléphone : (819) 449-5170
(819) 449-5171
Télécopieur : (819) 449-5673

KITIGAN ZIBI ANISHINABEG

Activités économiques :

Art et artisanat
Commerces et services
Foresterie
Piégeage
Nombre de personnes occupant un emploi : 135

Commerces et services :

Alimentation	Excavation	Soudure
Art et artisanat	Foresterie	Services de consultants
Buanderie	Garderie	Transport ambulancier
Coiffure	Lave-auto	Transport de passagers
Construction	Machinerie lourde	Transport routier
Ébénisterie	Restauration	

Éducation :

Congway School
(préscolaire)
Kitigan Zibi Indian Reserve
MANIWAKI QC
J9E 3C9 Téléphone : (819) 449-2848

Kitigan Zibi School
(primaire, secondaire I à V)
P.O. Box 10
Kitigan Zibi Indian Reserve
MANIWAKI QC
J9E 3B1 Téléphone : (819) 449-1798

Fréquentation scolaire 1993-1994

	École de bande	École provinciale	École privée	École fédérale	Cégep Université
Prématernelle:	14	0	0	0	
Maternelle:	24	4	0	0	
Primaire:	67	33	0	0	
Secondaire:	68	19	0	0	
Postsecondaire:					143
Total:	173	56	0	0	143

Population étudiante totale : 372

Population étudiante potentielle (5-24 ans) : 656

Services communautaires :

Protection-incendie : assurée par la municipalité de Maniwaki.
Services policiers : assurés par le conseil de bande en vertu d'une entente avec le Solliciteur général du Canada et le ministère de la Sécurité publique du Québec.
Soins médicaux : centre de santé géré par le conseil de bande en vertu d'une entente avec Santé Canada.
Élimination des ordures : site d'enfouissement, collecte.
Principaux équipements collectifs : centre communautaire, centre éducatif et culturel, centre pour personnes handicapées, maison de jeunes, radio communautaire.

Infrastructure :

Aqueduc : distribution à domicile, 28 puits communautaires.
Égouts : fosses septiques individuelles.
Accès : la réserve est accessible par la route 105 qui rejoint Hull, à environ 130 kilomètres au sud, ou par les routes 117 et 107 en provenance de Montréal.
Réseau routier : 30 360 mètres de routes en gravier et 24 630 mètres en asphalte.
Nombre de maisons : 374
Électricité : fournie par Hydro-Québec.

LAC-SIMON

Territoire

Réserve de Lac-Simon

Circonscription fédérale

Abitibi

Circonscription provinciale

Abitibi-Est

Situation géographique

La réserve est située sur la rive ouest du lac Simon, à 32 kilomètres au sud-est de Val-d'Or.

Superficie

275,01 hectares

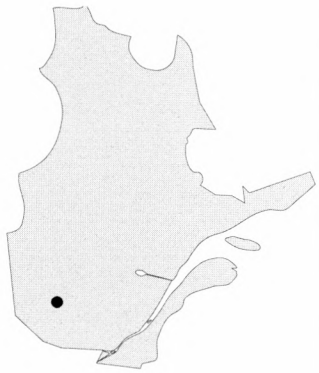

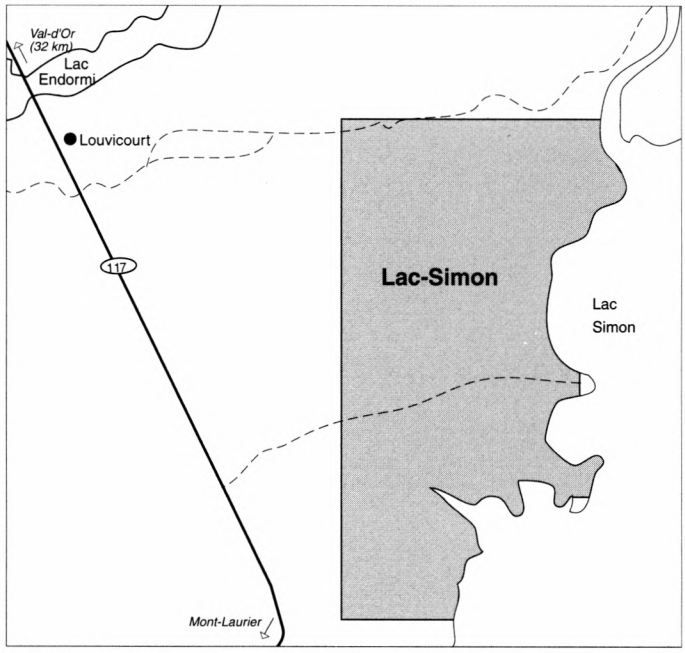

Situation géographique du territoire. Limites tracées à titre indicatif seulement.

Échelle 0 200 400 600 800 mètres

Population : 1 104

Hommes:	544
Femmes:	560
Sur le territoire:	874
Hors du territoire:	230

Principales langues parlées :

Algonquin, français

Aperçu historique :

La réserve a été établie en 1962, en vertu de la *Loi des terres et forêts*. C'est un endroit où s'installaient traditionnellement les familles de chasseurs pour exercer leurs activités saisonnières.

Conseil de bande :

Le conseil de bande se compose d'un chef, d'un vice-chef et de cinq conseillers, élus selon la coutume locale.

Adresse postale :
Conseil de bande du Lac-Simon
LAC-SIMON QC
J0Y 3M0

Téléphone : (819) 736-4501
(819) 736-4361
Télécopieur : (819) 736-7311

LAC-SIMON

Activités économiques :

Art et artisanat
Commerces et services
Construction
Foresterie
Piégeage
Nombre de personnes occupant un emploi : 198*
*Source : Conseil de bande du Lac-Simon, novembre 1992

Commerces et services :

Art et artisanat
Culture du riz sauvage
Dépanneur
Foresterie
Machinerie lourde
Restauration
Taxi

Éducation :

École Amik-Wiche
(préscolaire, primaire, secondaire I à V)
LAC-SIMON QC
J0Y 3M0 Téléphone : (819) 736-4311

Fréquentation scolaire 1993-1994

	École de bande	École provinciale	École privée	École fédérale	Cégep Université
Prématernelle:	41	0	0	0	
Matemelle:	27	0	0	0	
Primaire:	146	2	0	0	
Secondaire:	87	3	0	0	
Postsecondaire:					n.d.
Total:	301	5	0	0	n.d.

Population étudiante totale : n.d.

Population étudiante potentielle (5-24 ans) : 531

Services communautaires :

Protection-incendie : petite caserne, autopompe, matériel d'intervention.
Services policiers : assurés par le conseil de bande en vertu d'une entente avec le Solliciteur général du Canada et le ministère de la Sécurité publique du Québec.
Soins médicaux : centre sanitaire géré par le conseil de bande en vertu d'une entente avec Santé Canada.
Élimination des ordures : assurée par le conseil de bande.
Principaux équipements collectifs : centre éducatif et culturel, centre communautaire, radio communautaire, église.

Infrastructure :

Aqueduc : distribution à domicile, réservoir, 2 puits communautaires.
Égouts : réseaux d'égouts sanitaires et d'égouts pluviaux, étang aéré.
Accès : la réserve est accessible par la route 117.
Réseau routier : 1 680 mètres de routes en gravier et 5 040 mètres en asphalte.
Nombre de maisons : 136
Électricité : fournie par Hydro-Québec.

LONG POINT

Territoire

Établissement de Winneway

Circonscription fédérale

Témiscamingue

Circonscription provinciale

Rouyn-Noranda - Témiscamingue

Situation géographique

Le village est situé à 114 kilomètres à l'est de Ville-Marie, sur la rive sud de la rivière Winneway.

Superficie

37,84 hectares

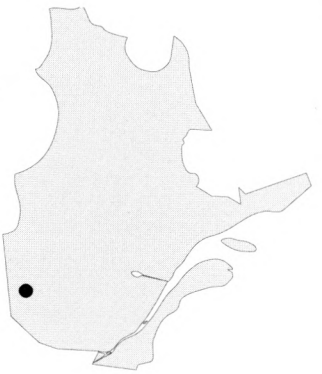

Situation géographique du territoire. Limites tracées à titre indicatif seulement.

Échelle 0 200 400 600 800 mètres

Population : 558

Hommes:	265
Femmes:	293
Sur le territoire:	273
Hors du territoire:	285

Principales langues parlées :

Algonquin, anglais

Aperçu historique :

Le territoire ne possède pas le statut de réserve indienne. De 1960 à 1980, il était loué des Oblats pour l'usage des Indiens.

Conseil de bande :

Le conseil de bande se compose d'un chef et de cinq conseillers, élus selon la coutume locale.

Adresse postale :
Long Point First Nations
P.O. Box 1
WINNEWAY RIVER QC
J0Z 2J0

Téléphone : (819) 722-2441
Télécopieur : (819) 722-2579

LONG POINT

Activités économiques :

Commerces et services
Foresterie
Piégeage
Nombre de personnes occupant un emploi : 35

Commerces et services :

Dépanneur
Pourvoirie
Restauration
Taxi

Éducation :

Amo Osowan School
(préscolaire, primaire, secondaire I)
Community of Winneway
Winneway River
Via LAFORCE QC
J0Z 2J0

Téléphone : (819) 722-2026

Fréquentation scolaire 1993-1994

	École de bande	École provinciale	École privée	École fédérale	Cégep Université
Prématernelle:	4	0	0	0	
Maternelle:	7	0	0	0	
Primaire:	45	0	0	0	
Secondaire:	37	13	0	0	
Postsecondaire:					45
Total:	93	13	0	0	45

Population étudiante totale : 151

Population étudiante potentielle (5-24 ans) : 256

Services communautaires :

Protection-incendie : petite caserne, matériel d'intervention.
Services policiers : assurés par le Conseil de la police amérindienne.
Soins médicaux : poste de soins infirmiers géré par Santé Canada.
Élimination des ordures : site d'enfouissement, collecte.
Principaux équipements collectifs : centre communautaire, patinoire extérieure, salle paroissiale, église.

Infrastructure :

Aqueduc : distribution à domicile, réservoir, puits communautaire, traitement de l'eau.
Égouts : réseau d'égouts sanitaires, biodisque.
Accès : Winneway est accessible en empruntant la route 101, la route 382 et un chemin forestier.
Réseau routier : 2 400 mètres de routes en gravier.
Nombre de maisons : 66
Électricité : fournie par Hydro-Québec.

TIMISKAMING

Territoire
Réserve de Timiskaming

Circonscription fédérale
Témiscamingue

Circonscription provinciale
Rouyn-Noranda - Témiscamingue

Situation géographique
La réserve est adjacente à la municipalité de Notre-Dame-du-Nord.

Superficie
2 428,08 hectares

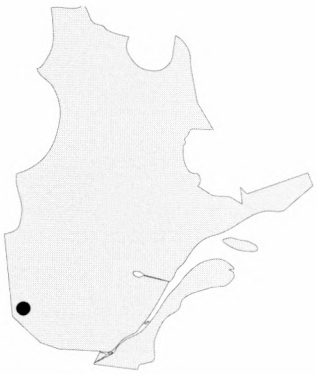

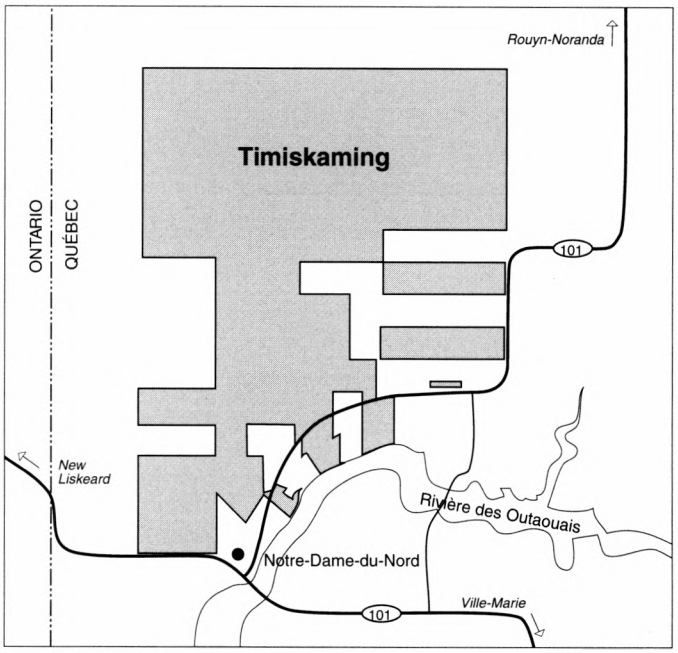

Situation géographique du territoire. Limites tracées à titre indicatif seulement.

Échelle 0 500 1 000 1 500 2 000 mètres

Population : 1 241

Hommes:	566
Femmes:	675
Sur le territoire:	473
Hors du territoire:	768

Principales langues parlées :

Algonquin, anglais

Aperçu historique :

La réserve de Timiskaming fut établie en vertu de la *Loi de 1851*. En 1853, les Algonquins recevaient un territoire de 15 552 hectares, près du lac Témiscamingue. Puis, une quarantaine de lots ont été cédés à des compagnies et à des particuliers, réduisant la superficie de la réserve à un peu plus de 2 400 hectares.

Conseil de bande :

Le conseil de bande se compose d'un chef et de cinq conseillers, élus selon les modalités prévues par la *Loi sur les Indiens*.

Adresse postale :
Timiskaming Band Council
P.O. Box 336
NOTRE-DAME-DU-NORD QC
J0Z 3B0

Téléphone : (819) 723-2335
Télécopieur : (819) 723-2353

TIMISKAMING

Activités économiques :

Agriculture
Art et artisanat
Commerces et services
Foresterie
Piégeage
Nombre de personnes occupant un emploi : 45

Commerces et services :

Art et artisanat
Coopérative forestière
Construction
Dépanneur
Machinerie lourde
Taxi

Éducation :

Kivetin School
(préscolaire, primaire)
P.O. Box 428
NOTRE-DAME-DU-NORD QC
J0Z 3B0
Téléphone : (819) 723-2533

Fréquentation scolaire 1993-1994

	École de bande	École provinciale	École privée	École fédérale	Cégep Université
Prématernelle:	11	0	0	0	
Matemelle:	8	0	0	0	
Primaire:	57	20	0	0	
Secondaire:	23	46	0	0	
Postsecondaire:					67
Total:	99	66	0	0	67

Population étudiante totale : 232

Population étudiante potentielle (5-24 ans) : 439

Services communautaires :

Protection-incendie : assurée par la municipalité de Notre-Dame-du-Nord.
Services policiers : assurés par le Conseil de la police amérindienne.
Soins médicaux : centre sanitaire géré par Santé Canada.
Élimination des ordures : assurée par la municipalité de Notre-Dame-du-Nord.
Principaux équipements collectifs : centre communautaire, centre de prévention contre l'usage de drogues et d'alcool.

Infrastructure :

Aqueduc : distribution à domicile assurée par la municipalité de Notre-Dame-du-Nord.
Égouts : réseau d'égouts sanitaires, épuration des eaux usées assurée par la municipalité de Notre-Dame-du-Nord.
Accès : la réserve est accessible par la route 101.
Réseau routier : 4 070 mètres de routes en gravier et 5 860 mètres en asphalte.
Nombre de maisons : 92
Électricité : fournie par Hydro-Québec.

WOLF LAKE

Territoire
Établissement d'Hunter's Point

Circonscription fédérale
Pontiac - Gatineau - Labelle

Circonscription provinciale
Rouyn-Noranda - Témiscamingue

Situation géographique
Le territoire est situé à 37 kilomètres au nord-est de la ville de Témiscaming, au lac Hunter's Point.

Superficie
4 hectares

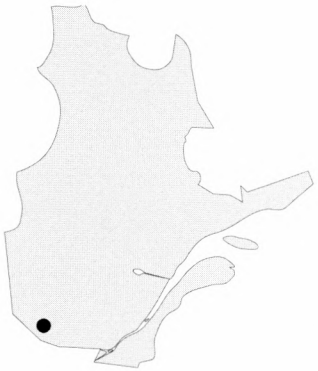

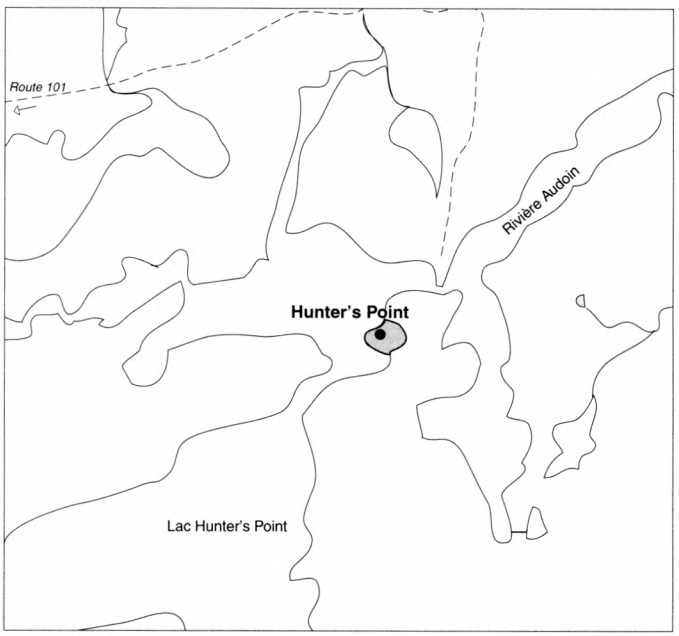

Situation géographique du territoire. Limites tracées à titre indicatif seulement.

Échelle 0 200 400 600 800 mètres

Population : 185

Hommes:	87
Femmes:	98
Sur le territoire:	7
Hors du territoire:	178

Principales langues parlées :

Algonquin, anglais

Aperçu historique :

Hunter's Point est un territoire où vivent occasionnellement 54 personnes. Deux familles résident en permanence sur une partie de l'établissement désignée comme terre de la Couronne. C'est la plus petite communauté algonquine.

Conseil de bande :

Le conseil de bande se compose d'un chef et de deux conseillers, élus selon la coutume locale.

Adresse postale :
Wolf Lake Band Council
P.O. Box 998
TÉMISCAMING QC
J0Z 3R0

Téléphone : (819) 627-3628
Télécopieur : (819) 627-1109

WOLF LAKE

Activités économiques :

Commerces et services
Pâte et papiers
Piégeage
Nombre de personnes occupant un emploi : n.d.

Commerces et services :

Location de films
Restauration rapide
Taxi

Éducation :

Aucune école sur le territoire

Fréquentation scolaire 1993-1994

	École de bande	École provinciale	École privée	École fédérale	Cégep Université
Prématernelle:	0	0	0	0	
Matemelle:	0	1	0	0	
Primaire:	0	15	0	0	
Secondaire:	0	31	0	0	
Postsecondaire:					22
Total:	0	47	0	0	22

Population étudiante totale : 69

Population étudiante potentielle (5-24 ans) : 71

Services communautaires :

Protection-incendie : aucun dispositif sur place.
Services policiers: assurés par la Sûreté du Québec.
Soins médicaux: aucune installation sur le territoire; les patients sont accueillis par le centre sanitaire de la collectivité d'Eagle Village - Kipawa.
Élimination des ordures : aucun dispositif sur place.
Principaux équipements collectifs : aucun équipement sur place.

Infrastructure :

Aqueduc : aucune installation permanente.
Égouts : aucune installation permanente.
Accès : un chemin forestier, depuis la route 101, permet d'accéder au lac Hunter's Point.
Réseau routier : chemins forestiers.
Nombre de maisons : aucune installation permanente.
Électricité : aucune installation permanente.

LES ATTIKAMEKS

Vers 1650, on dénombre entre 500 et 600 Attikameks. Ils occupent un territoire sillonné par de nombreuses voies navigables et situé au carrefour des communautés cries, algonquines et montagnaises. Cette situation favorise le troc. Les Attikameks peuvent compléter leur régime alimentaire à base de gibier et de poisson par des produits agricoles tels que le maïs. Au printemps, les Attikameks font bouillir la sève des érables pour en faire du sucre et du sirop.

Entre 1670 et 1680, une épidémie de petite vérole décime la population attikamek. Les quelques survivants sont chassés par les Iroquois. Une vingtaine d'années plus tard, des Amérindiens s'installent en territoire attikamek. On les appelle les «Têtes-de-Boule». Selon l'hypothèse dominante, il s'agirait d'une poignée de survivants attikameks auxquels se seraient joints d'autres amérindiens nomades. L'appellation «Attikamek» ne sera réutilisée qu'au milieu des années 1970.

L'arrivée des Européens transforme le mode de vie des Têtes-de-Boule. Sous l'influence du christianisme, ils renoncent à la polygamie. Ils se marient et font baptiser leurs enfants. À partir de 1774, la Compagnie de la Baie d'Hudson ouvre des postes de traite dans la région. Avec l'intensification des relations commerciales, les valeurs des non-autochtones se substituent aux traditions.

En 1831, les compagnies forestières s'installent dans la région et introduisent le travail salarié. Les Têtes-de-Boules constituent une main-d'oeuvre qui connaît bien la forêt et qui se satisfait de peu. Le XXe siècle s'ouvre sur une nouvelle ère; celle des aménagements hydroélectriques. La communauté d'Obedjiwan a dû être réinstallée à deux reprises, en raison des inondations résultant de la création du réservoir Gouin, en 1918. Toutes ces activités ont un impact négatif sur la faune. La drave et le bois inondé par le réservoir Gouin ont entraîné la contamination du poisson par le mercure. Le maintien du mode de vie traditionnel n'est guère possible.

Aujourd'hui, la coupe du bois représente la principale source d'emplois. L'artisanat offre un revenu d'appoint, surtout pour les femmes qui fabriquent notamment des paniers d'écorce. Depuis quelques années, on s'active à exploiter le potentiel touristique de la région. En 1993, des motoneigistes inauguraient le Triangle du Nord, un sentier de 1 300 kilomètres qui passe par Obedjiwan.

En mai 1993, le Conseil de la Nation Atikamekw (CNA) a signé une entente avec les gouvernements provincial et fédéral sur la construction et la réfection des routes donnant accès aux trois communautés. Des routes d'accès praticables toute l'année permettront aux Attikameks de contribuer activement au développement économique de la région et d'obtenir des services adéquats.

MANAWAN

Territoire
Réserve de Manouane

Circonscription fédérale
Berthier-Montcalm

Circonscription provinciale
Berthier

Situation géographique
La réserve est située à 120 kilomètres à l'ouest de La Tuque et à 72 kilomètres au nord de Saint-Michel-des-Saints, sur la rive sud du lac Métabeskéga.

Superficie
771,36 hectares

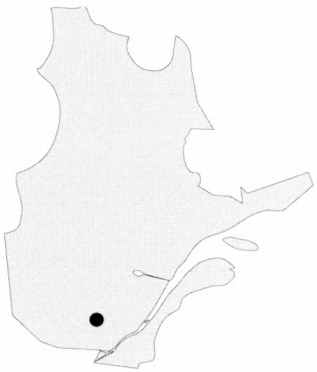

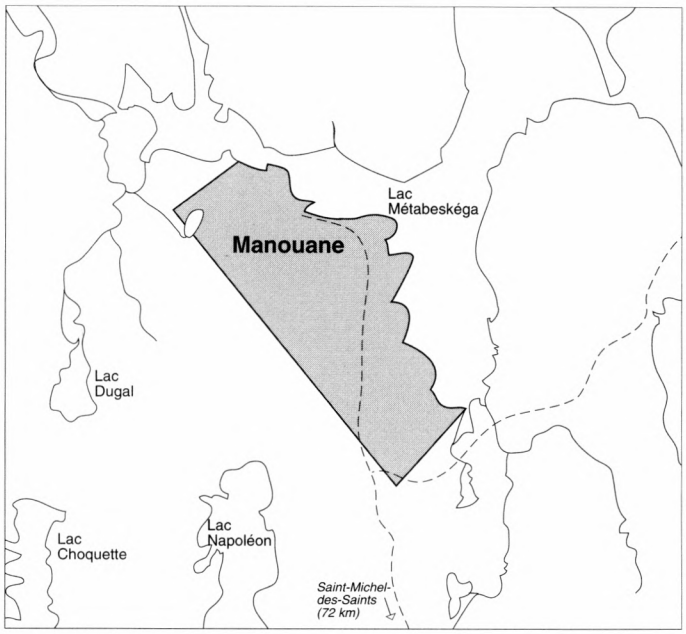

Situation géographique du territoire. Limites tracées à titre indicatif seulement.

Échelle 0 500 1 000 1 500 2 000 mètres

Population : 1 600

Hommes:	788
Femmes:	812
Sur le territoire:	1 378
Hors du territoire:	222

Principales langues parlées :

Attikamek, français

Aperçu historique :

Le territoire a obtenu le statut de réserve en 1906.

Conseil de bande :

Le conseil de bande se compose d'un chef et de douze conseillers, élus selon les modalités prévues par la *Loi sur les Indiens.*

Adresse postale :
Conseil de bande des Atikamekw de Manawan
135, rue Kicik
MANAWAN QC
J0K 1M0

Téléphone : (819) 971-8813
Télécopieur : (819) 971-8848

MANAWAN

Activités économiques :

Art et artisanat
Commerces et services
Foresterie
Piégeage
Nombre de personnes occupant un emploi : 125

Commerces et services :

Alimentation
Construction
Essence
Location de films

Éducation :

École indienne de Manouane
(préscolaire, primaire, secondaire I à V)
150, rue Wapaoc
MANOUANE QC
J0K 1M0
Téléphone: (819) 971-8817

Fréquentation scolaire 1993-1994

	École de bande	École provinciale	École privée	École fédérale	Cégep Université
Prématernelle:	44	0	0	0	
Maternelle:	35	0	0	0	
Primaire:	247	1	0	0	
Secondaire:	166	7	0	0	
Postsecondaire:					58
Total:	492	8	0	0	58

Population étudiante totale : 558

Population étudiante potentielle (5-24 ans) : 743

Services communautaires :

Protection-incendie : petite caserne, autopompe, matériel d'intervention.
Services policiers : assurés par le Conseil de la police amérindienne.
Soins médicaux : poste de soins infirmiers géré par le conseil de bande en vertu d'une entente avec Santé Canada.
Élimination des ordures : site d'enfouissement, collecte.
Principaux équipements collectifs : église, salle communautaire, centre récréatif, patinoire extérieure, radio communautaire.

Infrastructure :

Aqueduc : distribution à domicile, réservoir, puits communautaire.
Égouts : réseaux d'égouts sanitaires et d'égouts pluviaux, étang aéré.
Accès : un chemin forestier carrossable atteint la réserve, depuis Saint-Michel-des-Saints (route 131).
Réseau routier : 11 680 mètres de routes en gravier.
Nombre de maisons : 193
Électricité : fournie par Hydro-Québec.

OBEDJIWAN

Territoire
Réserve d'Obedjiwan

Circonscription fédérale
Champlain

Circonscription provinciale
Laviolette

Situation géographique
La réserve est située à 143 kilomètres au sud de Chibougamau, sur la rive nord du réservoir Gouin.

Superficie
926,76 hectares

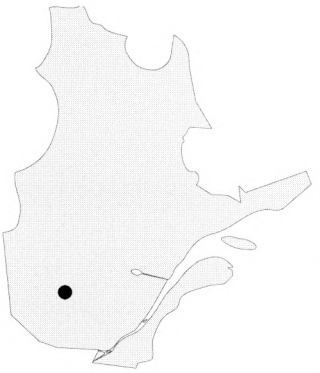

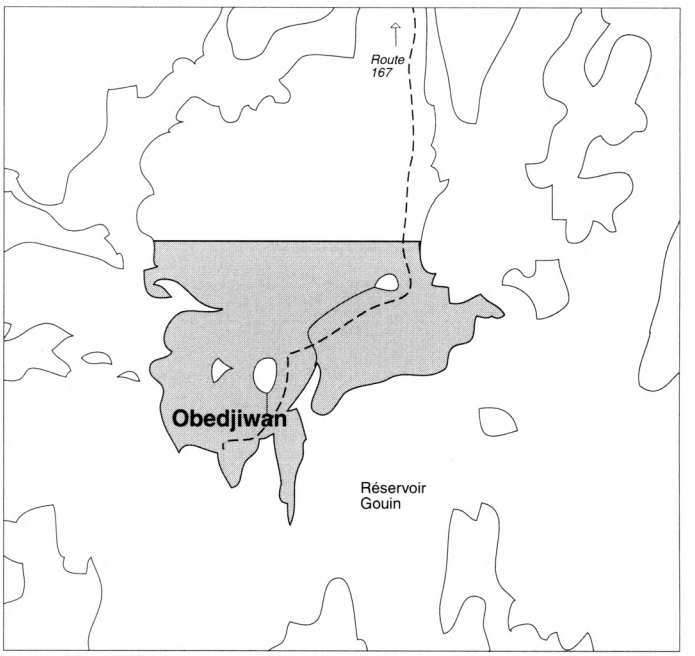

Situation géographique du territoire. Limites tracées à titre indicatif seulement.

Échelle 0 500 1 000 1 500 2 000 mètres

Population : 1 719

Hommes:	904
Femmes:	815
Sur le territoire:	1 536
Hors du territoire:	183

Principales langues parlées :

Attikamek, français

Aperçu historique :

Le territoire a obtenu le statut de réserve en 1950.

Conseil de bande :

Le conseil de bande se compose d'un chef et de dix conseillers, élus selon la coutume locale.

Adresse postale :
Conseil de bande d'Obedjiwan
Réserve d'Obedjiwan
Via ROBERVAL QC
G0W 3B0

Téléphone : (819) 974-8837
Télécopieur : (819) 974-8828

OBEDJIWAN

Activités économiques :

Art et artisanat
Commerces et services
Foresterie
Piégeage
Nombre de personnes occupant un emploi : 130

Commerces et services :

Alimentation
Art et artisanat
Dépanneur
Foresterie
Restauration
Transport routier

Éducation :

École Niska
(primaire)
OPITCIWAN
via ROBERVAL QC
G0W 3B0 Téléphone : (819) 974-1336

École Mikisiw
(secondaire)
OPITCIWAN
via ROBERVAL QC
GOW 3B0 Téléphone : (819) 974-1221

Fréquentation scolaire 1993-1994

	École de bande	École provinciale	École privée	École fédérale	Cégep Université
Prématernelle:	38	0	0	0	
Maternelle:	44	0	0	0	
Primaire:	239	0	0	0	
Secondaire:	147	24	0	0	
Postsecondaire:					61
Total:	468	24	0	0	61

Population étudiante totale : 553

Population étudiante potentielle (5-24 ans) : 785

Services communautaires :

Protection-incendie : caserne, autopompe, matériel d'intervention.

Services policiers : assurés par le conseil de bande en vertu d'une entente avec le Solliciteur général du Canada et le ministère de la Sécurité publique du Québec.

Soins médicaux : poste de soins infirmiers géré par le conseil de bande en vertu d'une entente avec Santé Canada.

Élimination des ordures : site d'enfouissement, collecte.

Principaux équipements collectifs : bibliothèque, radio communautaire, maison de jeunes, salle communautaire, église et patinoire extérieure.

Infrastructure :

Aqueduc : distribution à domicile, réservoir, 2 puits communautaires, traitement partiel de l'eau.

Égouts : réseau d'égouts sanitaires, aération prolongée.

Accès : un chemin forestier de plus de 100 kilomètres relie la réserve à la route 167, au Lac-Saint-Jean. Obedjiwan est aussi accessible par un chemin forestier, depuis Saint-Michel-des-Saints (route 131) et par La Tuque (route 155).

Réseau routier : 7 690 mètres de routes en gravier.

Nombre de maisons : 233

Électricité : génératrices (total 2 075 kW) gérées par Hydro-Québec.

WEYMONTACHIE

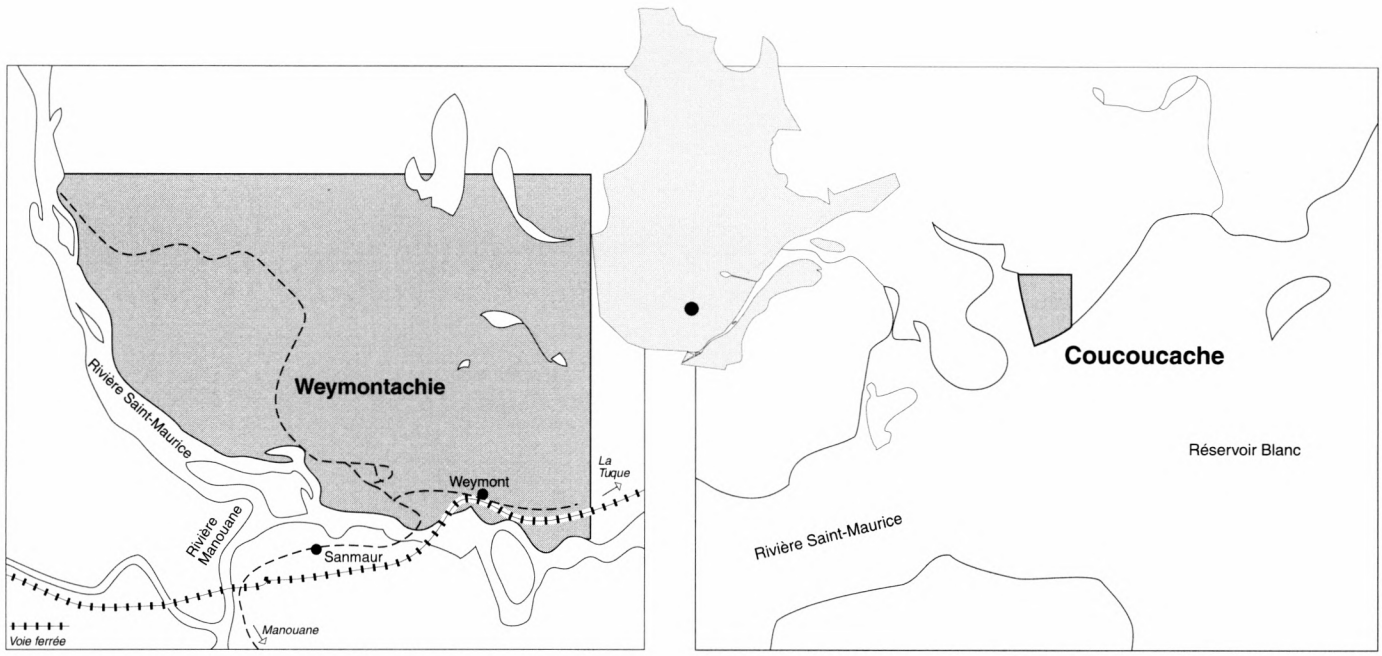

Situation géographique du territoire. Limites tracées à titre indicatif seulement.

Échelle 0 500 1 000 1 500 2 000 mètres

Territoire
Réserves de Weymontachie et de Coucoucache

Circonscription fédérale
Champlain

Circonscription provinciale
Laviolette

Superficie
Weymontachie : 2 978,00 hectares
Coucoucache : 4,80 hectares

Situation géographique
La réserve de Weymontachie est située sur la rive nord de la rivière Saint-Maurice, à 100 kilomètres au nord-ouest de La Tuque. La réserve de Coucoucache est située sur la rive nord de la rivière Saint-Maurice et du réservoir Blanc, à 53 kilomètres au nord-ouest de La Tuque.

Population : 1 056

Hommes:	530
Femmes:	526
Sur le territoire:	866
Hors du territoire:	190

Principales langues parlées :

Attikamek, français

Aperçu historique :

Les Attikameks se sont installés à Weymontachie en 1820, près du poste de la Compagnie de la Baie d'Hudson. En 1851, une loi est votée pour mettre de côté 230 000 acres de terre pour l'usage des Indiens du Bas-Canada, dont la répartition est établie en 1853 par un arrêté en conseil. La réserve de Weymontachie est arpentée en 1895.

Les Attikameks de Weymontachie ont aussi des droits sur la réserve de Coucoucache, un territoire qui n'est pas habité de façon permanente.

Conseil de bande :

Le conseil de bande se compose d'un chef et de six conseillers, élus selon la coutume locale.

Adresse postale :
Conseil de bande de Weymontachie
C.P. 37
WEYMONTACHIE QC
G0X 3R0

Téléphone : (819) 666-2237
(819) 666-2259
Télécopieur : (819) 666-2209

WEYMONTACHIE

Activités économiques :

Art et artisanat
Commerces et services
Foresterie
Piégeage
Nombre de personnes occupant un emploi : 135

Commerces et services :

Art et artisanat	Garderie
Bureau de poste	Magasin général
Construction	Mécanique automobile
Crémerie	Restauration
Essence	Transport routier

Éducation :

École indienne de Weymontachie
(préscolaire, primaire, secondaire I et II)
WEYMONTACHIE QC
G0X 3R0
Téléphone : (819) 666-2230

Fréquentation scolaire 1993-1994

	École de bande	École provinciale	École privée	École fédérale	Cégep Université
Prématernelle:	35	0	0	0	
Matemelle:	25	0	0	0	
Primaire:	150	0	0	0	
Secondaire:	120	5	0	0	
Postsecondaire:					51
Total:	330	5	0	0	51

Population étudiante totale : 386

Population étudiante potentielle (5-24 ans) : 476

Services communautaires :

Protection-incendie : caserne, autopompe, matériel d'intervention.
Services policiers : assurés par le Conseil de la police amérindienne.
Soins médicaux : poste de soins infirmiers géré par le conseil de bande en vertu d'une entente avec Santé Canada.
Élimination des ordures : site d'enfouissement, incinérateur.
Principaux équipements collectifs : bibliothèque, église, centre récréatif, patinoire extérieure, radio communautaire, maison de jeunes.

Infrastructure :

Aqueduc : distribution à domicile, réservoir, traitement partiel de l'eau.
Égouts : réseaux d'égouts sanitaires et d'égouts pluviaux.
Accès : deux chemins forestiers, la route 25 Ouest (100 km) et la route 10 Nord (200 km), atteignent Weymontachie depuis La Tuque. La réserve est aussi accessible par avion et par train.
Réseau routier : 11 980 mètres de routes en gravier.
Nombre de maisons : 141
Électricité : génératrices (total 2 635 kW) gérées par Hydro-Québec.

LES CRIS

Les Cris constituent le plus important groupe de la famille linguistique algonquienne du Canada. Ils sont présents en Saskatchewan et au Manitoba, bien que la majorité des Cris vivent en Ontario (plus de 13 000) et au Québec (plus de 11 000).

Leur présence remonte à plus de 4 000 ans. Ils constituaient alors de petits groupes nomades se nourrissant principalement de gibier (orignal, caribou, oie sauvage) et de poisson. Au Québec, ils occupent le bassin de la baie James. C'est un territoire peu fertile et au climat rigoureux qui ne se prête guère à l'agriculture. En contrepartie, le bouleau et le gibier abondent. À cause du froid intense, la fourrure est d'une qualité exceptionnelle; elle a tôt fait d'attirer les marchands européens, en dépit de l'éloignement.

Les premiers contacts avec les Européens ont été établis dès 1610, lors des explorations d'Henri Hudson. Le commerce des fourrures prend son essor avec la fondation de la Compagnie de la Baie d'Hudson, qui obtient, en 1670, le monopole sur un territoire de 13 millions de kilomètres carrés. Mais les marchands français livrent une concurrence féroce aux Anglais. Ils s'installent en amont des grands cours d'eau et achètent les fourrures avant qu'elles n'atteignent les postes de la Compagnie, situés près de la côte. Ces luttes ne semblent pas déranger les Cris qui traitent aussi bien avec les Anglais qu'avec les Français.

La seconde vague des contacts est le fait des missionnaires qui s'installent au cours de la seconde moitié du XIXe siècle. Ils s'y rendent pour convertir les Cris, et aussi pour les instruire et y dispenser des soins de santé. Ces services seront pris en charge par le gouvernement fédéral dans les années 1950. Jusque là, le mode de vie des Cris n'avait guère changé. Avec l'instauration de l'école obligatoire, la construction d'habitations permanentes et le déclin du prix des fourrures, les Cris se résignent peu à peu à la sédentarisation.

Ce sont toutefois les années 1970 qui amènent les changements les plus importants pour les Cris. En 1975, dans la foulée des grands projets hydroélectriques du gouvernement québécois, les Cris obtiennent une compensation de 225 millions de dollars, ainsi que des droits et des pouvoirs consignés dans la *Convention de la Baie James et du Nord québécois* (CBJNQ). La CBJNQ lie le Grand Conseil des Cris (du Québec), les bandes cries, Hydro-Québec, ainsi que les gouvernements provincial et fédéral.

La Convention détermine le régime des terres de catégorie I (les villages) et celles de catégorie II (les territoires de chasse exclusifs). Elle accorde d'importants pouvoirs et définit les institutions autorisées à les exercer telles l'Administration régionale crie, le Conseil régional de la santé et des services sociaux cri, l'Office de la Sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris, la Commission scolaire crie. La loi fédérale sur les Cris et les Naskapis du Québec de 1984 accorde une autonomie considérable aux collectivités dans l'administration des terres de catégorie 1.

Le Grand Conseil des Cris (du Québec), mis sur pied avant la CBJNQ, demeure l'organisme politique représentant les Cris auprès des gouvernements. L'Administration régionale crie gère les services et programmes offerts aux collectivités tels l'habitation et l'environnement.

Récemment, le gouvernement fédéral a entrepris des discussions relatives à certaines dispositions de la CBJNQ dont une partie de la mise en oeuvre reste à réaliser. Pour sa part, le gouvernement du Québec a signé, depuis 1975, 12 ententes complémentaires à la CBJNQ.

En dépit des problèmes liés à sa mise en oeuvre, la CBJNQ offre une autonomie qui est unique dans les collectivités indiennes. Cette autonomie a favorisé un essor économique important, notamment dans les secteurs du transport et de la construction. Les traditions ne s'y perdent pas pour autant. La CBJNQ favorise la poursuite d'activités traditionnelles en protégeant les territoires de chasse et en instituant un programme de sécurité du revenu pour les chasseurs et trappeurs cris. Ainsi s'explique en partie l'importance du nombre de Cris vivant encore de la chasse, de la pêche et du piégeage. En 1992, 1 312 familles (29 pour cent de la population) ont bénéficié de ce programme.

CHISASIBI

Territoire

Chisasibi (terre de catégorie I)

Circonscription fédérale

Abitibi

Circonscription provinciale

Ungava

Situation géographique

Le village de Chisasibi est bordé, à l'ouest, par la baie James et, au nord, par La Grande Rivière.

Superficie

1 309,56 kilomètres^2

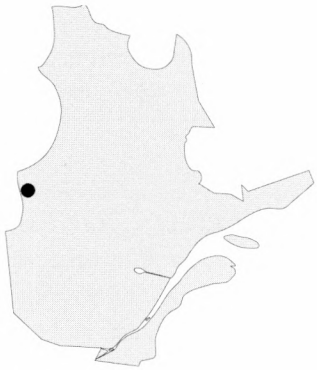

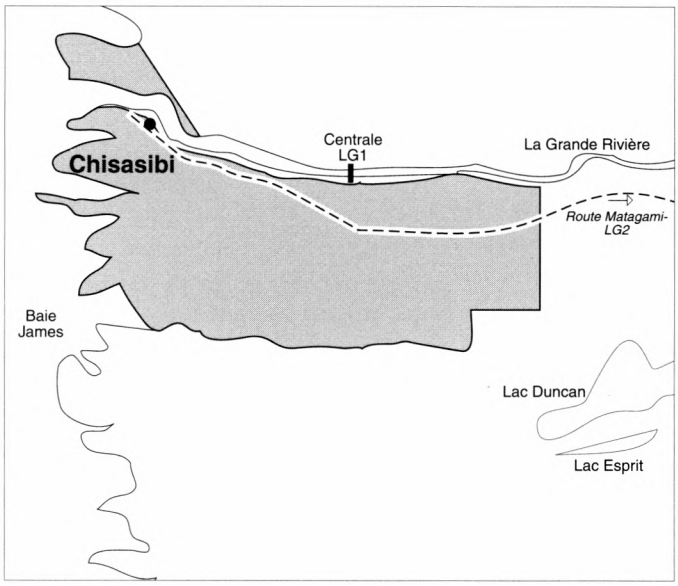

Situation géographique du territoire. Limites tracées à titre indicatif seulement.

Échelle 0 5 000 10 000 15 000 20 000 mètres

Population : 2 715

Hommes:	1 335
Femmes:	1 380
Sur le territoire:	2 624
Hors du territoire:	91

Principales langues parlées :

Cri, anglais

Aperçu historique :

Le premier poste de traite fut ouvert à Fort George (Chisasibi) à la fin du XVIIIe siècle. Les premiers missionnaires anglicans arrivèrent en 1852 et fondèrent une école en 1907. Les missionnaires catholiques établirent aussi une école en 1927 et un hôpital, quelques années plus tard. Les Indiens de Chisasibi se sont sédentarisés au milieu des années 1960. En 1980, la collectivité a été relogée pour laisser place à la construction du barrage LG2. Le régime des terres issu de la CBJNQ délimite la superficie du territoire et les droits qui s'y rattachent.

Conseil de bande :

Le conseil de bande se compose d'un chef, d'un chef adjoint et de onze conseillers, élus selon les règlements locaux.

Adresse postale :
Cree Nation of Chisasibi
P.O. Box 150
CHISASIBI QC
J0M 1E0

Téléphone : (819) 855-2878
Télécopieur : (819) 855-2875

CHISASIBI

Activités économiques :

Commerces et services
Construction
Piégeage
Tourisme
Nombre de personnes occupant un emploi : 580
Nombre de trappeurs : 1 068*
*Source : Cree Trappers Association, mars 1994

Commerces et services :

Agence touristique	Construction	Magasin à rayons	Réparation de canots
Alimentation	Dépanneur	Mécanique automobile	Restauration
Art et artisanat	Essence	Moteurs hors-bord	Services bancaires
Articles de sport	Garderie	Motoneiges	Soins esthétiques
Boulangerie	Hôtellerie	Pourvoirie	Taxi
Bureau de poste	Location de films	Production audiovisuelle	Transport aérien et routier

Éducation :

James Bay Eeyou School
(préscolaire, primaire, secondaire I à V)
CHISASIBI QC
J0M 1E0
Téléphone : (819) 855-2833

Population étudiante totale : 881

Population étudiante potentielle (5-24 ans) : 1 210

Fréquentation scolaire 1993-1994

	École de bande	École provinciale	École privée	École fédérale	Cégep Université
Prématernelle:	0	75	0	0	
Maternelle:	0	61	0	0	
Primaire:	0	411	0	0	
Secondaire:	0	278	0	0	
Postsecondaire:					56*
Total:	0	825	0	0	56

*Source : Cree Nation of Chisasibi, juin 1994

Services communautaires :

Protection-incendie : caserne, matériel d'intervention.
Services policiers : assurés par le conseil de bande en vertu d'une entente avec le Solliciteur général du Canada et le ministère de la Sécurité publique du Québec.
Soins médicaux : hôpital régional de 32 lits géré par le Conseil cri de la santé et des services sociaux de la Baie-James.
Élimination des ordures : site d'enfouissement, collecte.
Principaux équipements collectifs : église, radio communautaire, centre communautaire, aréna, maison de jeunes, immeuble administratif.

Infrastructure :

Aqueduc : distribution à domicile, réservoir, traitement de l'eau.
Égouts : réseau d'égouts sanitaires, fosses septiques communautaires.
Accès : Chisasibi est accessible toute l'année par la route Chisasibi-LG2 qui rejoint la route asphaltée se rendant à Mistissini, à 800 kilomètres au sud. Une ligne aérienne relie Eastmain, Chisasibi et Val-d'Or.
Réseau routier : données non disponibles.
Nombre de maisons : 365
Électricité : fournie par Hydro-Québec.

EASTMAIN

Territoire
Eastmain (terre de catégorie I)

Circonscription fédérale
Abitibi

Circonscription provinciale
Ungava

Situation géographique
Eastmain est situé à l'embouchure de la rivière Eastmain sur la baie James.

Superficie
489,53 kilomètres^2

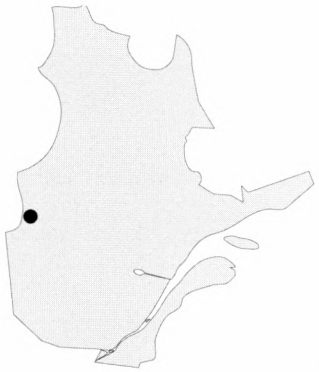

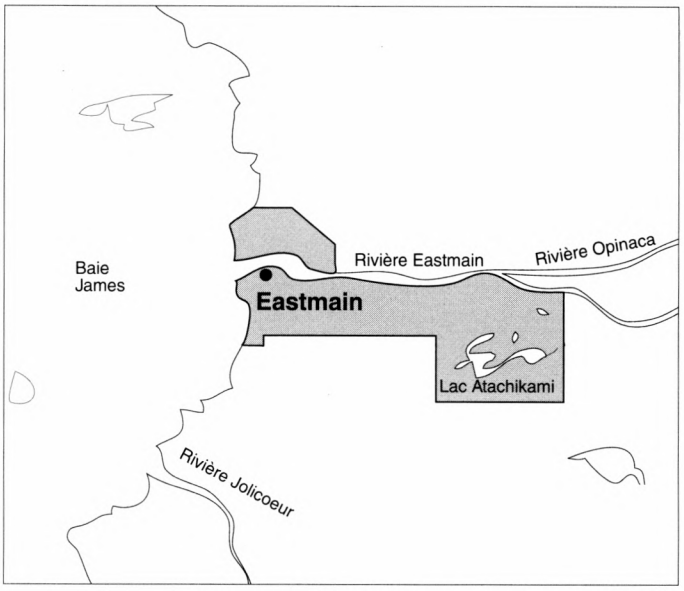

Situation géographique du territoire. Limites tracées à titre indicatif seulement.

Échelle 0 5 000 10 000 15 000 20 000 mètres

Population : 483

Hommes:	249
Femmes:	234
Sur le territoire:	432
Hors du territoire:	51

Principales langues parlées :

Cri, anglais

Aperçu historique :

Un poste de traite fut ouvert à Eastmain en 1709. Plusieurs Cris s'y installèrent mais la population déclina fortement en 1766, après l'ouverture d'un autre poste de traite, à Waskaganish. Le territoire d'Eastmain fut réservé à l'usage des Cris en 1962, en vertu de la *Loi sur les terres et forêts*. Le régime des terres issu de la CBJNQ délimite la superficie du territoire et les droits qui s'y rattachent.

Conseil de bande :

Le conseil de bande se compose d'un chef, d'un chef adjoint et de trois conseillers, élus selon les règlements locaux.

Adresse postale :
Eastmain Band Council
EASTMAIN QC
J0M 1W0

Téléphone : (819) 977-0211
(819) 977-0266
Télécopieur : (819) 977-0281

EASTMAIN

Activités économiques :

Art et artisanat
Commerces et services
Piégeage
Tourisme
Nombre de personnes occupant un emploi : 105
Nombre de trappeurs : 102*
*Source : Cree Trappers Association, juin 1994

Commerces et services :

Art et artisanat	Hôtellerie	Salle de jeux électroniques
Bureau de poste	Livraison générale	Taxi
Câblodistribution	Magasin général	Tissus
Eau de source	Pourvoirie	Traiteur
Essence	Restauration	Transport aérien

Éducation :

Wabannutao Eeyou School
(préscolaire, primaire, secondaire I et II)
EASTMAIN QC
J0M 1W0 Téléphone : (819) 977-0244

Population étudiante totale : 121

Population étudiante potentielle (5-24 ans) : 198

Fréquentation scolaire 1993-1994

	École de bande	École provinciale	École privée	École fédérale	Cégep Université
Prématernelle:	0	2	0	0	
Maternelle:	0	9	0	0	
Primaire:	0	68	0	0	
Secondaire:	0	39	0	0	
Postsecondaire:					3
Total:	0	118	0	0	3

Source : Wabannutao Eeyou School, juin 1994

Services communautaires :

Protection-incendie : petite caserne, matériel d'intervention.
Services policiers : assurés par le conseil de bande en vertu d'une entente avec le Solliciteur général du Canada et le ministère de la Sécurité publique du Québec.
Soins médicaux : dispensaire géré par le Conseil cri de la santé et des services sociaux de la Baie-James.
Élimination des ordures : site d'enfouissement, collecte.
Principaux équipements collectifs : église, radio communautaire, salle communautaire.

Infrastructure :

Aqueduc : distribution à domicile, réservoir, traitement de l'eau.
Égouts : réseau d'égouts sanitaires, biodisque.
Accès : Eastmain est accessible par une route d'hiver opérationnelle de février à mars, qui rejoint la route Matagami-Chisasibi. Une ligne aérienne relie Eastmain, Chisasibi et Val-d'Or.
Réseau routier : données non disponibles.
Nombre de maisons : 90
Électricité : génératrices (total : 1 750 kW).

MISTISSINI

Territoire
Mistissini (terre de catégorie I)

Circonscription fédérale
Abitibi

Circonscription provinciale
Ungava

Situation géographique
Mistissini est situé à 130 kilomètres au nord-est de Chibougamau, en bordure du lac Mistassini.

Superficie
1 380,43 kilomètres^2

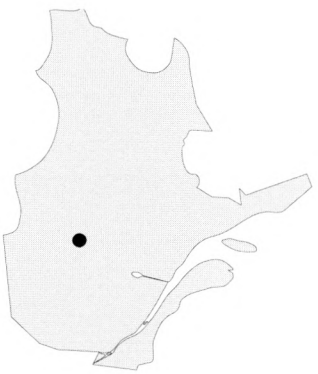

Situation géographique du territoire. Limites tracées à titre indicatif seulement.

Échelle 0 5 000 10 000 15 000 20 000 mètres

Population : 2 445

Hommes:	1 195
Femmes:	1 250
Sur le territoire:	2 295
Hors du territoire:	150

Principales langues parlées :

Cri, anglais

Aperçu historique :

Le lac Mistassini est un lieu ancestral de rencontre pour les Cris. La Compagnie de la Baie d'Hudson y établit un poste de traite en 1812. La collectivité de Mistissini prit de l'expansion après la fermeture des campements de Niaskweskau, de Nitchequon et de Lac-Doré. En 1962, le gouvernement fédéral a acquis 2 357,5 hectares de terres, à l'intention des Cris de Mistissini, en vertu de la *Loi des terres et forêts*. Le régime issu de la CBJNQ délimite la superficie du territoire et les droits qui s'y rattachent.

Conseil de bande :

Le conseil de bande se compose d'un chef, d'un chef adjoint et de huit conseillers, élus selon les règlements locaux.

Adresse postale :
Mistissini Band Council
Lac-Mistassini, Baie-du-Poste
Via CHIBOUGAMAU QC
G0W 1C0

Téléphone : (418) 923-3259
(418) 923-3253
Télécopieur : (418) 923-3115

MISTISSINI

Activités économiques :

Commerces et services
Piégeage
Foresterie
Tourisme
Nombre de personnes occupant un emploi : n.d.
Nombre de trappeurs : 621*
*Source : Cree Trappers Association, mars 1994

Commerces et services :

Alimentation	Construction	Location de films	Services de secrétariat
Art et artisanat	Dépanneur	Meubles	Services immobiliers
Articles de pêche	Essence	Nettoyeur	Taxi
Buanderie	Exploration pétrolière	Restauration	Transport routier et aérien
Bureau de poste	Foresterie	Services bancaires	Vêtements
Canots	Garderie		

Éducation :

Voyageur Memorial School
(prématernelle à secondaire III)
LAC MISTASSINI QC
G0W 1C0
Téléphone : (819) 923-3353

Population étudiante totale : n.d.

Population étudiante potentielle (5-24 ans) : n.d.

Fréquentation scolaire 1993-1994

	École de bande	École provinciale	École privée	École fédérale	Cégep Université
Prématernelle:	0	0	0	0	
Maternelle:	0	41	0	0	
Primaire:	0	284	0	0	
Secondaire:	0	225	0	0	
Postsecondaire:					n.d.
Total:	0	550	0	0	n.d.

Source : Voyageur Memorial School, juin 1994

Services communautaires :

Protection-incendie : caserne, matériel d'intervention.
Services policiers : assurés par le conseil de bande en vertu d'une entente avec le Solliciteur général du Canada et le ministère de la Sécurité publique du Québec.
Soins médicaux : dispensaire géré par le Conseil cri de la santé et des services sociaux de la Baie-James.
Élimination des ordures : site d'enfouissement, collecte.
Principaux équipements collectifs : radio communautaire, salle communautaire, aréna.

Infrastructure :

Aqueduc : distribution à domicile, réservoir, traitement de l'eau.
Égouts : réseau d'égouts sanitaires, étang aéré.
Accès : Mistissini est accessible en automobile toute l'année par une route de gravier, depuis Chibougamau (route 167). Un aéroport à Chibougamau, à 100 kilomètres au sud, dessert la région.
Réseau routier : données non disponibles.
Nombre de maisons : 412
Électricité : fournie par Hydro-Québec.

NEMISCAU

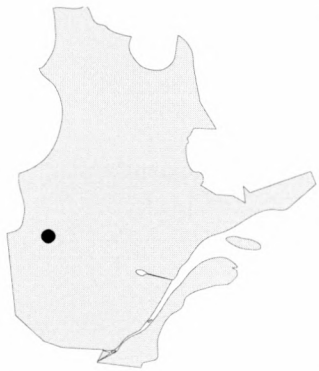

Territoire

Nemiscau (terre de catégorie I)

Circonscription fédérale

Abitibi

Circonscription provinciale

Ungava

Situation géographique

Le territoire est situé à l'intérieur des terres, sur la rive ouest du lac Champion, à 160 kilomètres à l'est de Waskaganish.

Superficie

152,80 kilomètres^2

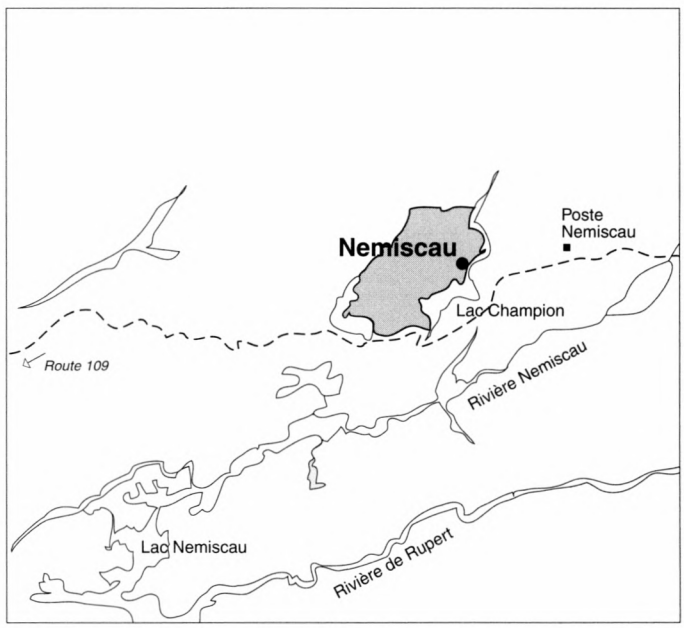

Situation géographique du territoire. Limites tracées à titre indicatif seulement.

Échelle 0 5 000 10 000 15 000 20 000 mètres

Population : 306

Hommes:	153
Femmes:	153
Sur le territoire:	293
Hors du territoire:	13

Principales langues parlées :

Cri, anglais

Aperçu historique :

En 1693, la Compagnie de la Baie d'Hudson ouvre un poste de traite qui fut fermé en 1778, puis rouvert en 1802. La compagnie se retira définitivement de Nemiscau en 1970 et la plupart des Cris allèrent rejoindre les campements de Waskaganish et de Mistissini. Le régime des terres issu de la CBJNQ délimite la superficie du territoire et les droits qui s'y rattachent.

Conseil de bande :

Le conseil de bande se compose d'un chef, d'un vice-chef et de quatre conseillers, élus selon les règlements locaux.

Adresse postale :
Nemaska Band Council
Champion Lake
NEMISCAU QC
J0Y 3B0

Téléphone : (819) 673-2512
(819) 673-2566
Télécopieur : (819) 673-2542

NEMISCAU

Activités économiques :

Commerces et services
Piégeage
Nombre de personnes occupant un emploi : 135
Nombre de trappeurs : 52*
*Source : Cree Trappers Association, juin 1994

Commerces et services :

Bureau de poste
Construction
Essence
Hôtellerie
Magasin général
Restauration
Salle de jeux électroniques

Éducation :

Luke Mettaweskum School
(préscolaire, primaire et secondaire)
NEMISCAU QC
J0Y 3B0 Téléphone : (819) 673-2536

Population étudiante totale : n.d.

Population étudiante potentielle (5-24 ans) : 139

Fréquentation scolaire 1993-1994

	École de bande	École provinciale	École privée	École fédérale	Cégep Université
Prématernelle:	0	8	0	0	
Maternelle:	0	10	0	0	
Primaire:	0	76	0	0	
Secondaire:	0	68	0	0	
Postsecondaire:					n.d.
Total:	0	162	0	0	n.d.

Source : Luke Mettaweskum School, juin 94

Services communautaires :

Protection-incendie : petite caserne, matériel d'intervention.
Services policiers : assurés par le conseil de bande en vertu d'une entente avec le Solliciteur général du Canada et le ministère de la Sécurité publique du Québec.
Soins médicaux : dispensaire géré par le Conseil cri de la santé et des services sociaux de la Baie-James.
Élimination des ordures : site d'enfouissement, collecte.
Principaux équipements collectifs : église, radio communautaire, salle communautaire.

Infrastructure :

Aqueduc : distribution à domicile, réservoir, traitement de l'eau.
Égouts : réseau d'égouts sanitaires, fosses septiques individuelles.
Accès : Nemiscau est accessible en automobile toute l'année, par la route qui relie Nemiscau, Chisasibi et Matagami. Un aéroport a été construit par Hydro-Québec pour desservir Nemiscau.
Réseau routier : données non disponibles.
Nombre de maisons : 124
Électricité : fournie par Hydro-Québec.

OUJÉ-BOUGOUMOU

Territoire
Village d'Oujé-Bougoumou
(terres provinciales)

Circonscription fédérale
Abitibi

Circonscription provinciale
Ungava

Situation géographique
Le village d'Oujé-Bougoumou est situé sur la rive nord-est du lac Opémisca, à 26 kilomètres au nord de Chapais.

Superficie
pas de délimitation officielle
Voir «Aperçu historique»

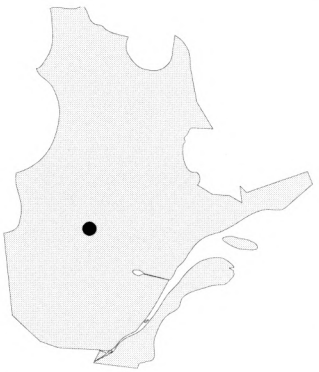

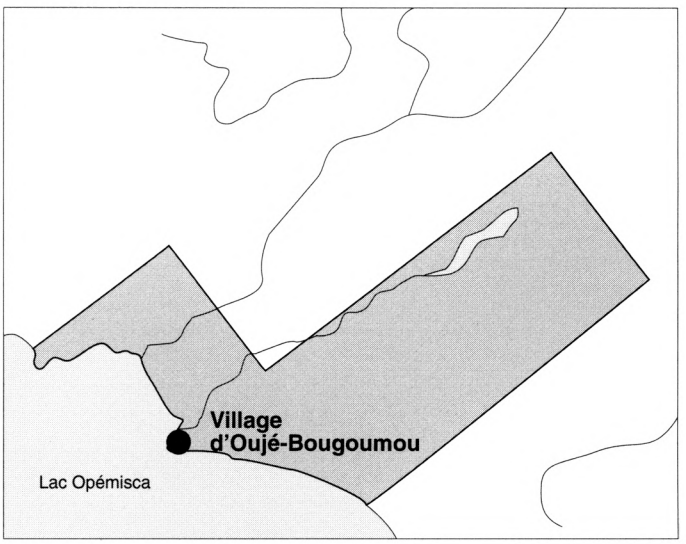

Situation géographique du territoire. Limites tracées à titre indicatif seulement.

Échelle 0 1 250 2 500 3 750 5 000 mètres

Population : 559*

Hommes:	284
Femmes:	275
Sur le territoire:	390
Hors du territoire:	169

*Source : Oujé-Bougoumou Cree Nation, juin 1994

Principales langues parlées :

Cri, anglais

Aperçu historique :

Dispersés en divers campements, les Cris d'Oujé-Bougoumou ont été considérés comme faisant partie de la bande de Mistissini, lors de la signature de la CBJNQ, en 1975. À la suite de négociations amorcées par les Cris, le gouvernement du Québec a accepté de participer au financement de la construction d'un village permanent sur la rive nord-est du lac Opémisca. L'entente prévoit aussi la délimitation du territoire, en échange de terres à être rétrocédées par la bande de Mistissini.

En mai 1992, le gouvernement fédéral a signé une entente sur le financement de la construction du village, sur un processus pour la reconnaissance des Cris d'Oujé-Bougoumou à titre de bande, aux termes de la *Loi sur les Cris et les Naskapis*, et pour la désignation du territoire du village comme faisant partie des terres de catégorie I.

Conseil de bande :

Le conseil de bande (à être reconnu aux termes de la *Loi sur les Cris et les Naskapis*) se compose d'un chef, d'un chef adjoint et de cinq conseillers élus selon les règlements locaux.

Adresse postale :
Oujé-Bougoumou Cree Nation
Headquarters Office
207 Opemiska Street
OUJÉ-BOUGOUMOU QC
G0W 1H0

Téléphone : (418) 745-3228
Télécopieur : (418) 745-2510

OUJÉ-BOUGOUMOU

Activités économiques :

Exploration minière
Piégeage
Tourisme
Nombre de trappeurs: 46*
*Source : Cree Trappers Association, Juin 1994

Commerces et services :

Bureau de poste
Dépanneur
Essence
Motel
Pourvoirie
Restaurant

Éducation :

Waadihiiwewan School
(préscolaire, élémentaire, secondaire I et II)
OUJÉ-BOUGOUMOU QC
GOW 1H0

Population étudiante totale : 129

Population étudiante potentielle (5-24 ans) : n.d.

Fréquentation scolaire 1993-1994

	École de bande	École provinciale	École privée	École fédérale	Cégep Université
Prématernelle:	0	12	0	0	
Matemelle:	0	21	0	0	
Primaire:	0	72	0	0	
Secondaire:	0	24	0	0	
Postsecondaire:					0
Total:	0	129	0	0	0

Source : Waadihiiwewan School, juin 1994

Services communautaires :

Protection-incendie : petite caserne, matériel d'intervention.
Services policiers : corps de police indépendant.
Soins médicaux : dispensaire géré par le Conseil cri de la santé et des services sociaux de la Baie-James.
Élimination des ordures : site d'enfouissement, collecte.
Principaux équipements collectifs : centre de rencontre, système de chauffage communautaire, patinoire extérieure.

Infrastructure :

Aqueduc : distribution à domicile, puits communautaire.
Égouts : réseau d'égouts sanitaires, étang aéré.
Accès : Oujé-Bougoumou est accessible par un chemin forestier (route 209) qui rejoint la route 113 entre Chapais et Chibougamau, à 26 kilomètres au sud.
Réseau routier : gravier.
Nombre de maisons : 85
Electricité : fournie par Hydro-Québec.

WASKAGANISH

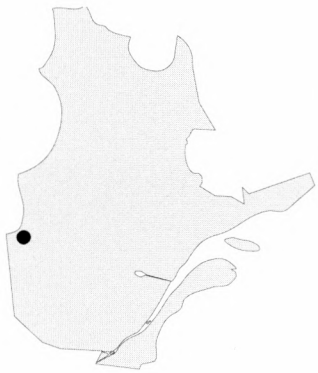

Territoire

Waskaganish (terre de catégorie I)

Circonscription fédérale

Abitibi

Circonscription provinciale

Ungava

Situation géographique

Le territoire est situé sur la rive de la baie de Rupert, au sud de la baie James.

Superficie

784,76 kilomètres^2

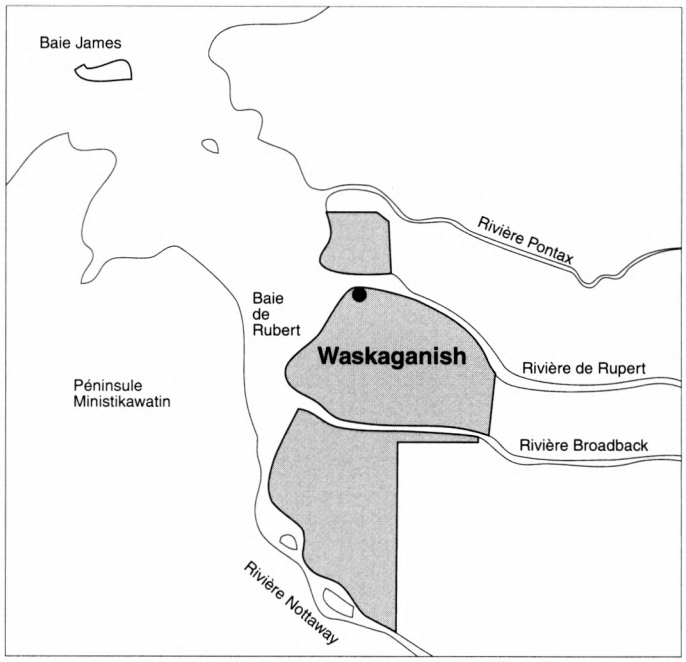

Situation géographique du territoire. Limites tracées à titre indicatif seulement.

Échelle 0 5 000 10 000 15 000 20 000 mètres

Population : 1 832

Hommes:	930
Femmes:	902
Sur le territoire:	1 364
Hors du territoire:	468

Principales langues parlées :

Cri, anglais

Aperçu historique :

La Compagnie de la Baie d'Hudson installa un poste de traite à Waskaganish en 1776. L'endroit servait de centre d'approvisionnement pour permettre l'expansion de la compagnie vers Nemiscau et Mistissini. Le régime des terres issu de la CBJNQ délimite la superficie du territoire et les droits qui s'y rattachent.

Conseil de bande :

Le conseil de bande se compose d'un chef, d'un chef adjoint et de huit conseillers, élus selon les règlements locaux.

Adresse postale :
Waskaganish Band Council
P.O. Box 60
WASKAGANISH QC
J0M 1R0

Téléphone : (819) 895-8843
(819) 895-8980
Télécopieur : (819) 895-8901

WASKAGANISH

Activités économiques :

Art et artisanat
Commerces et services
Piégeage
Nombre de personnes occupant un emploi : 265
Nombre de trappeurs : 165*
*Source : Cree Trappers Association, juin 1994

Commerces et services :

Appareils ménagers	Fabrication d'embarcations	Moteurs hors-bord	Services de consultants
Art et artisanat	Essence	Pourvoirie	Taxi
Bingo	Hôtellerie	Quincaillerie	Transport aérien et routier
Centre commercial	Magasin général	Restauration	Vêtements
Construction domiciliaire	Meubles	Services bancaires	

Éducation :

Waskaganish School
(préscolaire, primaire, secondaire I à III)
WASKAGANISH QC
J0M 1W0
Téléphone : (819) 673-2536

Fréquentation scolaire 1993-1994

	École de bande	École provinciale	École privée	École fédérale	Cégep Université
Prématernelle:	0	30	0	0	
Matemelle:	0	38	0	0	
Primaire:	0	212	0	0	
Secondaire:	0	188	0	0	
Postsecondaire:					n.d.
Total:	0	468	0	0	n.d.

Source : Waskaganish School, juin 1994

Population étudiante totale : n.d.

Population étudiante potentielle (5-24 ans) : 810

Services communautaires :

Protection-incendie : caserne, matériel d'intervention.
Services policiers : assurés par le conseil de bande en vertu d'une entente avec le Solliciteur général du Canada et le ministère de la Sécurité publique du Québec.
Soins médicaux : dispensaire géré par le Conseil cri de la santé et des services sociaux de la Baie-James.
Élimination des ordures : site d'enfouissement, collecte.
Principaux équipements collectifs : église, radio communautaire, salle communautaire, aréna.

Infrastructure :

Aqueduc : distribution à domicile, réservoir, traitement de l'eau.
Égouts : réseau d'égouts sanitaires, étang aéré.
Accès : Waskaganish est accessible par un chemin d'hiver, utilisable de février à mars, qui rejoint la route reliant Chisasibi à Matagami (route 109). Une ligne aérienne relie Waskaganish, Val-d'Or et Chisasibi.
Réseau routier : données non disponibles.
Nombre de maisons : 207
Électricité : génératrices (total : 2 950 kW) exploitées par le MAINC.

WASWANIPI

Territoire

Waswanipi (terre de catégorie I)

Circonscription fédérale

Abitibi

Circonscription provinciale

Ungava

Situation géographique

Le territoire est situé à 154 kilomètres à l'ouest de Chibougamau, sur les rives de la rivière Waswanipi et de la rivière Chibougamau.

Superficie

598,50 kilomètres^2

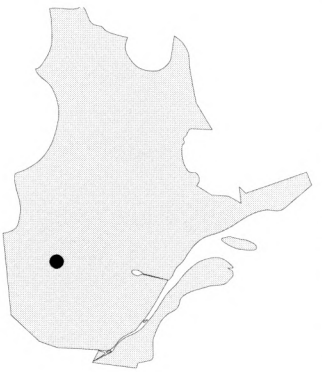

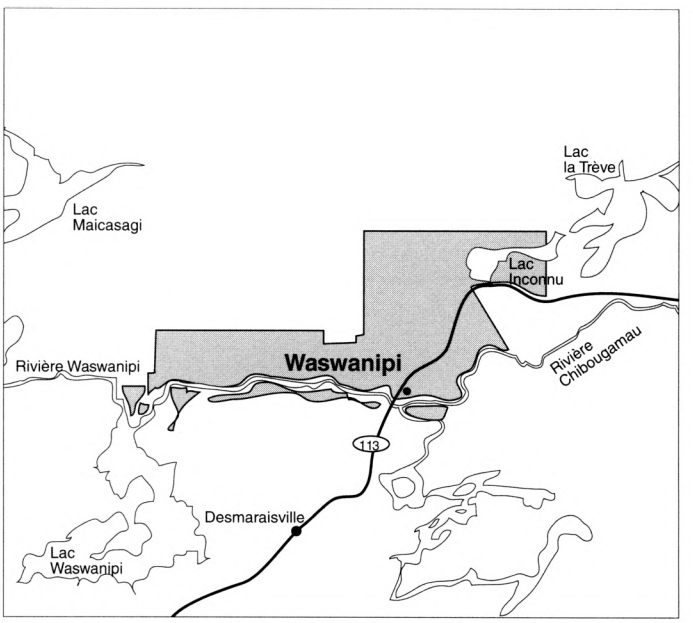

Situation géographique du territoire. Limites tracées à titre indicatif seulement.

Échelle 0 5 000 10 000 15 000 20 000 mètres

Population : 1 249

Hommes:	622
Femmes:	627
Sur le territoire:	864
Hors du territoire:	385

Principales langues parlées :

Cri, anglais

Aperçu historique :

Les Cris se sont installés à Waswanipi à la fin du XVIIIe siècle, à proximité des postes de traite de la Compagnie de la Baie d'Hudson et de la Compagnie du Nord-Ouest. Les Cris de Waswanipi furent les premiers Indiens à exploiter les ressources minières et forestières du nord québécois. En 1962, le gouvernement fédéral a acquis 251 hectares de terres provinciales à l'intention des Cris de Waswanipi, en vertu de la *Loi sur les terres et forêts*. Le régime des terres issu de la CBJNQ délimite la superficie du territoire et les droits qui s'y rattachent.

Conseil de bande :

Le conseil de bande se compose d'un chef, d'un chef adjoint et de sept conseillers, élus selon les règlements locaux.

Adresse postale :
Waswanipi Band Council
Waswanipi River
WASWANIPI QC
J0Y 3C0

Téléphone : (819) 753-2587
(819) 753-2388
Télécopieur : (819) 753-2555

WASWANIPI

Activités économiques :

Art et artisanat
Commerces et services
Foresterie
Pêcherie
Piégeage
Tourisme

Nombre de personnes occupant un emploi : n.d.
Nombre de trappeurs : 152*
*Source : Cree Trappers Association, juin 1994

Commerces et services :

Bureau de poste
Camping
Centre de transformation du poisson
Construction
Eau distillée
Essence
Foresterie
Location de films
Magasin général
Mécanique automobile
Pourvoirie
Restauration
Salle de jeux électroniques
Services bancaires
Société de communications
Transport routier
Transport ambulancier

Éducation :

Waswanipi School
(préscolaire, primaire, secondaire I à II)
WASWANIPI QC
J0Y 3C0
Téléphone : (819) 753-2512

Population étudiante totale : n.d.

Population étudiante potentielle (5-24 ans) : 547

Fréquentation scolaire 1993-1994

	École de bande	École provinciale	École privée	École fédérale	Cégep Université
Prématernelle:	0	21	0	0	
Matemelle:	0	18	0	0	
Primaire:	0	122	0	0	
Secondaire:	0	112	0	0	
Postsecondaire:					n.d.
Total:	0	273	0	0	n.d.

Source : Waswanipi School, juin 1994

Services communautaires :

Protection-incendie : caserne, matériel d'intervention.
Services policiers : assurés par le conseil de bande en vertu d'une entente avec le Solliciteur général du Canada et le ministère de la Sécurité publique du Québec.
Soins médicaux : dispensaire géré par le Conseil cri de la santé et des services sociaux de la Baie-James.
Élimination des ordures : site d'enfouissement.
Principaux équipements collectifs : église, radio communautaire, salle communautaire, aréna.

Infrastructure :

Aqueduc : distribution à domicile, réservoir, traitement de l'eau.
Égouts : réseau d'égouts sanitaires, étang aéré.
Accès : Waswanipi est accessible en automobile toute l'année, par la route 113, depuis Chapais à l'est, et Senneterre à l'ouest.
Réseau routier : données non disponibles.
Nombre de maisons : 146
Électricité : fournie par Hydro-Québec.

WEMINDJI

Territoire

Wemindji (terre de catégorie I)

Circonscription fédérale

Abitibi

Circonscription provinciale

Ungava

Situation géographique

Le territoire est situé sur la rive est de la baie James, à 50 kilomètres au sud de Chisasibi.

Superficie

512,82 kilomètres^2

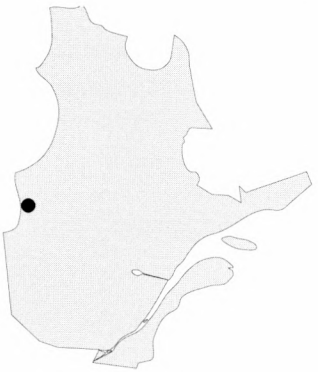

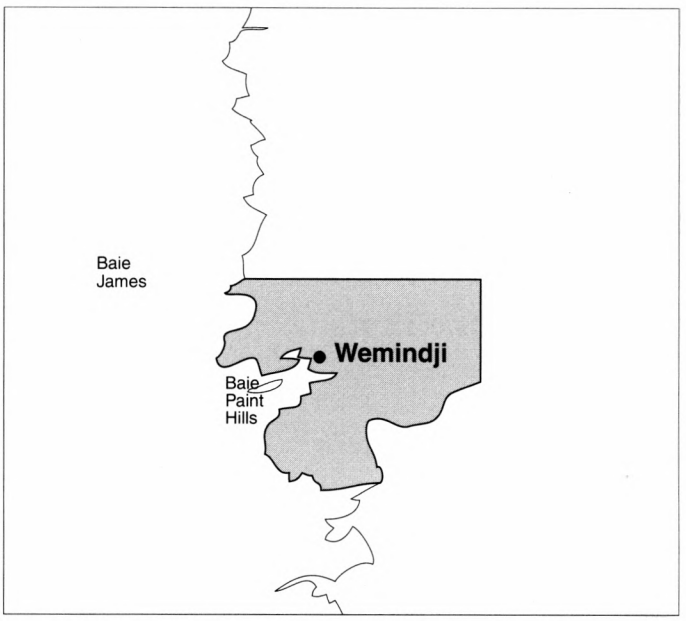

Situation géographique du territoire. Limites tracées à titre indicatif seulement.

Échelle 0 5 000 10 000 15 000 20 000 mètres

Population : 1 048

Hommes:	500
Femmes:	548
Sur le territoire:	925
Hors du territoire:	123

Principales langues parlées :

Cri, anglais

Aperçu historique :

La Compagnie de la Baie d'Hudson établit un poste de traite en bordure de la rivière Old Factory, en 1685. Le poste fut fermé quelques années plus tard lorsque la Compagnie décida de concentrer ses activités à Eastmain et à Fort George. Le poste a été rouvert en 1935. Les Cris y installèrent alors leur campement. Le régime des terres issu de la CBJNQ délimite la superficie du territoire et les droits qui s'y rattachent.

Conseil de bande :

Le conseil de bande se compose d'un chef, d'un chef adjoint et de cinq conseillers, élus selon les règlements locaux.

Adresse postale :
Cree Nation of Wemindji
WEMINDJI QC
J0M 1L0

Téléphone : (819) 978-0264
(819) 978-0265
Télécopieur : (819) 978-0258

WEMINDJI

Activités économiques :

Art et artisanat — Piégeage
Commerces et services — Tourisme
Nombre de personnes occupant un emploi : 185*
Nombre de trappeurs : 45*
*Source : Tawich Development Corporation, juin 1994

Commerces et services :

Alimentation	Construction	Réparation de canots
Appareils électroniques	Essence	Restauration
Art et artisanat	Hôtellerie	Transport aérien
Boulangerie	Livraison générale	Transport par autobus
Bureau de poste	Magasin général	Vêtements
Centre commercial	Motoneiges	

Éducation :

Maquatua Eeyou School
(préscolaire, primaire, secondaire I à V)
WEMINDJI QC
J0M 1L0
Téléphone : (819) 978-0270

Population étudiante totale : 309

Population étudiante potentielle (5-24 ans) : 475

Fréquentation scolaire 1993-1994

	École de bande	École provinciale	École privée	École fédérale	Cégep Université
Prématernelle:	0	24	0	0	
Maternelle:	0	17	0	0	
Primaire:	0	131	0	0	
Secondaire:	0	120	1	0	
Postsecondaire:					16
Total:	0	292	1	0	16

Source : Tawich Development Corporation, juin 1994

Services communautaires :

Protection-incendie : caserne, matériel d'intervention.
Services policiers : assurés par le conseil de bande en vertu d'une entente avec le Solliciteur général du Canada et le ministère de la Sécurité publique du Québec.
Soins médicaux : dispensaire géré par le Conseil cri de la santé et des services sociaux de la Baie-James.
Élimination des ordures : site d'enfouissement, collecte.
Principaux équipements collectifs : église, radio communautaire, salle communautaire, aréna.

Infrastructure :

Aqueduc : distribution à domicile, réservoir, traitement de l'eau.
Égouts : réseau d'égouts sanitaires, étang aéré.
Accès : Wemindji est accessible par un chemin d'hiver, utilisable de février à mars, qui rejoint la route reliant Chisasibi à Matagami (route 109). Une ligne aérienne relie Wemindji à Chisasibi et à Val-d'Or.
Réseau routier : données non disponibles.
Nombre de maisons : 172
Électricité : génératrices, mini-centrale hydroélectrique.

WHAPMAGOOSTUI

Territoire

Whapmagoostui (terre de catégorie I)

Circonscription fédérale

Abitibi

Circonscription provinciale

Ungava

Situation géographique

Le territoire est situé à l'embouchure de la Grande rivière de la Baleine sur la baie d'Hudson.

Superficie

316,20 kilomètres^2

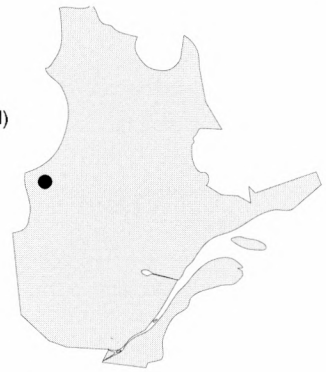

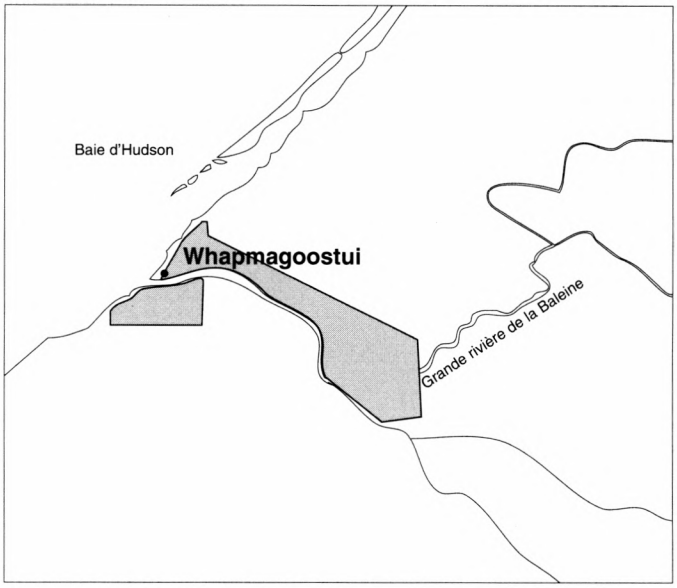

Situation géographique du territoire. Limites tracées à titre indicatif seulement.

Échelle 0 5 000 10 000 15 000 20 000 mètres

Population : 581

Hommes:	297
Femmes:	284
Sur le territoire:	563
Hors du territoire:	18

Principales langues parlées :

Cri, anglais

Aperçu historique :

Whapmagoostui devient un poste de traite permanent en 1901. Des Cris s'y rendent régulièrement pour vendre leurs fourrures. Ils s'y installent de façon définitive en 1956, à la suite de l'ouverture d'une base militaire à Whapmagoostui. Le régime des terres issu de la CBJNQ délimite la superficie du territoire et les droits qui s'y rattachent.

Conseil de bande :

Le conseil de bande se compose d'un chef et de six conseillers, élus selon les règlements locaux.

Adresse postale :
Whapmagoostui First Nation Council
P.O. Box 390
WHAPMAGOOSTUI QC
J0M 1G0

Téléphone : (819) 929-3384
Télécopieur : (819) 929-3203

WHAPMAGOOSTUI

Activités économiques :

Art et artisanat
Commerces et services
Piégeage
Nombre de personnes occupant un emploi : n.d.
Nombre de trappeurs : 257*
*Source : Cree Trappers Association, mars 1994

Commerces et services :

Alimentation	Eau de source	Services de consultants
Art et artisanat	Location de films	Taxi
Buanderie	Plomberie	Transport aérien
Construction	Restauration	Vêtements
Dépanneur	Salle de jeux électroniques	

Éducation :

Badabin Eeyou School
(préscolaire, primaire, secondaire I à V)
WHAPMAGOOSTUI QC
J0M 1G0 Téléphone : (819) 929-3428

Fréquentation scolaire 1993-1994

	École de bande	École provinciale	École privée	École fédérale	Cégep Université
Prématernelle:	0	22	0	0	
Matemelle:	0	20	0	0	
Primaire:	0	71	0	0	
Secondaire:	0	55	0	0	
Postsecondaire:					n.d.
Total:	0	168	0	0	n.d.

Source : Ministère de l'Éducation du Québec, mars 1994

Population étudiante totale : n.d.

Population étudiante potentielle (5-24 ans) : 210

Services communautaires :

Protection-incendie : équipement partagé avec les Inuit de Kuujjuarapik.
Services policiers : assurés par le conseil de bande en vertu d'une entente avec le Solliciteur général du Canada et le ministère de la Sécurité publique du Québec.
Soins médicaux : dispensaire géré par le Conseil cri de la santé et des services sociaux de la Baie-James.
Élimination des ordures : site d'enfouissement, collecte.
Principaux équipements collectifs : radio communautaire, aréna.

Infrastructure :

Aqueduc : distribution à domicile, réservoir, traitement de l'eau.
Égouts : réseau d'égouts sanitaires.
Accès : aucun accès routier. Une ligne aérienne relie le village à Val-d'Or, à LG2 et à Montréal.
Réseau routier : données non disponibles.
Nombre de maisons : 113
Électricité : génératrices.

LES HURONS-WENDAT

Au début du XVIIe siècle, la population huronne compte entre 16 000 et 30 000 individus (selon la source), répartis en dix-huit villages établis dans le sud-est de l'Ontario. Grâce à l'agriculture et au commerce, la nation huronne est, à cette époque, un des groupes les plus prospères et stables en Amérique du Nord. Les Hurons détiennent le monopole du maïs et du tabac, qu'ils échangent contre des fourrures avec les autres nations autochtones. Leur territoire commercial comprend la région des Grands-Lacs, la Mauricie, le Saguenay et même la baie d'Hudson. Selon Marguerite Vincent, auteure du livre *La Nation Huronne*, «les Hurons étaient bien conscients de la perfection de leur système de commerce, et très orgueilleux de l'influence dont ils jouissaient parmi les autres Indiens, au point qu'ils refusèrent d'apprendre d'autres dialectes que le leur, forçant les Indiens qui trafiquaient avec eux à apprendre le Huron.»

À l'arrivée de Jacques Cartier (1534), les Hurons sont en guerre contre les Iroquois. Les deux nations se disputent le commerce de la fourrure dans la vallée de l'Ohio et le long du Mississipi. La situation s'envenime avec l'apport des armes à feu par les Européens. Bientôt, la guerre que se livrent les Anglais et les Français se superpose à celle des Iroquois et des Hurons, ajoutant ainsi à la violence des hostilités.

Les Hurons subissent une sévère défaite. En 1649, poursuivis par les Iroquois, les survivants se réfugient à Québec où ils sont accueillis par les Ursulines, les Hospitalières et les Jésuites.

«Vous voyez, saintes filles, de pauvres cadavres, les restes d'une nation qui a été florissante et qui n'est plus. Au pays des Hurons, nous avons été dévorés et rongés jusqu'aux os par la guerre et par la famine. Ces cadavres ne se tiennent debout que parce que vous les soutenez» (discours de Taiearonk aux Ursulines, 1651).

En 1651, les Hurons s'établissent dans l'île d'Orléans. Ils y résident jusqu'à ce que les Iroquois viennent les tourmenter à nouveau. Les survivants se réfugient près du fort de Québec jusqu'en 1673. Ils s'installent ensuite à l'Ancienne-Lorette, puis à Loretteville en 1697. L'endroit est idéal. La terre sablonneuse est propice à la culture du maïs. Le territoire est entouré par un méandre de la rivière Cabir-Coubat (St-Charles) qui offre une protection naturelle contre les ennemis.

Les guerres meurtrières contre les Iroquois et les maladies causées par les contacts avec les Européens ont fait des ravages dans la population huronne. De la nation stable et prospère du début du XVIIe siècle, il ne reste qu'entre 400 à 1 000 membres, en 1740, installés à Loretteville et sur les rives du lac Érié. En 1829, la population de Loretteville ne compte plus que 179 individus. Elle se chiffre aujourd'hui à 2 641 membres, dont 1 025 résident dans la réserve de Wendake.

Bien qu'ils ne soient plus aussi nombreux, les Hurons forment encore aujourd'hui une communauté prospère. L'économie de Wendake fournit du travail à plus de 300 non-Autochtones. Les raquettes, les mocassins et les canots fabriqués par les Hurons jouissent d'une renommée internationale. Le Musée Aroüane, la chapelle Notre-Dame-de-Lorette et le village traditionnel reconstitué attirent de nombreux touristes pendant l'été. Mais de cette langue qui servait jadis à conclure les marchés, il ne reste aujourd'hui que quelques personnes aptes à s'en servir. Des efforts sont faits pour revitaliser la langue huronne.

Parmi les Hurons les plus célèbres, mentionnons Degandawida qui fut le père de la ligue des cinq nations dont le fonctionnement a inspiré la constitution américaine; le chef Kondiaronk, reconnu pour ses talents de diplomate et pour son rôle dans la conclusion du traité de paix de 1701 auquel ont adhéré toutes les nations indiennes de la Nouvelle-France; Prosper Vincent (1842-1915), premier Huron à être ordonné prêtre; le chef Ludger Bastien (1879-1948), premier Huron élu comme député à la législature du Québec et homme d'affaires prospère; Oscar Bastien, qui fut le premier Huron annonceur à la radio (1927-1942); et Léon Gros-Louis, qui fut le premier médecin de la nation diplômé de l'Université Laval.

HURONS-WENDAT

Territoire
Village-des-Hurons Wendake

Circonscription fédérale
Charlesbourg

Circonscription provinciale
Chauveau

Situation géographique
Le Village-des-Hurons Wendake est situé à 8 kilomètres au nord de Québec, sur la rive est de la rivière Saint-Charles.

Superficie
112,21 hectares

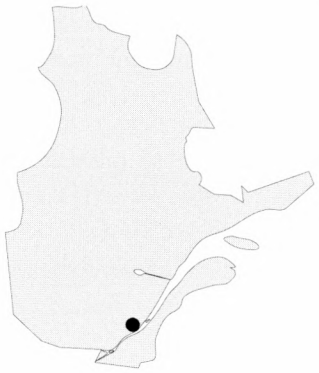

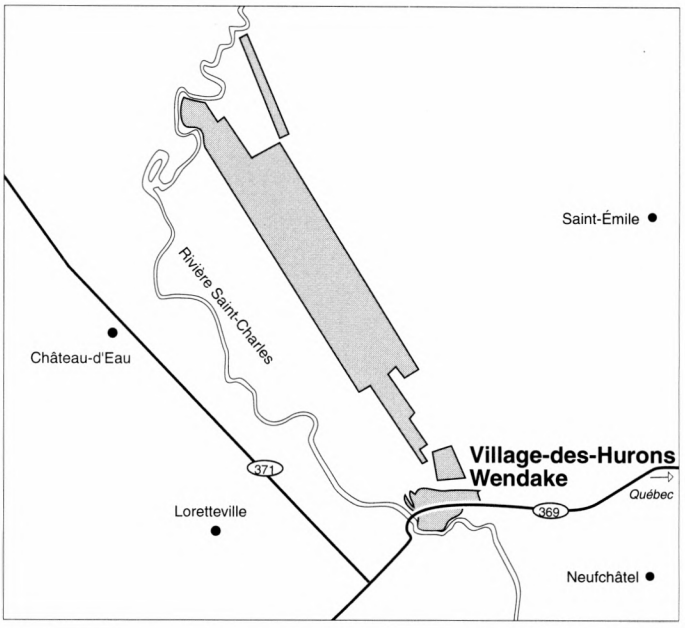

Situation géographique du territoire. Limites tracées à titre indicatif seulement.

Échelle 0 200 400 600 800 mètres

Population : 2 642

Hommes:	1 183
Femmes:	1 459
Sur le territoire:	1 025
Hors du territoire:	1 617

Principales langues parlées :

Français (le huron n'est plus parlé couramment).

Aperçu historique :

Les Hurons ont quitté la Huronnie (sud-est de l'Ontario) pour s'installer à Beauport et dans l'île d'Orléans. Ils s'établissent finalement à Loretteville en 1697. Le gouvernement fédéral a mis de côté des terres supplémentaires au profit des Hurons en 1958, 1961, 1973 et 1990.

Conseil de bande :

Le conseil de bande se compose d'un grand chef et de six chefs délégués, élus selon les modalités prévues par la *Loi sur les Indiens*.

Adresse postale :
Conseil de la Nation Huronne-Wendat
255, rue Chef-Michel-Laveau
VILLAGE-DES-HURONS WENDAKE QC
G0A 4V0

Téléphone : (418) 843-3767
Télécopieur : (418) 842-1108

HURONS-WENDAT

Activités économiques :

Secteur secondaire : 22 %
Secteur tertiaire : 78 %
Nombre de personnes occupant un emploi : 365 Autochtones
348 allochtones
Source : Conseil de la Nation Huronne-Wendat, juin 1994

Commerces et services :

Abris d'auto
Acupuncture
Alimentation
Armoires de cuisine
Art et artisanat
Articles de sport
Assurances
Automobiles
Bois de chauffage
Boulangerie et pâtisserie
Cabanons
Centre de conditionnement physique
Chaussure
Coiffure
Communication
Construction
Couvre-planchers
Dépanneurs
Essence
Estampage à chaud
Excavation et terrassement
Fabrication de canots
Fabrication de charpentes de bois
Fabrication d'échelles
Garderie
Graphisme
Haute couture
Informatique
Infrastructure d'accueil touristique
Ingénieurs-conseils
Location de films
Massothérapie
Matériaux de construction
Mécanique automobile
Meubles
Mocassins
Naturopathie
Organisation de fêtes
Peintre
Peinture et débosselage
Photographie
Pièces d'automobiles
Plomberie
Portes et fenêtres
Poterie
Prothèses capillaires
Publicité
Quincaillerie
Raquettes
Réfrigération
Rénovation en bâtiments
Restauration
Salons de bronzage
Services bancaires
Services de conciergerie
Services de pneus
Services de reliure de livres
Services immobiliers
Silencieux pour automobiles
Soins esthétiques
Tannerie
Toilettage d'animaux
Traduction
Traîneaux
Traiteur
Transport routier et scolaire
Vente en gros de copeaux de bois
Vente, location et réparation de petits moteurs
Vêtements

Éducation :

École indienne de Lorette (Tsoutaï)
(préscolaire, primaire)
20, rue de l'Ours
VILLAGE-DES-HURONS WENDAKE QC
G0A 4V0
Téléphone : (418) 842-3740

Population étudiante totale : 462

Population étudiante potentielle (5-24 ans) : 616

Fréquentation scolaire 1993-1994

	École de bande	École provinciale	École privée	École fédérale	Cégep Université
Prématernelle:	18	0	1	0	
Maternelle:	21	0	6	0	
Primaire:	82	9	32	0	
Secondaire:	3	45	59	0	
Postsecondaire:					186*
Total:	124	54	98	0	186*

*Source : Conseil de la Nation Huronne-Wendat, juin 1994

Services communautaires :

Protection-incendie : assurée par la municipalité de Loretteville.
Services policiers : corps de police indépendant.
Soins médicaux : centre de soins infirmiers géré par le conseil de bande en vertu d'une entente avec Santé Canada.
Élimination des ordures : assurée par la Communauté urbaine de Québec.
Principaux équipements collectifs : centre administratif, services éducatifs, centre de prévention, centre sportif, salle communautaire, centre socio-culturel, bureau juridique, église, radio communautaire, centre d'hébergement pour personnes âgées, musée.

Infrastructure :

Aqueduc : approvisionnement assuré par la municipalité de Québec, distribution à domicile assurée par le conseil de bande.
Égouts : réseaux d'égouts sanitaires et d'égouts pluviaux (municipalité de Québec).
Accès : Wendake est accessible par la route 369 qui rejoint le boulevard Henri IV, à quelques kilomètres à l'ouest, ou par l'autoroute Laurentienne, à l'est.
Réseau routier : 2 090 mètres de routes en gravier et 7 510 mètres en asphalte.
Nombre de maisons : 496
Électricité : fournie par Hydro-Québec.

LES MALÉCITES

Les Malécites vivaient au Nouveau-Brunswick, leur territoire s'étendant vers l'ouest à partir de la rivière Saint-Jean. Ils étaient membres de la Confédération Wabanaki qui regroupait les Penobscots, les Passamaquoddy, les Abénaquis du Maine et les Micmacs.

Ils vivaient de chasse et de pêche, mais ils cultivaient aussi le maïs. La principale communauté malécite, Médotec, était située aux abords de la rivière Saint-Jean. En 1694, la peste emportait environ 120 Malécites, et le reste de la communauté fut forcé de fuir temporairement le village.

Les Malécites se sont avérés de fidèles alliés des Français. Dès 1687, alors que la guerre éclate contre les Anglais, ils se rangent du côté des Français. Ils furent bientôt considérés comme un élément majeur de la défense française. En 1728, toutefois, les Malécites ratifient le traité de paix conclu à Boston avec les Anglais. En vertu de ce traité, les Indiens de la Nouvelle-Angleterre et de la Nouvelle-Écosse reconnaissaient la souveraineté britannique sur la Nouvelle-Écosse. Le ressentiment des Malécites à l'endroit des Anglais dura néanmoins jusqu'à la capitulation de Québec, en 1763.

En 1828, une trentaine de familles formèrent un établissement à Viger, près de la rivière Verte, en Gaspésie. Il s'agissait d'une concession de 3 000 acres de terrain divisés en lots de 100 acres. Pour inciter les Malécites à s'y installer, le gouvernement leur fournit des semences et des provisions. Mais faute d'occupation et devant la pression des colons intéressés par ces terres fertiles, Viger fut rétrocédé en 1869. En 1876, le gouvernement fédéral créait la réserve de Whitworth, puis celle de Cacouna en 1891. Le gouvernement leur fit aussi construire des maisons. Les Malécites ont cependant résisté longtemps au mode de vie sédentaire. On en vint presque à oublier la présence de cette nation au Québec, tant les membres se sont dispersés sur le territoire québécois.

La bande n'a jamais cessé d'exister dans les registres du gouvernement fédéral. En 1975, une centaine d'individus étaient considérés comme faisant partie de la bande de Viger. Dans la foulée du projet de loi C-31 adopté en 1985, plusieurs Malécites ont recouvré le statut d'Indien inscrit. En 1987, environ 130 d'entre eux se sont réunis à Rivière-du-Loup pour élire un conseil de bande. Deux ans plus tard, le gouvernement du Québec reconnaissait officiellement la Première nation malécite de Viger.

La bande compte aujourd'hui 425 membres. De ce nombre, plus de 170 membres ont obtenu leur inscription à la suite des amendements apportés à la *Loi sur les Indiens* en 1985 (projet de loi C-31). Fidèles à leurs ancêtres, ils refusent toujours de se voir confiner dans une réserve. Personne ne vit en permanence sur l'une ou l'autre des réserves de Whitworth et de Cacouna.

MALÉCITES DE VIGER

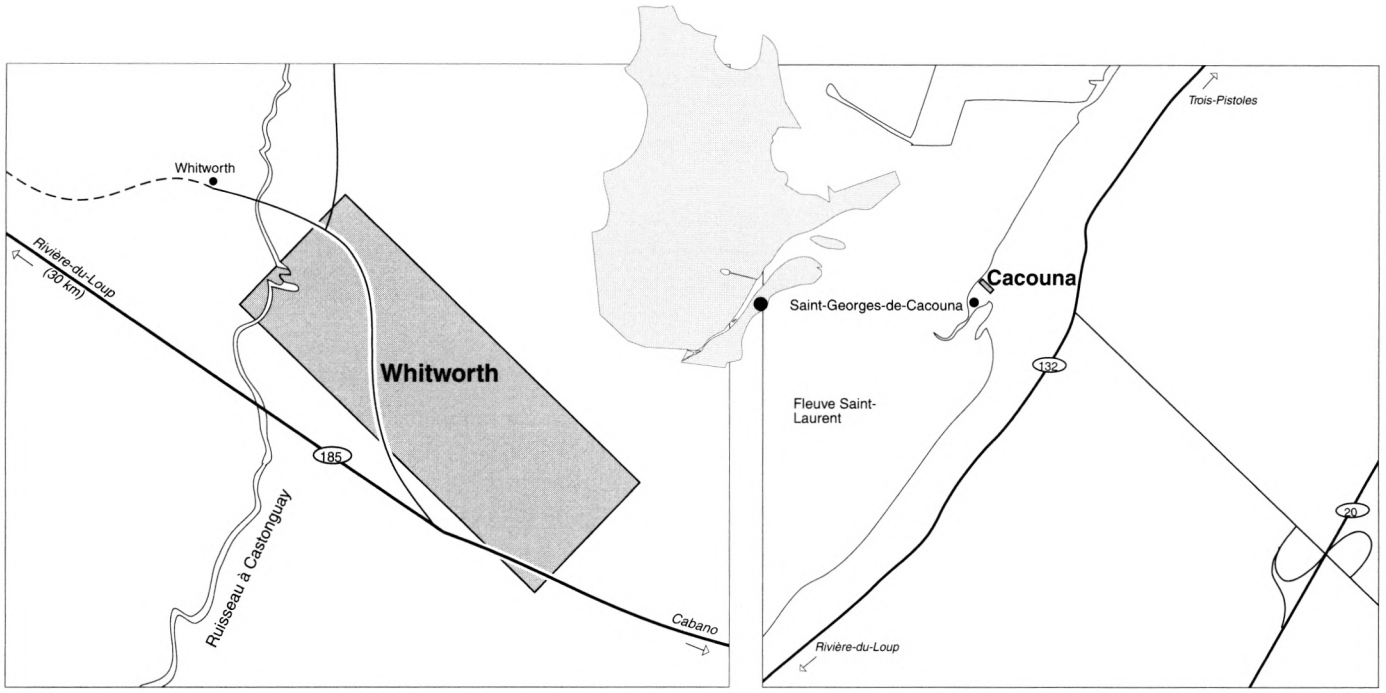

Situation géographique du territoire. Limites tracées à titre indicatif seulement.

Échelle 0 200 400 600 800 mètres

Territoire
Réserves de Whitworth et de Cacouna

Circonscription fédérale
Kamouraska - Rivière-du-Loup

Circonscription provinciale
Rivière-du-Loup

Superficie
Whitworth : 173,01 hectares
Cacouna : 0,17 hectare

Situation géographique
La réserve de Whitworth est située sur la rive sud du Saint-Laurent, à 30 kilomètres au sud de Rivière-du-Loup. La réserve de Cacouna se trouve près de la municipalité du même nom. Les deux territoires sont actuellement inhabités.

Population : 425

Hommes:	197
Femmes:	228
Sur le territoire:	0
Hors du territoire:	425

Principales langues parlées :

Français (le malécite n'est plus parlé).

Aperçu historique :

Par arrêté datant de 1874, le gouvernement du Québec a cédé des lots au gouvernement fédéral pour constituer la réserve de Whitworth. En 1891, le gouvernement canadien a fait l'acquisition de la seigneurie Leparc, qui deviendra la réserve de Cacouna.

Conseil de bande :

Le conseil de bande se compose d'un chef et de quatre conseillers, élus selon la coutume locale.

Adresse postale :
Conseil de la Première Nation Malécite de Viger
5805, rue Chauveau
MONTRÉAL QC
H1N 1H5

Téléphone : (514) 251-1454
Télécopieur : (514) 251-8114

MALÉCITES DE VIGER

Activités économiques :

données non disponibles

Commerces et services :

aucun commerce sur les territoires

Éducation :

aucune école sur les territoires

Population étudiante totale : n.d.

Population étudiante potentielle (5-24 ans) : 67

Fréquentation scolaire 1993-1994

	École de bande	École provinciale	École privée	École fédérale	Cégep Université
Prématernelle:	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
Maternelle:	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
Primaire:	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
Secondaire:	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	
Postsecondaire:					29
Total:	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	29

Services communautaires :

Protection-incendie : aucun dispositif sur place.
Services policiers : assurés par la Sûreté du Québec et la police municipale.
Soins médicaux : aucune installation sur le territoire.
Élimination des ordures : aucun dispositif sur place.
Principaux équipements collectifs : aucune installation permanente.

Infrastructure :

Aqueduc : aucune installation permanente.
Égouts : aucune installation permanente.
Accès : les territoires sont accessibles par l'autoroute 20 (Cacouna) et par la route 185 (Whitworth).
Réseau routier : aucune installation permanente.
Nombre de maisons : aucune installation permanente.
Électricité : aucune installation permanente.

LES MICMACS

Membres de la Confédération Wabanaki, les Souriquois, aujourd'hui nommés les Micmacs, occupaient la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard, le Nouveau-Brunswick et la partie sud de la péninsule gaspésienne. En 1611, le père Pierre Biard en dénombrait environ 3 000 en ces lieux.

Peuple nomade, les Micmacs vivaient surtout de chasse et de pêche. La cueillette était pour cette société patriarcale une solution de rechange lorsque le temps n'était pas propice à la chasse. Étant donné leur mode de vie, ils construisaient leurs wigwams de manière à pouvoir les transporter aisément d'un lieu à l'autre. En été, les Micmacs établissaient leurs campements près des cours d'eau; l'hiver venu, ils se déplaçaient vers l'intérieur des terres pour la chasse.

Au XVIe siècle, les Micmacs sont l'un des premiers peuples à entrer en contact avec les Européens. À titre d'intermédiaire, ils tenteront de tirer profit de la traite des fourrures entre les Européens et les tribus situées plus à l'ouest. De ces relations avec les Blancs, les Micmacs contractèrent certaines maladies telles la rougeole, la variole et la tuberculose.

L'arrivée des missionnaires européens, au début du XVIIe siècle, transforma le mode de vie des Micmacs. Le Grand chef des Micmacs fut baptisé en 1624. Dès lors, ce peuple délaissa progressivement ses croyances et rituels ainsi que son héros légendaire, Glouspak, au profit du Dieu de la religion catholique.

À la suite de leur victoire sur les Français en 1763, les Anglais de la Nouvelle-Angleterre s'installent en grand nombre dans la région atlantique. Le gouvernement britannique tente de faire des Micmacs des agriculteurs. Ces efforts échouent et les Micmacs deviennent plutôt des ouvriers dans les domaines du transport et de la foresterie, entraînant ainsi des modifications socio-culturelles importantes.

On dénombre aujourd'hui 15 000 Micmacs dans les Maritimes. Au Québec, près de 4 000 Micmacs résident à Listuguj (Restigouche), à Gesgapegiag (Maria) et dans la région de Gaspé.

Pêcheurs par tradition, les Micmacs continuent de pêcher le saumon. La collectivité de Gesgapegiag s'est associée à des propriétaires riverains pour former, en 1982, la Société de gestion du saumon de la Grande rivière Cascapédia qui organise des séjours de pêche pour les amateurs. On y trouve également la Coopérative d'artisanat micmac de Gesgapegiag qui exporte ses produits aux États-Unis.

Entre autres réalisations importantes du peuple micmac pour pallier les problèmes de ses communautés, mentionnons le centre de désintoxication situé à Gesgapegiag, le centre d'accueil pour les jeunes en difficulté et le centre d'hébergement pour les femmes victimes de violence, tous deux à Listuguj.

GASPÉ

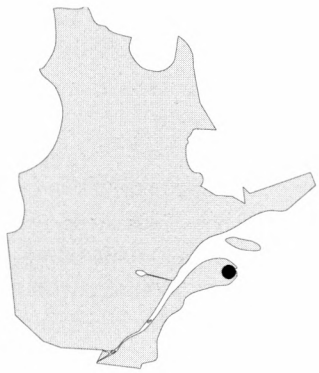

Territoire
Aucun

Circonscription fédérale
Gaspé

Circonscription provinciale
Gaspé

Situation géographique
Les membres de la bande résident à proximité de Gaspé. Aucun territoire n'est réservé à l'usage de la bande.

Superficie
Ne s'applique pas

Population : 435

Hommes:	195
Femmes:	240
Sur le territoire:	0
Hors du territoire:	435

Principales langues parlées :

Micmac, français

Aperçu historique :

Dans la région de Gaspé, on retrouve des Micmacs à Saint-Majorique, à Pointe-Navarre, ainsi qu'à Gaspé.

Conseil de bande :

Le conseil de bande se compose d'un chef et de deux conseillers élus selon la coutume locale.

Adresse postale :
Conseil de bande de Gaspé
C.P. 69 - Fontenelle
GASPÉ QC
G0E 1H0

Téléphone : (418) 368-6005
Télécopieur : (418) 368-1272

GASPÉ

Activités économiques :

Art et artisanat
Commerces et services
Nombre de personnes occupant un emploi : n.d.

Commerces et services :

Art et artisanat

Éducation :

Aucune école sur le territoire

Population étudiante totale : 124

Population étudiante potentielle (5-24 ans) : 135

Fréquentation scolaire 1993-1994

	École de bande	École provinciale	École privée	École fédérale	Cégep Université
Prématernelle:	0	5	0	0	
Maternelle:	0	7	0	0	
Primaire:	0	48	0	0	
Secondaire:	0	31	0	0	
Postsecondaire:					33
Total:	0	91	0	0	33

Services communautaires :

Protection-incendie : ne s'applique pas.
Services policiers : assurés par la Sûreté du Québec et la police municipale.
Soins médicaux : utilisation des installations provinciales.
Élimination des ordures : ne s'applique pas.
Principaux équipements collectifs : ne s'applique pas.

Infrastructure :

Aqueduc : ne s'applique pas.
Égouts : ne s'applique pas.
Accès : la route 132 mène à Gaspé.
Réseau routier : ne s'applique pas.
Nombre de maisons : ne s'applique pas.
Électricité : ne s'applique pas.

GESGAPEGIAG

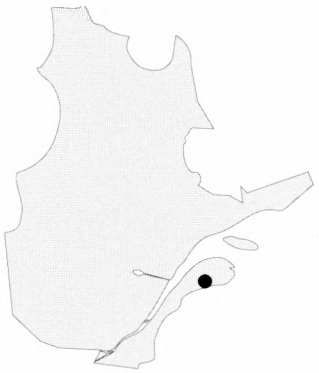

Territoire
Réserve de Gesgapegiag

Circonscription fédérale
Bonaventure - Îles-de-la-Madeleine

Circonscription provinciale
Bonaventure

Situation géographique
La réserve est située à 45 kilomètres à l'ouest de Bonaventure, sur la rive nord de la baie de Cascapédia.

Superficie
182,26 hectares

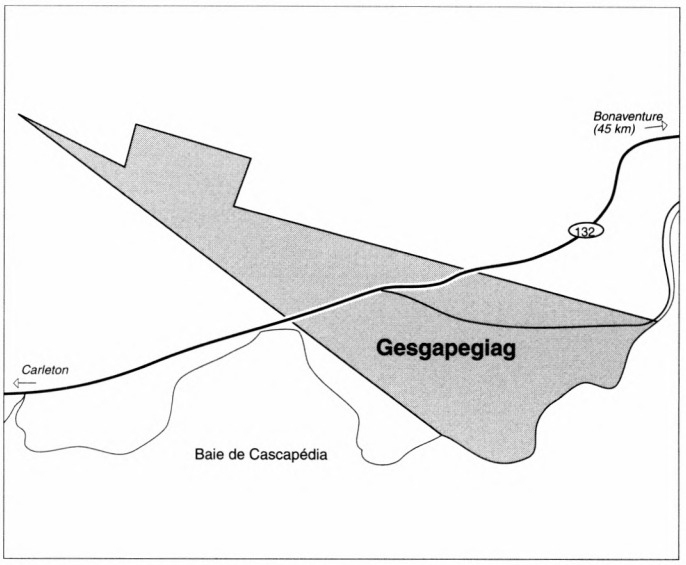

Situation géographique du territoire. Limites tracées à titre indicatif seulement.

Échelle 0 200 400 600 800 mètres

Population : 936

Hommes:	456
Femmes:	480
Sur le territoire:	432
Hors du territoire:	504

Principales langues parlées :

Micmac, anglais

Aperçu historique :

La réserve comprend des terres achetées par le gouvernement fédéral et d'autres terres occupées avant 1860.

Conseil de bande :

Le conseil de bande se compose d'un chef et de huit conseillers élus selon les modalités prévues par la *Loi sur les Indiens*.

Adresse postale :
Micmacs of Gesgapegiag Band Council
Maria Indian Reserve
P.O. Box 1280
MARIA QC
G0C 1Y0

Téléphone : (418) 759-3441
Télécopieur : (418) 759-5856

GESGAPEGIAG

Activités économiques :

Art et artisanat
Commerces et services
Tourisme
Nombre de personnes occupant un emploi : 35

Commerces et services :

Alimentation
Articles de sport
Art et artisanat
Essence
Pourvoirie
Restauration
Vêtements

Éducation :

Wejgwapniag School
(préscolaire, primaire)
P.O. Box 1280
GESGAPEGIAG QC
G0C 1Y0

Téléphone : (418) 759-3422

Fréquentation scolaire 1993-1994

	École de bande	École provinciale	École privée	École fédérale	Cégep Université
Prématernelle:	14	1	0	0	
Maternelle:	9	5	0	0	
Primaire:	30	30	0	0	
Secondaire:	2	75	0	0	
Postsecondaire:					23
Total:	55	111	0	0	23

Population étudiante totale : 189

Population étudiante potentielle (5-24 ans) : 336

Services communautaires :

Protection-incendie : assurée par la municipalité de Maria.
Services policiers : assurés par le Conseil de la police amérindienne.
Soins médicaux : centre sanitaire géré par Santé Canada.
Élimination des ordures : assurée par la municipalité de New-Richmond.
Principaux équipements collectifs : centre récréatif, aréna, église, salle paroissiale, patinoire extérieure.

Infrastructure :

Aqueduc : distribution à domicile, réservoir, puits communautaires, traitement partiel de l'eau.
Égouts : fosses septiques individuelles, réseau d'égouts pluviaux.
Accès : la réserve est accessible par la route 132.
Réseau routier : 1 490 mètres de routes en gravier et 4 490 mètres en asphalte.
Nombre de maisons : 136
Électricité : fournie par Hydro-Québec.

LISTUGUJ

Territoire

Réserve de Listuguj

Circonscription fédérale

Bonaventure - Îles-de-la-Madeleine

Circonscription provinciale

Bonaventure

Situation géographique

La réserve est située à 118 kilomètres au sud-ouest de Bonaventure, sur la rive nord de la rivière Ristigouche.

Superficie

3 663,22 hectares

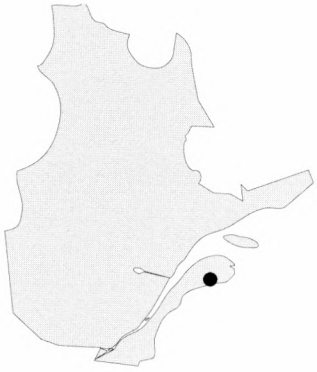

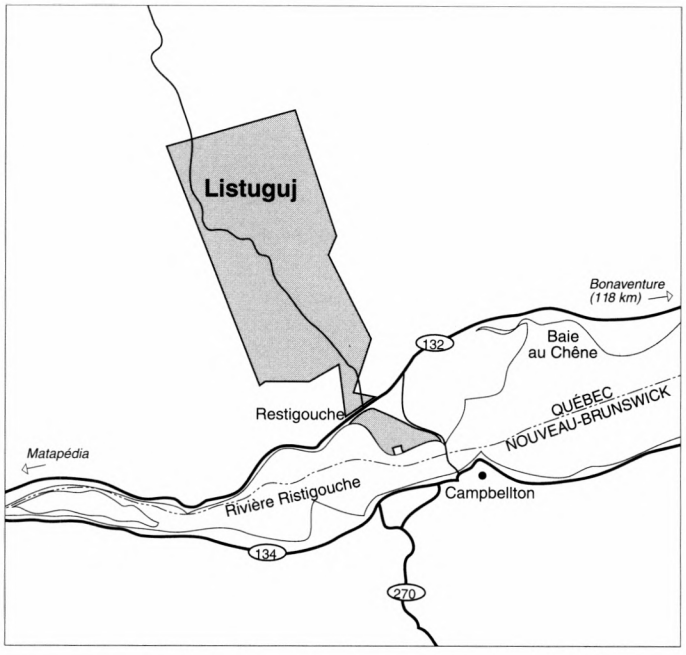

Situation géographique du territoire. Limites tracées à titre indicatif seulement.

Échelle 0 1 250 2 500 3 750 5 000 mètres

Population : 2 621

Hommes:	1 256
Femmes:	1 365
Sur le territoire:	1 641
Hors du territoire:	980

Principales langues parlées :

Micmac, anglais

Aperçu historique :

La réserve de Listuguj a été créée en 1853, en vertu des dispositions de la *Loi de 1851*.

Conseil de bande :

Le conseil de bande se compose d'un chef et de douze conseillers élus selon les modalités prévues par la *Loi sur les Indiens*.

Adresse postale :
Listuguj Mi'gmaq First Nation Council
17 Riverside West Street
P.O. Box 298
LISTUGUJ (Restigouche) QC
G0C 2R0

Téléphone : (418) 788-2904
Télécopieur : (418) 788-2058

LISTUGUJ

Activités économiques :

Art et artisanat
Commerces et services
Foresterie
Tourisme
Nombre de personnes occupant un emploi : 135

Commerces et services :

Alimentation	Électriciens
Art et artisanat	Plomberie
Bureau de poste	Quincaillerie
Construction	Services de consultants
Décoration intérieure et extérieure	Tabagie
Essence	Transport
Fleuriste	Vêtements

Éducation :

Listuguj Education Complex
(préscolaire)
1 Riverside West Street
P.O. Box 298
LISTUGUJ QC
G0C 2R0

Téléphone : (418) 788-2248

Population étudiante totale : 554

Population étudiante potentielle (5-24 ans) : 818

Fréquentation scolaire 1993-1994

	École de bande	École provinciale	École privée	École fédérale	Cégep Université
Prématernelle:	34	0	0	0	
Matemelle:	32	1	0	0	
Primaire:	0	221	0	0	
Secondaire:	0	143	0	0	
Postsecondaire:					123
Total:	66	365	0	0	123

Services communautaires :

Protection-incendie : assurée par le service d'incendie du conseil de bande.
Services policiers : corps de police indépendant.
Soins médicaux : centre sanitaire géré par Santé Canada.
Élimination des ordures : site d'enfouissement.
Principaux équipements collectifs : radio communautaire, salle paroissiale et musée.

Infrastructure :

Aqueduc : distribution à domicile, réservoir, puits communautaire.
Égouts : réseaux d'égouts sanitaires et d'égouts pluviaux.
Accès : la réserve est accessible par la route 132.
Réseau routier : 5 890 mètres de routes en gravier et 4 540 mètres en asphalte.
Nombre de maisons : 416
Électricité : fournie par Hydro-Québec.

LES MOHAWKS

Membres de la Confédération iroquoise des Cinq Nations (Haudenosaunee), les Mohawks vivaient principalement de l'agriculture et complétaient leur régime alimentaire par la chasse, la pêche et le piégeage. Ils s'adonnaient également au troc.

Au XVIe siècle, on évalue la superficie du territoire de la Confédération, qui longe le fleuve Saint-Laurent et qui s'échelonne le long de la rivière Mohawk, à environ 35 000 km^2.

Au contact des Européens, au XVIIe siècle, le mode de vie des Mohawks se transforme peu à peu. Encouragés par les Français qui avaient établi un poste de traite à Montréal, les Mohawks deviennent rapidement de véritables courtiers en fourrure. À la même époque, sous l'influence de nombreux Jésuites venus d'Europe, des Mohawks se convertissent au catholicisme.

Bien que les Mohawks entretiennent alors des rapports suivis avec les Français et les Anglais pour le commerce des fourrures, ils n'acceptent à aucun prix de prêter allégeance à l'un ou l'autre des deux groupes. Les Mohawks estiment que leur besoin de liberté et d'indépendance ne peut être satisfait qu'au sein de la Confédération des Cinq Nations.

En 1667, un groupe de Mohawks catholiques s'établit à Kentake (appelé aujourd'hui La Prairie). Après plusieurs déménagements, ils s'installent, en 1717, sur le site actuel de Kahnawake. Un groupe de Mohawks de ce village déménage de nouveau en 1721 dans un village algonquin, nommé Kanesatake en 1755.

À compter du XIXe siècle, les Mohawks travaillent comme pagayeurs dans plusieurs compagnies de transport, étant donné leur aptitude à affronter les rapides et à voguer sur des eaux agitées. Ils s'illustreront à cet effet, en 1884, en permettant à une expédition britannique de remonter le Nil jusqu'à Khartoum, au Soudan. D'autres sont engagés dans les chantiers de construction pour leur capacité extraordinaire à grimper aux échafaudages les plus élevés. À Montréal, les Mohawks participent à la construction du pont Victoria en 1860. En 1899, ils travaillent au montage du pont de Québec. Le 29 août 1907, le pont s'écroule et fait 96 morts, dont 33 sont de Kahnawake.

Répartis de chaque côté de la frontière canado-américaine, les Mohawks revendiquent le droit de libre circulation. En mai 1968, ils bloquent le pont international qui relie ces deux pays, à Cornwall. Ils demandent que le gouvernement canadien reconnaisse le traité Jay, qui leur accorde, selon leur interprétation, le droit de passer de la marchandise en franchise à la frontière canado-américaine.

L'été 90 demeure un épisode tristement célèbre dans les relations entre les Mohawks et les allochtones. Les Mohawks s'indignent de l'agrandissement d'un terrain de golf à Oka. Ils considèrent que ces travaux empiètent sur leur territoire ancestral. Ce conflit, dans lequel l'armée est intervenue, est l'un des pires dans l'histoire des relations entre Québécois et Autochtones. Ce n'est qu'après 78 jours d'hostilités et de pourparlers, qu'une paix fragile regagne les collectivités de Kahnawake, d'Oka et de Kanesatake.

LES MOHAWKS

Aujourd'hui, la Confédération des Six Nations compte plus de 20 000 membres au Québec, en Ontario et dans l'État de New York. La Confédération changea de nom au XVIIIe siècle lorsque les Tuscaroras s'y joignirent. Au Québec, près de 6 500 Mohawks résident à Kahnawake, sur un territoire de 53 km^2. Dans cette réserve, on retrouve entre autres quatre écoles, dont deux offrent aux étudiants l'opportunité de poursuivre leurs études secondaires. Il y a également une station radiophonique, un journal (The Eastern Door), un hôpital entièrement géré par la collectivité et une caisse populaire dont l'actif atteignait 40,6 millions de dollars en mars 93.

Pour sa part, Kanesatake, dont la superficie est d'environ 10 km^2, compte quelque 1 100 habitants. Ceux-ci se rendent dans les villes environnantes pour étudier ou pour recevoir des soins médicaux.

Les Mohawks aspirent à un haut degré d'autonomie dans la gestion des affaires de leur bande. Kahnawake a signé une entente cadre avec le gouvernement fédéral, en décembre 1991, en vue de négocier un régime offrant une plus grande autonomie que celui prévu par la *Loi sur les Indiens*.

À Kanesatake, des négociations se poursuivent en vue du règlement définitif des griefs de cette collectivité.

KAHNAWAKE

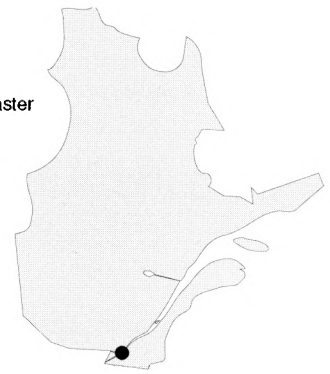

Territoire
Réserves de Kahnawake et de Doncaster

Circonscription fédérale
Kahnawake : Châteauguay
Doncaster : Laurentides

Circonscription provinciale
Kahnawake : Châteauguay
Doncaster : Bertrand

Situation géographique
La réserve de Kahnawake est située à 10 kilomètres au sud-ouest de Montréal, sur la rive sud du lac Saint-Louis. La réserve de Doncaster est située au nord-ouest du lac des Îles, à 14 kilomètres de Saint-Agathe-des-Monts; elle est inhabitée. (Voir profil de Kanesatake)

Superficie
Kahnawake : 5 059,17 hectares
Doncaster : 7 896,2 hectares

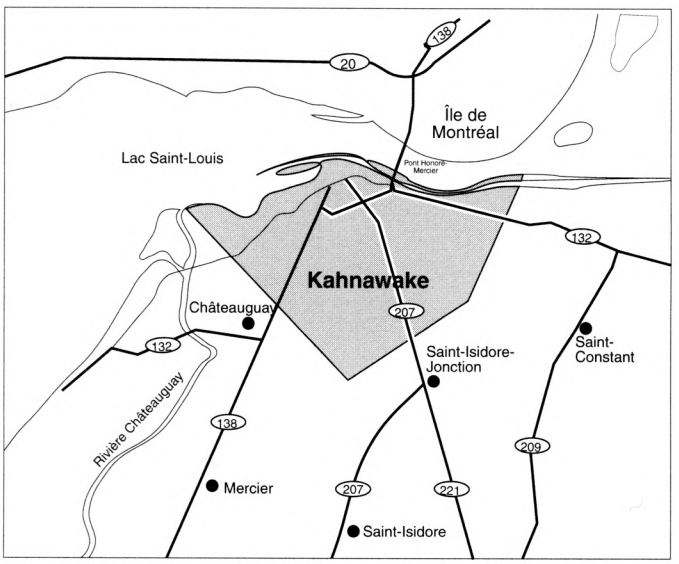

Situation géographique du territoire. Limites tracées à titre indicatif seulement.

Échelle 0 1 250 2 500 3 750 5 000 mètres

Population : 7 924

Hommes:	3 772
Femmes:	4 152
Sur le territoire:	6 527
Hors du territoire:	1 397

Principales langues parlées :

Mohawk, anglais

Aperçu historique :

En 1667, un centre missionnaire s'établit à La Prairie pour accueillir les Iroquois convertis au catholicisme. Après plusieurs déménagements, la mission s'installe à 4,8 kilomètres à l'ouest de La Susanne en 1717. La colonie fut appelée Sault-Saint-Louis par les Français et Kahnawake par les Indiens.

Les terres furent réservées par la Couronne pour l'usage des Indiens en 1762, mais les Jésuites recouvrèrent les titres de propriété du territoire au cours de la même année. Une longue bataille juridique fut entreprise par les Iroquois, dont le dénouement n'eut lieu qu'en 1969 avec la conclusion d'un accord prévoyant l'octroi de terres et une indemnisation financière en faveur des Indiens. En 1973, un règlement final augmentait les indemnisations foncière et financière accordées aux Mohawks.

En 1851, la loi prévoyait l'affectation d'un territoire pour le bénéfice des bandes de Kahnawake et de Kanesatake, à Doncaster. Un tiers du territoire de Doncaster est réservé à l'usage des Indiens de Kanesatake et le reste, aux Indiens de Kahnawake.

Conseil de bande :

Le conseil de bande se compose d'un grand chef et de onze chefs, élus selon la coutume locale.

Adresse postale :
Mohawk Council of Kahnawake
P.O. Box 720
KAHNAWAKE QC
J0L 1B0

Téléphone : (514) 632-7500
Télécopieur : (514) 638-5958

KAHNAWAKE

Activités économiques :

Commerces et services
Nombre de personnes occupant un emploi : 620
Source : Mohawk Council of Kahnawake, nov. 92

Commerces et services :

Agence de voyage
Alimentation
Aménagement et entretien paysagers
Antennes paraboliques
Appareils ménagers
Art et artisanat
Articles de sport
Automobiles
Bar laitier
Bétail
Bijoux
Bingo
Boucherie
Boulangerie
Boutique chasse et pêche
Buanderie
Bureau de poste
Cadeaux
Carrière
Centre de jardinage
Centre sportif
Céramique
Cimenterie
Confiserie
Cordonnerie
Débosselage
Décoration et design intérieur
Dépanneurs
Disquaire
Eau de source
Ébénisterie
Électriciens
Embarcations
Entrepreneurs en construction
Équipement de bureau
Équitation
Essence
Excavation
Finition de photos
Fleuristes
Fondations
Foresterie
Garderies
Golf
Imprimerie
Informatique
Jardinage
Jouets
Journal The Eastern Door
Lave-auto
Librairie
Location de films
Maçonnerie
Marina
Matériaux de construction
Menuiserie
Meubles
Moteurs hors-bord
Nettoyage à sec
Nettoyage de tapis
Peintre
Pharmacie
Photographe
Pièces automobiles
Piscines
Plomberie
Produits de beauté
Produits pétroliers
Quincaillerie
Restauration
Revêtement routier
Salon de beauté
Services bancaires
Services de consultants
Services de secrétariat
Services et produits de nettoyage
Services funéraires
Services juridiques
Soins esthétiques
Soudure
Structures d'acier
Studio d'enregistrement
Taxi
Traiteur
Transport ambulancier
Transport routier
Vêtements

Éducation :

Karonhianonha School
(préscolaire et primaire)
P.O. Box 100
KAHNAWAKE QC J0L 1B0
Tél. : (514) 638-2970

Kahnawake Survival School
(secondaire III à V)
P.O. Box 1978
KAHNAWAKE QC J0L 1B0
Tél. : (514) 632-8831

Kateri-Kawennanoron School
(préscolaire et primaire)
P.O. Box 100
KAHNAWAKE QC J0L 1B0
Téléphone : (514) 632-3350

Indian Way School
(primaire et secondaire)
P.O. Box 732
KAHNAWAKE QC J0L 1B0
Téléphone : (514) 632-3258

Kahnawake Middle School
(secondaire I à II)
P.O. Box 1978
KAHNAWAKE QC J0L 1B0
Téléphone : (514) 632-8831

Population étudiante totale : 1 325

Population étudiante potentielle (5-24 ans) : 2 124

Fréquentation scolaire 1993-1994

	École de bande	École provinciale	École privée	École fédérale	Cégep Université
Prématernelle:	85	12	0	0	
Matemelle:	84	10	1	0	
Primaire:	460	76	16	0	
Secondaire:	159	153	84	0	
Postsecondaire:					185*
Total:	788	251	101	0	185*

* Source : Mohawk Council of Kahnawake, juin 1994

Services communautaires :

Protection-incendie : caserne, autopompe, matériel d'intervention.
Services policiers : assurés par un corps de police indépendant.
Soins médicaux : hôpital Kateri Memorial (établissement mohawk).
Élimination des ordures : site d'enfouissement, collecte.
Principaux équipements collectifs : centre éducatif, centre culturel, centre jeunesse, aréna, piscine, gymnase, musée, bibliothèque, radio communautaire.

Infrastructure :

Aqueduc : distribution à domicile, réservoir, traitement de l'eau.
Égouts : réseaux d'égouts sanitaires et d'égouts pluviaux, aération prolongée.
Accès : la réserve de Kahnawake est accessible par la route 132, la route 138 et la route 207.
Réseau routier : 31 610 mètres de routes en gravier et 52 780 mètres en asphalte.
Nombre de maisons : 1 714
Électricité : fournie par Hydro-Québec.

KANESATAKE

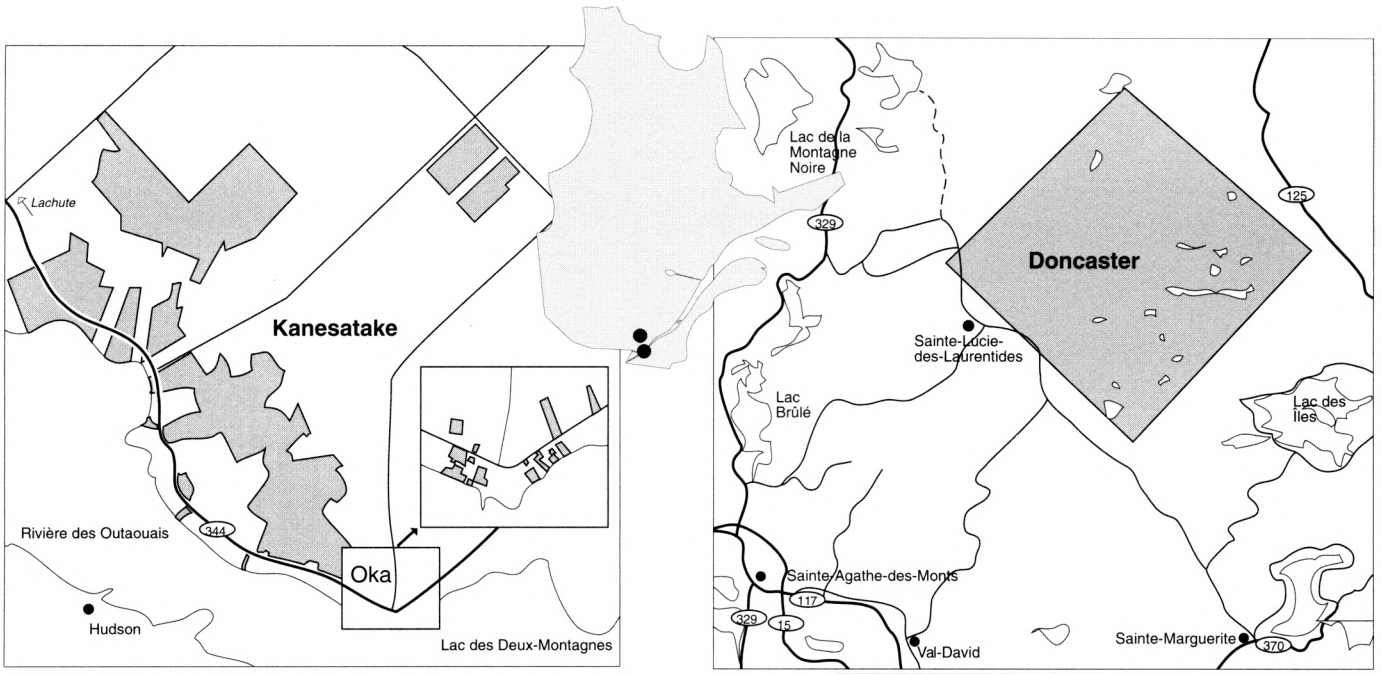

Situation géographique du territoire. Limites tracées à titre indicatif seulement. Voir «Aperçu historique»

Échelle 0 500 1 000 1 500 2 000 mètres

Échelle 0 1 250 2 500 3 750 5 000 mètres

Territoire
Établissement de Kanesatake et réserve de Doncaster

Circonscription fédérale
Kanesatake : Argenteuil-Papineau
Doncaster : Laurentides

Circonscription provinciale
Kanesatake : Deux-Montagnes
Doncaster : Bertrand

Superficie
Kanesatake : 958,05 hectares
Doncaster : 7 896,2 hectares

Situation géographique
L'établissement de Kanesatake est situé sur la rive nord de l'Outaouais, à 53 kilomètres à l'ouest de Montréal. La réserve de Doncaster est située au nord-ouest du lac des Îles, à 14 kilomètres de Sainte-Agathe-des-Monts; elle est inhabitée.

Population : 1 768

Hommes:	804
Femmes:	964
Sur le territoire:	1 130
Hors du territoire:	638

Principales langues parlées :

Mohawk, anglais

Aperçu historique :

En 1945, le gouvernement fédéral acquiert les terres sur lesquelles vivent les Mohawks de Kanesatake. De nouvelles acquisitions sont présentement en cours à Oka en vue d'établir une nouvelle assise territoriale pour les Mohawks de Kanesatake. Le territoire de la carte ci-dessus ne comprend pas les terres acquises par le gouvernement fédéral depuis 1990.

En 1851, la loi prévoyait l'affectation d'un territoire pour le bénéfice des bandes de Kahnawake et de Kanesatake, à Doncaster. Un tiers du territoire de Doncaster est réservé à l'usage des Indiens de Kanesatake et le reste, aux Indiens de Kahnawake.

Conseil de bande :

Le conseil de bande se compose d'un grand chef et de six chefs élus selon un régime électoral particulier.

Adresse postale :
Mohawk Council of Kanesatake
681 Ste. Philomene
KANESATAKE QC
J0N 1E0

Téléphone : (514) 479-8373
Télécopieur : (514) 479-8249

KANESATAKE

Activités économiques :

Agriculture
Art et artisanat
Commerces et services
Nombre de personnes occupant un emploi : 137
Source : Mohawk Council of Kanesatake, juin 1994

Commerces et services :

Art et artisanat	Foresterie
Confection de vêtements	Mécanique automobile
Dépanneurs	Réparation de petits moteurs
Ébénisteries	Services ambulanciers
Entrepreneur général	Site de camping
Équipement de bureau	Vente et location de matériel de pêche
Essence	Vergers

Éducation :

Kanesatake Federal Indian School
(préscolaire, primaire, immersion mohawk)
Route 344
KANESATAKE QC
J0N 1E0
Téléphone : (514) 479-6395

Population étudiante totale : 369

Population étudiante potentielle (5-24 ans) : 400

Fréquentation scolaire 1993-1994

	École de bande	École provinciale	École privée	École fédérale	Cégep Université
Prématernelle:	0	0	0	25	
Matemelle:	0	3	0	16	
Primaire:	0	34	2	83	
Secondaire:	15	78	9	0	
Éducation spécialisée:		33			
Postsecondaire:					71
Total:	15	148	11	124	71

Source : Mohawk Council of Kanesatake, juin 1994

Services communautaires :

Protection-incendie : assurée par la municipalité d'Oka.
Services policiers : assurés par la Sûreté du Québec.
Soins médicaux : services de soins infirmiers en santé communataire gérés par le conseil de bande en vertu d'une entente avec Santé Canada; utilisation des installations provinciales hors du territoire.
Élimination des ordures : assurée par la municipalité d'Oka.
Principaux équipements collectifs : gymnase, église, patinoire extérieure, terrain de crosse, terrain de balle, centre communautaire, radio communautaire, centre de prévention, centre de traitement, centre éducatif et culturel, centre de ressources, école alternative, autobus communautaire.

Infrastructure :

Aqueduc : puits individuels.
Égouts : fosses septiques individuelles.
Accès : Kanesatake est accessible par la route 344.
Réseau routier : 4 680 mètres de routes en gravier et 4 620 mètres en asphalte.
Nombre de maisons : 327
Électricité : fournie par Hydro-Québec.

LES MONTAGNAIS

Les Montagnais forment la nation indienne la plus populeuse du Québec. Avant la colonisation, ils occupaient un immense territoire longeant la Côte-Nord et le Saguenay, et englobant les terres jusqu'à la hauteur de Schefferville. Selon des témoignages issus de la tradition orale, les Montagnais côtoyaient les Inuit de façon plus ou moins harmonieuse jusqu'à ce que ces derniers se replient au nord, en 1760.

Au XVe siècle, les Montagnais ont établi les premiers contacts avec des baleiniers et des morutiers français. Très tôt, ils nouèrent avec les Européens des relations basées sur le commerce des fourrures. Les Montagnais abandonnèrent ainsi plusieurs pratiques ancestrales pour s'adonner quasi exclusivement au piégeage des animaux à fourrure.

La tradition orale montagnaise conserve de nombreux détails des effets de l'arrivée des Européens. On raconte que les Montagnais et les Français auraient conclu une entente permettant à ces derniers d'occuper certaines terres en échange de farine afin de prémunir les Montagnais contre les famines chroniques. Ainsi, dans les récits, il est souvent question de l'époque «pré-farine».

À l'époque «pré-farine», les Montagnais se nourrissent de gibier (caribou, canard, oie, lièvre, gelinotte, castor, phoque), de poisson (saumon, truite, carpe), d'oeufs et de fruits sauvages. Ils utilisent les peaux et les os pour se confectionner des vêtements et des armes. À l'époque «post-farine», ils échangent leurs pelleteries contre du saindoux, du thé, du beurre, de la toile et des armes à feu. Le clergé a tôt fait de s'établir à proximité des postes de traite pour agrandir la famille chrétienne. Dès 1632, les Jésuites ouvrent leur première mission chez les Montagnais. À la fin du XVIIIe siècle, la Compagnie de la Baie d'Hudson exploite plusieurs postes de traite en territoire montagnais.

Au cours du XIXe siècle, l'exploitation forestière supplante le commerce des fourrures. Cette nouvelle activité, combinée au peuplement de la vallée du St-Laurent, dépossède les Montagnais de nombreux territoires de chasse. Ils se replient alors vers le nord de leur territoire mais en vain, car la colonisation les rejoint bientôt jusqu'au lac Saint-Jean. C'est à cette époque que le gouvernement crée les premiers villages : Mashteuiatsh, Les Escoumins et Betsiamites.

Au début du présent siècle, l'exploitation minière et la construction de barrages hydroélectriques transforment davantage ce qu'il reste du territoire traditionnel des Montagnais. Des clubs privés occupent les meilleurs sites de chasse et de pêche sur les rivières à saumons, de sorte que les Montagnais ont difficilement accès aux ressources qui leur assuraient jadis subsistance.

Vers les années 1950, le gouvernement fédéral crée de nouvelles réserves : Uashat et Maliotenam, Natashquan, La Romaine, Matimekosh et Mingan. Des Montagnais s'installent aussi à Pakua Shipi, bien que le territoire n'ait pas le statut de réserve.

Au cours des dernières décennies, les Montagnais ont récupéré certaines pourvoiries ayant appartenu à de grandes compagnies. L'économie des collectivités de Mingan, La Romaine et Natashquan est étroitement liée à la pêche au saumon. Les Montagnais sont conscients du potentiel économique que recèle l'industrie touristique dans leur territoire. Pour en tirer le maximum, les Atikamekw et les Montagnais négocient avec les gouvernements fédéral et provincial pour un partage équitable des ressources dont ils avaient jadis la jouissance, et pour un nouveau partage des pouvoirs sur leur territoire ancestral.

BETSIAMITES

Territoire
Réserve de Betsiamites

Circonscription fédérale
Charlevoix

Circonscription provinciale
Saguenay

Situation géographique
La réserve est située sur la côte nord du fleuve Saint-Laurent, à 54 kilomètres au sud-ouest de Baie-Comeau.

Superficie
25 536,57 hectares

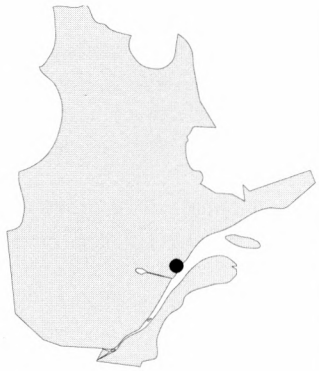

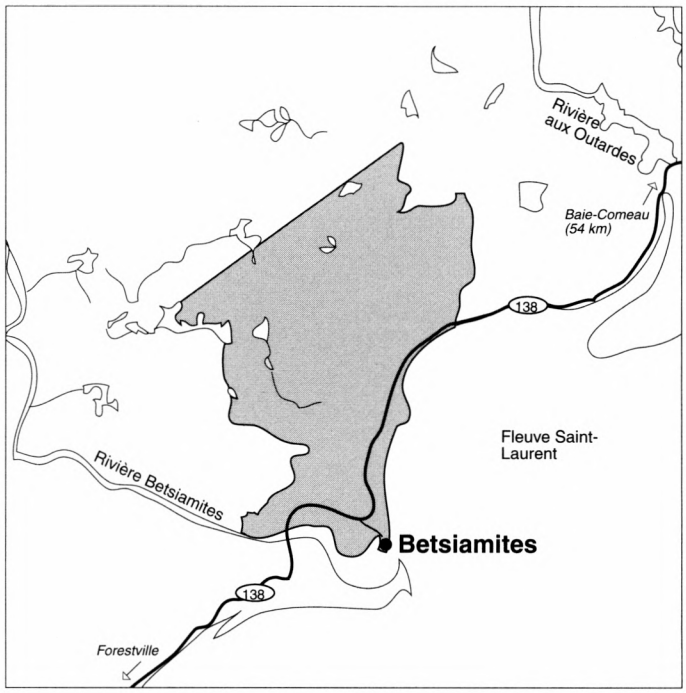

Situation géographique du territoire. Limites tracées à titre indicatif seulement.

Échelle 0 2 500 5 000 7 500 10 000 mètres

Population : 2 752

Hommes:	1 335
Femmes:	1 417
Sur le territoire:	2 352
Hors du territoire:	400

Principales langues parlées :

Montagnais, français

Aperçu historique :

En 1861, les Montagnais ont échangé la réserve de Manicouagan pour une étendue de 25 500 hectares de terres à l'embouchure de la rivière Bersimis. En 1981, la réserve de Bersimis a été renommée.

Conseil de bande :

Le conseil de bande se compose d'un chef et de douze conseillers, élus selon la coutume locale.

Adresse postale :
Conseil de bande de Betsiamites
2, rue Ashini
C.P. 40
BETSIAMITES QC
G0H 1B0

Téléphone : (418) 567-2265
Télécopieur : (418) 567-8560

BETSIAMITES

Activités économiques :

Commerces et services
Foresterie
Pêche
Piégeage
Nombre de personnes occupant un emploi : 260

Commerces et services :

Alimentation	Machinerie lourde
Aménagement forestier	Magasin général
Art et artisanat	Pharmacie
Bar	Quincaillerie
Bureau de poste	Restauration
Construction	Transport
Dépanneurs	Vêtements

Éducation :

École Nussim
(préscolaire, primaire)
4, rue Pulis
BETSIAMITES QC
G0H 1B0
Téléphone : (418) 567-2215

École Uashkaikan
(secondaire I à V)
63, rue Messek
BETSIAMITES QC
G0H 1B0
Téléphone : (418) 567-2271

Population étudiante totale : 794

Population étudiante potentielle (5-24 ans) : 1 124

Fréquentation scolaire 1993-1994

	École de bande	École provinciale	École privée	École fédérale	Cégep Université
Prématernelle:	60	0	0	0	
Matemelle:	36	0	0	0	
Primaire:	295	0	1	0	
Secondaire:	239	24	4	0	
Postsecondaire:					135
Total:	630	24	5	0	135

Source : Conseil de bande de Betsiamites, juin 1994

Services communautaires :

Protection-incendie : caserne, autopompe, matériel d'intervention.
Services policiers : assurés par le conseil de bande en vertu d'une entente avec le Solliciteur général du Canada et le ministère de la Sécurité publique du Québec.
Soins médicaux : dispensaire géré par le conseil de bande en vertu d'une entente avec Santé Canada.
Élimination des ordures : site d'enfouissement, collecte.
Principaux équipements collectifs : radio communautaire, église, patinoire extérieure, centre de villégiature, câblodistribution.

Infrastructure :

Aqueduc : distribution à domicile, réservoir, traitement partiel de l'eau.
Égouts : réseaux d'égouts sanitaires et d'égouts pluviaux, étang aéré.
Accès : la réserve est accessible par la route 138.
Réseau routier : 8 480 mètres de routes en gravier et 4 530 mètres en asphalte.
Nombre de maisons : 462
Électricité : fournie par Hydro-Québec.

ESSIPIT

Territoire
Réserve d'Essipit

Circonscription fédérale
Charlevoix

Circonscription provinciale
Saguenay

Situation géographique
La réserve est située sur la rive nord du Saint-Laurent, près de la baie des Escoumins, à 40 kilomètres au nord-est de Tadoussac.

Superficie
38,50 hectares

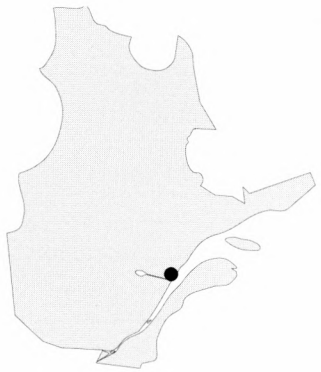

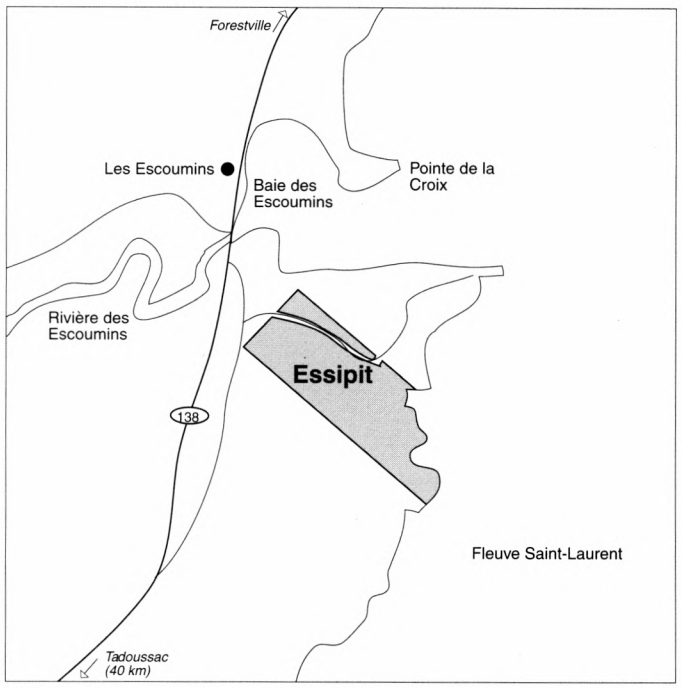

Situation géographique du territoire. Limites tracées à titre indicatif seulement.

Échelle 0 200 400 600 800 mètres

Population : 366

Hommes:	170
Femmes:	196
Sur le territoire:	184
Hors du territoire:	182

Principales langues parlées :

Montagnais, français

Aperçu historique :

En 1892, le gouvernement fédéral a acheté le territoire pour l'usage des Indiens des Escoumins. Depuis 1994, la collectivité et la réserve portent le nom d'Essipit.

Conseil de bande :

Le conseil de bande se compose d'un chef et de trois conseillers, élus selon la coutume locale.

Adresse postale :
Conseil de bande des Montagnais d'Essipit
27, rue de la Réserve
C.P. 820
LES ESCOUMINS QC
G0T 1K0

Téléphone : (418) 233-2509
Télécopieur : (418) 233-2888

ESSIPIT

Activités économiques :

Art et artisanat
Commerces et services
Foresterie
Tourisme
Nombre de personnes occupant un emploi : 65

Commerces et services :

Art et artisanat	Foresterie
Camping	Hôtellerie
Croisières d'observation des baleines	Pourvoirie
Dépanneur	Restauration
Essence	Traiteur

Éducation :

Aucune école sur le territoire

Population étudiante totale : 74

Population étudiante potentielle (5-24 ans) : 112

Fréquentation scolaire 1993-1994

	École de bande	École provinciale	École privée	École fédérale	Cégep Université
Prématernelle:	0	0	0	0	
Maternelle:	0	2	0	0	
Primaire:	0	21	0	0	
Secondaire:	1	25	0	0	
Postsecondaire:					25
Total:	1	48	0	0	25

Services communautaires :

Protection-incendie : assurée par la municipalité des Escoumins.
Services policiers : assurés par le Conseil de la police amérindienne.
Soins médicaux : services de soins infirmiers en santé communautaire gérés par le conseil de bande en vertu d'une entente avec Santé Canada; un service géré par le conseil de bande assure le transport ambulancier jusqu'à l'hôpital du réseau provincial situé dans la municipalité des Escoumins.
Élimination des ordures : assurée par la municipalité régionale de comté.
Principaux équipements collectifs : radio communautaire, salle communautaire, salle de quilles, salle de billard, centre récréatif.

Infrastructure :

Aqueduc : distribution à domicile assurée par la municipalité des Escoumins.
Égouts : réseaux d'égouts sanitaires et d'égouts pluviaux, fosses septiques individuelles, champs d'épuration.
Accès : la réserve est accessible par la route 138.
Réseau routier : 150 mètres de routes en gravier et 3 340 mètres en asphalte.
Nombre de maisons : 90
Électricité : fournie par Hydro-Québec.

LA ROMAINE

Territoire
Réserve de La Romaine

Circonscription fédérale
Manicouagan

Circonscription provinciale
Duplessis

Situation géographique
La réserve est située à 400 kilomètres au nord-est de Sept-Îles, sur la côte nord du Saint-Laurent.

Superficie
40,47 hectares

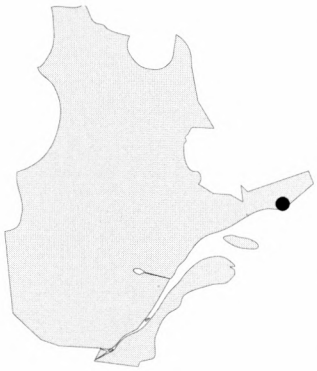

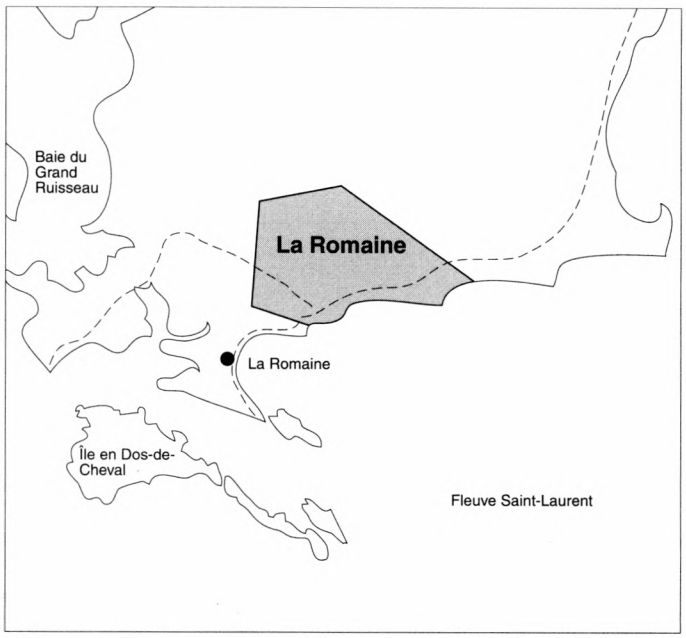

Situation géographique du territoire. Limites tracées à titre indicatif seulement.

Échelle 0 200 400 600 800 mètres

Population : 823

Hommes:	419
Femmes:	404
Sur le territoire:	812
Hors du territoire:	11

Principales langues parlées :

Montagnais, français

Aperçu historique :

Le territoire a été cédé au gouvernement fédéral en 1955 par le gouvernement provincial. Il a reçu le statut de réserve en 1956. En 1961, les Montagnais vivant à Saint-Augustin se sont établis à la Romaine et en sont repartis en 1963.

Conseil de bande :

Le conseil de bande se compose d'un chef et de sept conseillers, élus selon la coutume locale.

Adresse postale :
Conseil de bande des Montagnais de La Romaine
LA ROMAINE QC
G0G 1M0

Téléphone : (418) 229-2917
Télécopieur : (418) 229-2921

LA ROMAINE

Activités économiques :

Art et artisanat
Commerces et services
Piégeage
Tourisme
Nombre de personnes occupant un emploi : 320

Commerces et services :

Art et artisanat
Coiffure
Dépanneur
Pourvoirie
Transport

Éducation :

École Olamen
(préscolaire, primaire, secondaire I, II et III)
LA ROMAINE QC
G0G 1M0
Téléphone : (418) 229-2450

Fréquentation scolaire 1993-1994

	École de bande	École provinciale	École privée	École fédérale	Cégep Université
Prématernelle:	19	0	0	0	
Matemelle:	16	0	0	0	
Primaire:	125	0	0	4	
Secondaire:	80	0	0	1	
Postsecondaire:					15
Total:	240	0	0	5	15

Population étudiante totale : 260

Population étudiante potentielle (5-24 ans) : 339

Services communautaires :

Protection-incendie : caserne, autopompe, matériel d'intervention.
Services policiers : assurés par le Conseil de la police amérindienne.
Soins médicaux : poste de soins infirmiers géré par le Regroupement Mamit Innuat en vertu d'une entente avec Santé Canada.
Élimination des ordures : site d'enfouissement à trois kilomètres de la réserve, collecte.
Principaux équipements collectifs : salle communautaire, salle paroissiale, patinoire extérieure, centre récréatif, église, radio communautaire.

Infrastructure :

Aqueduc : distribution à domicile assurée par la municipalité de La Romaine.
Égouts : réseaux d'égouts sanitaires et d'égouts pluviaux, biodisque.
Accès : la réserve est accessible par avion et par bateau.
Réseau routier : 4 120 mètres de routes en gravier.
Nombre de maisons : 155
Électricité : fournie par Hydro-Québec.

LAC-SAINT-JEAN

Territoire
Réserve de Mashteuiatsh

Circonscription fédérale
Roberval

Circonscription provinciale
Roberval

Situation géographique
La réserve est située à six kilomètres de Roberval, sur la rive ouest du lac Saint-Jean.

Superficie
3 150,99 hectares

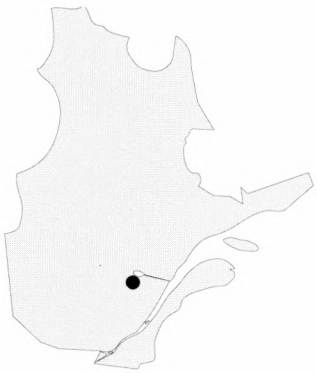

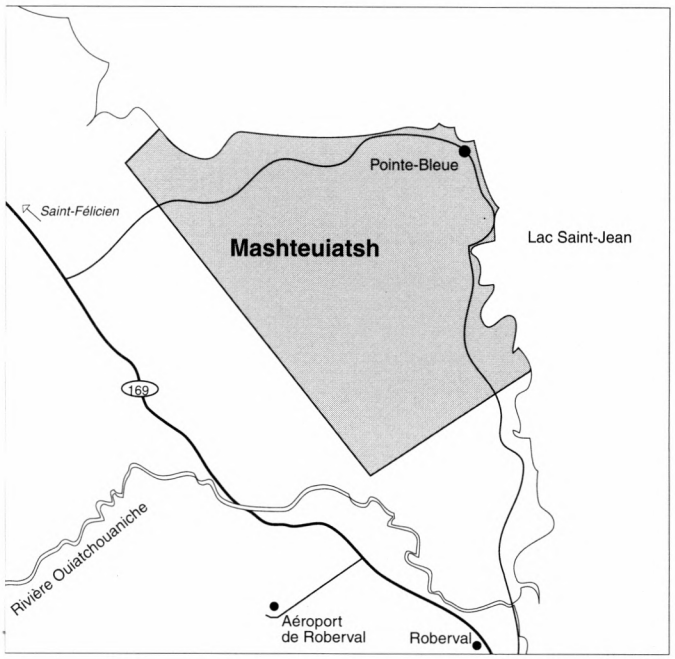

Situation géographique du territoire. Limites tracées à titre indicatif seulement.

Échelle 0 500 1 000 1 500 2 000 mètres

Population : 4 016

Hommes:	1 839
Femmes:	2 177
Sur le territoire:	1 708
Hors du territoire:	2 308

Principales langues parlées :

Montagnais, français

Aperçu historique :

Les Montagnais s'établirent d'abord sur deux territoires : l'un près de la rivière Péribonka, l'autre près de la rivière Métabetchouan. Puis, en 1856, les Indiens se regroupèrent sur un seul territoire, celui de Pointe-Bleue, appelé initialement Ouiatchouan. La réserve porte le nom de Masteuiatsh depuis 1983.

Conseil de bande :

Le conseil de bande se compose d'un chef et de six conseillers, élus selon la coutume locale.

Adresse postale :
Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean
Réserve indienne de Mashteuiatsh
151, rue Ouiatchouan
MASHTEUIATSH QC
G0W 2H0

Téléphone : (418) 275-2473
Télécopieur : (418) 275-6212

LAC-SAINT-JEAN

Activités économiques :

Art et artisanat
Commerces et services
Tourisme
Nombre de personnes occupant un emploi : 335

Commerces et services :

Alimentation	Édition	Hôtellerie	Scierie
Appareils ménagers	Électriciens	Mécanique automobile	Taxi
Art et artisanat	Essence	Photographie	Taxidermie
Bureau de poste	Excavation et camionnage	Plomberie	Traduction
Camping	Fabrication de remorques	Quincaillerie	Transport aérien et routier
Construction	Foresterie	Restauration	
Dépanneurs	Fourreur		

Éducation :

École Amishk
(préscolaire, primaire)
401, rue Amishk
MASHTEUIATSH QC
G0W 2H0 Téléphone : (418) 275-1243

École Kassinu Mamu
(cheminement particulier et métiers traditionnels)
400, rue Amishk
MASHTEUIATSH QC
G0W 2H0 Téléphone : (418) 275-2473

Population étudiante totale : 734

Population étudiante potentielle (5-24 ans) : 1 192

Fréquentation scolaire 1993-1994

	École de bande	École provinciale	École privée	École fédérale	Cégep Université
Prématernelle:	39	0	0	0	
Maternelle:	37	0	0	0	
Primaire:	184	0	0	0	
Kassinu Mamu (cheminement particulier et métiers traditionnels)	66				
Secondaire:	0	117	17	0	
Postsecondaire:					274
Total:	326	117	17	0	274

Source : Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean, juin 1994

Services communautaires :

Protection-incendie : caserne, autopompe, matériel d'intervention.
Services policiers : assurés par le Conseil de la police amérindienne.
Soins médicaux : dispensaire géré par le conseil de bande en vertu d'une entente avec Santé Canada.
Élimination des ordures : site d'enfouissement, collecte.
Principaux équipements collectifs : aréna, maison de jeunes, musée, radio communautaire, bibliothèque, salle communautaire, centre socio-sportif, centre d'accueil, centre de santé, centre culturel.

Infrastructure :

Aqueduc : distribution à domicile, réservoir, traitement de l'eau.
Égouts : réseaux d'égouts sanitaires et d'égouts pluviaux, étang aéré.
Accès : la réserve est accessible par la route 169 qui passe à Roberval.
Réseau routier : 4 160 mètres de routes en gravier et 16 560 mètres en asphalte.
Nombre de maisons : 414
Électricité : fournie par Hydro-Québec.

MINGAN

Territoire
Réserve de Mingan

Circonscription fédérale
Manicouagan

Circonscription provinciale
Duplessis

Situation géographique
La réserve est située au confluent de la rivière Mingan et du fleuve Saint-Laurent, à 28 kilomètres à l'ouest de Havre-St-Pierre.

Superficie
3 887,82 hectares

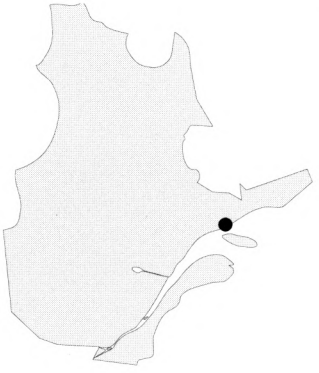

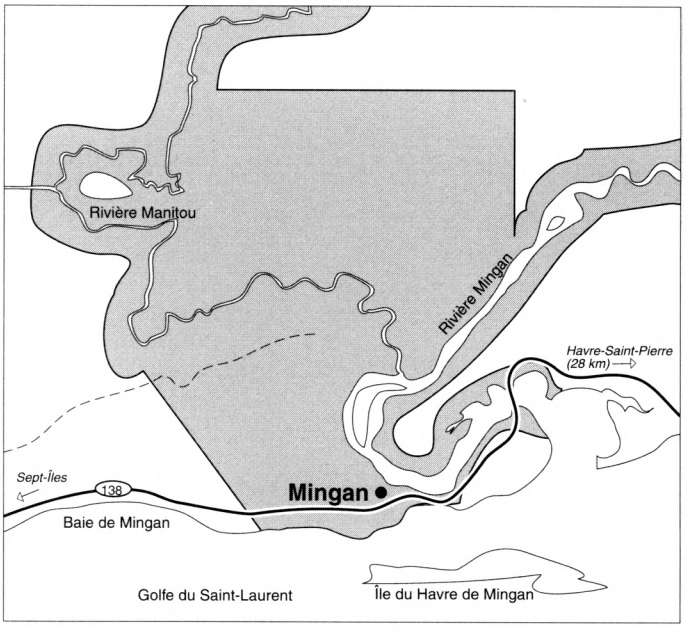

Situation géographique du territoire. Limites tracées à titre indicatif seulement.

Échelle 0 500 1 000 1 500 2 000 mètres

Population : 416

Hommes:	192
Femmes:	224
Sur le territoire:	398
Hors du territoire:	18

Principales langues parlées :

Montagnais, français

Aperçu historique :

Le village fut fondé en 1963, à la suite du transfert de terres provinciales au gouvernement fédéral.

Conseil de bande :

Le conseil de bande se compose d'un chef et de quatre conseillers, élus selon la coutume locale.

Adresse postale :
Conseil de bande de Mingan
C.P. 319
MINGAN QC
G0G 1V0

Téléphone : (418) 949-2234
(418) 949-2235
(418) 949-2406
Télécopieur : (418) 949-2085

MINGAN

Activités économiques :

Art et artisanat
Commerces et services
Piégeage
Tourisme
Nombre de personnes occupant un emploi : 65

Commerces et services :

Art et artisanat
Équipement de camping
Magasin communautaire
Pêcherie
Pourvoirie
Traiteur

Éducation :

École Teuaikan
(préscolaire, primaire, secondaire I et II)
C.P. 90
LONGUE-POINTE-DE-MINGAN QC
G0G 1V0
Téléphone : (418) 949-2113

Population étudiante totale : 137

Population étudiante potentielle (5-24 ans) : 163

Fréquentation scolaire 1993-1994

	École de bande	École provinciale	École privée	École fédérale	Cégep Université
Prématernelle:	11	0	0	0	
Matemelle:	11	0	0	0	
Primaire:	61	0	0	0	
Secondaire:	46	0	0	0	
Postsecondaire:					8
Total:	129	0	0	0	8

Services communautaires :

Protection-incendie : caserne, autopompe, matériel d'intervention.
Services policiers : assurés par le Conseil de la police amérindienne.
Soins médicaux : dispensaire géré par le conseil de bande en vertu d'une entente avec Santé Canada.
Élimination des ordures : assurée par la municipalité de Longue-Pointe-de-Mingan.
Principaux équipements collectifs : radio communautaire, église, patinoire, bibliothèque, centre d'interprétation de la culture montagnaise.

Infrastructure :

Aqueduc : distribution à domicile, réservoir, puits communautaire, traitement partiel de l'eau.
Égouts : réseaux d'égouts sanitaires et d'égouts pluviaux, fosses septiques individuelles et champs d'épuration.
Accès : la réserve est accessible par la route 138.
Réseau routier : 4 900 mètres de routes en gravier et 800 mètres en asphalte.
Nombre de maisons : 91
Électricité : fournie par Hydro-Québec.

NATASHQUAN

Territoire

Réserve de Natashquan

Circonscription fédérale

Manicouagan

Circonscription provinciale

Duplessis

Situation géographique

La réserve est située à l'embouchure de la rivière Natashquan, sur le golfe du Saint-Laurent, à 336 kilomètres à l'est de Sept-Iles.

Superficie

20,63 hectares

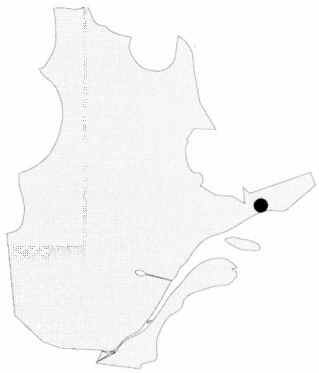

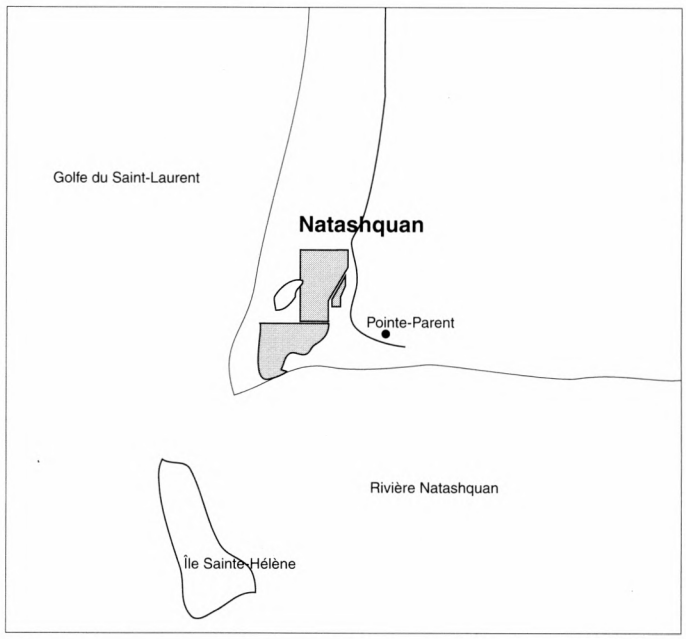

Situation géographique du territoire. Limites tracées à titre indicatif seulement.

Échelle 0 200 400 600 800 mètres

Population : 690

Hommes:	334
Femmes:	356
Sur le territoire:	616
Hors du territoire:	74

Principales langues parlées :

Montagnais, français

Aperçu historique :

Le gouvernement fédéral a acquis 8,30 hectares en 1952 pour l'usage des Indiens de Natashquan. Deux acquisitions subséquentes ont amené le territoire à ses dimensions actuelles.

Conseil de bande :

Le conseil de bande se compose d'un chef et de quatre conseillers, élus selon la coutume locale.

Adresse postale :
Conseil de bande des Montagnais de Natashquan
NATASHQUAN QC
G0G 2E0

Téléphone : (418) 726-3529
Télécopieur : (418) 726-3606

NATASHQUAN

Activités économiques :

Art et artisanat
Commerces et services
Piégeage
Tourisme
Nombre de personnes occupant un emploi : 70

Commerces et services :

Art et artisanat	Magasin communautaire
Construction	Pourvoirie
Équipement de camping	Taxi et ambulance
Machinerie lourde	Traiteur

Éducation :

École Uauitshitun
(préscolaire, primaire, secondaire I à V)
Pointe-Parent
NATASHQUAN QC
G0G 2E0
Téléphone : (418) 726-3368

Population étudiante totale : 271

Population étudiante potentielle (5-24 ans) : 301

Fréquentation scolaire 1993-1994

	École de bande	École provinciale	École privée	École fédérale	Cégep Université
Prématernelle:	19	0	0	0	
Matemelle:	24	0	0	0	
Primaire:	125	15	0	0	
Secondaire:	60	3	1	0	
Postsecondaire:					24
Total:	228	18	1	0	24

Source : Conseil de Bande de Natashquan, juin 1994

Services communautaires :

Protection-incendie : caserne, autopompe, matériel d'intervention.
Services policiers : assurés par le Conseil de la police amérindienne.
Soins médicaux : poste de soins infirmiers géré par le Regroupement Mamit Innuat en vertu d'une entente avec Santé Canada.
Élimination des ordures : assurée par la municipalité de Natashquan.
Principaux équipements collectifs : radio communautaire, salle communautaire, centre récréatif, église.

Infrastructure :

Aqueduc : distribution à domicile assurée par la municipalité de Natashquan.
Égouts : réseaux d'égouts sanitaires et d'égouts pluviaux, fosses septiques individuelles et champs d'épuration, étang aéré.
Accès : Natashquan est accessible par la route 138 et par bateau.
Réseau routier : 6 100 mètres de routes en gravier.
Nombre de maisons : 122
Électricité : fournie par Hydro-Québec.

PAKUA SHIPI

Territoire

Établissement de Saint-Augustin

Circonscription fédérale

Manicouagan

Circonscription provinciale

Duplessis

Situation géographique

L'établiss m t st situé sur la riv ou st d la rivièr Sai t-Augusti , à 55 kilomètr s au ord- st d S pt-îl s.

Sup rfici

4,47 h ctar s

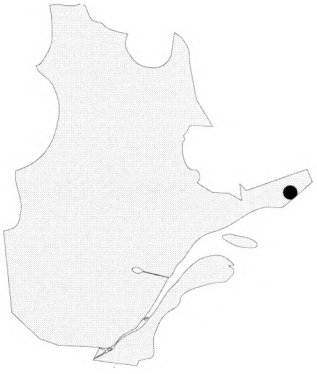

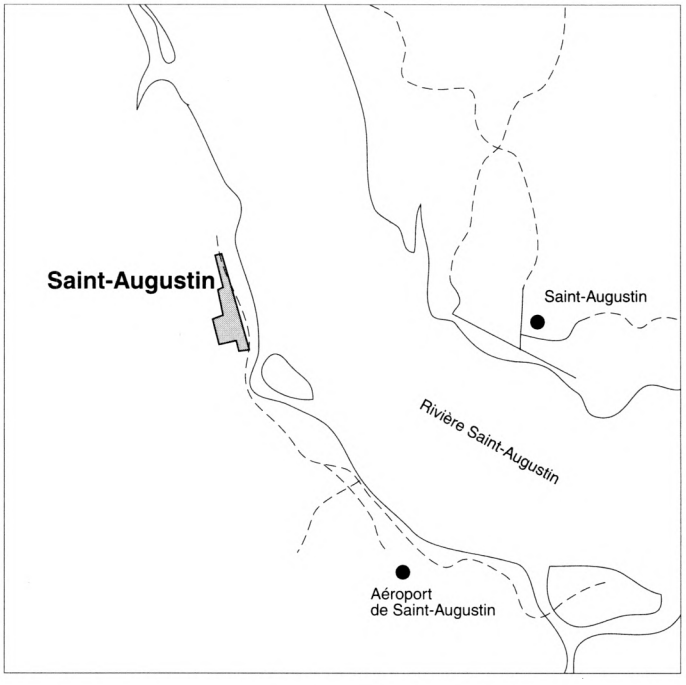

Sit ation géographiq d t rritoir . Limit s tracé s à titr indicatif s l m nt.

Échelle 0 200 400 600 800 mètres

Population : 217

Hommes:	111
Femmes:	106
Sur le territoire:	216
Hors du territoire:	1

Principales langues parlées :

Montagnais, français

Aperçu historique :

En 1961, les Montagnais de Saint-Augustin se sont établis à La Romaine et en sont repartis en 1963, pour former à nouveau la collectivité de Pakua Shipi.

Conseil de bande :

Le conseil de bande se compose d'un chef et de quatre conseillers, élus selon la coutume locale.

Adresse postale :
Conseil des Montagnais de Pakua Shipi
SAINT-AUGUSTIN QC
G0G 2R0

Téléphone : (418) 947-2253
Télécopieur : (418) 947-2622

PAKUA SHIPI

Activités économiques :

Art et artisanat
Commerces et services
Piégeage
Nombre de personnes occupant un emploi : 45

Commerces et services :

Art et artisanat
Magasin communautaire

Éducation :

École Pakuashipish
(préscolaire, primaire, secondaire I et II)
C.P. 68
RIVIÈRE SAINT-AUGUSTIN
G0G 2R0
Téléphone : (418) 947-2729

Population étudiante totale : 98

Population étudiante potentielle (5-24 ans) : 94

Fréquentation scolaire 1993-1994

	École de bande	École provinciale	École privée	École fédérale	Cégep Université
Prématernelle:	9	0	0	0	
Maternelle:	9	0	0	0	
Primaire:	46	0	0	0	
Secondaire:	34	0	0	0	
Postsecondaire:					0
Total:	98	0	0	0	0

Services communautaires :

Protection-incendie : caserne, autopompe, matériel d'intervention.
Services policiers : assurés par le Conseil de la police amérindienne.
Soins médicaux : dispensaire géré par le Regroupement Mamit Innuat en vertu d'une entente avec Santé Canada.
Élimination des ordures : site d'enfouissement, collecte.
Principaux équipements collectifs : radio communautaire, centre communautaire, église.

Infrastructure :

Aqueduc : distribution à domicile, traitement partiel de l'eau.
Égouts : réseau d'égouts sanitaires, biodisque.
Accès : l'établissement de Saint-Augustin est accessible par avion et par bateau.
Réseau routier : 280 mètres de routes en gravier et 2 310 mètres de routes en terre battue.
Nombre de maisons : 41
Électricité : fournie par Hydro-Québec.

SCHEFFERVILLE

Territoire

Réserves de Matimekosh et de Lac-John

Circonscription fédérale

Manicouagan

Circonscription provinciale

Duplessis

Situation géographique

La réserve de Matimekosh est située au bord du lac Pearce, à environ 510 kilomètres au nord de Sept-Iles. La réserve de Lac-John est située à 3,5 kilomètres de Matimekosh et du centre de Schefferville

Superficie

15,91 hectares (Matimekosh)

23,5 hectares (Lac-John)

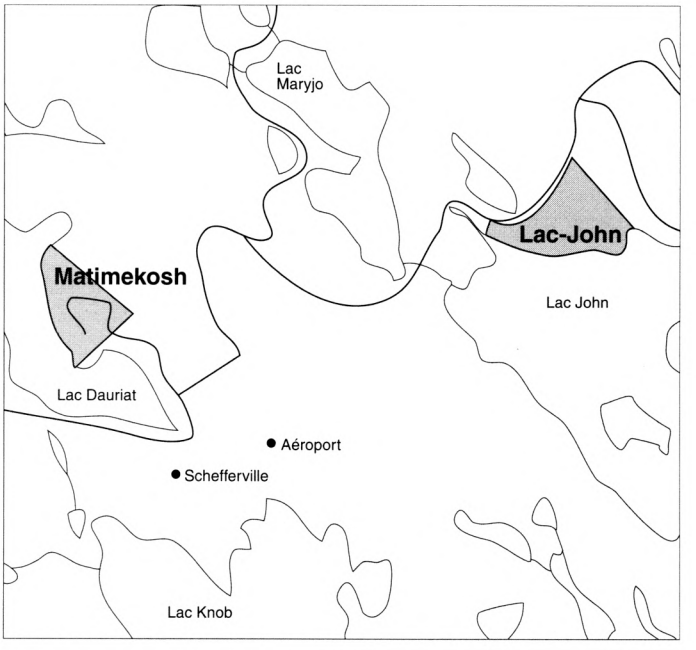

Situation géographique du territoire. Limites tracées à titre indicatif seulement.

Échelle 0 200 400 600 800 mètres

Population : 660

Hommes:	327
Femmes:	333
Sur le territoire:	608
Hors du territoire:	52

Principales langues parlées :

Montagnais, français

Aperçu historique :

Le territoire de Lac-John fut transféré du gouvernement provincial au gouvernement fédéral en 1960. En 1968, le Québec a également transféré au Canada ce qui constitue aujourd'hui la réserve de Matimekosh.

Conseil de bande :

Le conseil de bande se compose d'un chef et de quatre conseillers, élus selon la coutume locale.

Adresse postale :
Conseil des Montagnais de Schefferville
C.P. 1390
SCHEFFERVILLE QC
G0G 2T0

Téléphone : (418) 585-2601
Télécopieur : (418) 585-3856

SCHEFFERVILLE

Activités économiques :

Art et artisanat
Commerces et services
Construction
Piégeage
Nombre de personnes occupant un emploi : 85

Commerces et services :

Alimentation	Machinerie lourde
Art et artisanat	Mécanique automobile
Dépanneur	Pharmacie
Équipement de camping	Plomberie
Essence	Pourvoirie
Location de films	Transport

Éducation :

École de Kanatamat Tshitipetitamunu
(préscolaire, primaire, secondaire I à V)
C.P. 1000
SCHEFFERVILLE QC
G0G 2T0
Téléphone : (418) 585-2116

Fréquentation scolaire 1993-1994

	École de bande	École provinciale	École privée	École fédérale	Cégep Université
Prématernelle:	10	3	0	0	
Matemelle:	13	3	0	0	
Primaire:	71	19	0	0	
Secondaire:	71	11	0	0	
Postsecondaire:					35
Total:	165	36	0	0	35

Population étudiante totale : 236

Population étudiante potentielle (5-24 ans) : 286

Services communautaires :

Protection-incendie : assurée par la municipalité de Schefferville.
Services policiers : assurés par le Conseil de la police amérindienne.
Soins médicaux : dispensaire géré par le conseil de bande en vertu d'une entente avec Santé Canada.
Élimination des ordures : site d'enfouissement, collecte.
Principaux équipements collectifs : radio communautaire, centre communautaire, église, aréna, maison de jeunes, gymnase et bibliothèque.

Infrastructure :

Aqueduc : distribution à domicile, traitement partiel de l'eau.
Égouts : réseaux d'égouts sanitaires et d'égouts pluviaux.
Accès : Matimekosh est accessible par avion ou par train, à partir de Sept-Îles.
Réseau routier : 550 mètres de routes en asphalte.
Nombre de maisons : 140
Électricité : fournie par la *Schefferville Power Company.*

UASHAT MAK MANI-UTENAM

Situation géographique du territoire. Limites tracées à titre indicatif seulement.

Échelle 0 200 400 600 800 mètres

Échelle 0 500 1 000 1 500 2 000 mètres

Territoire
Réserves de Uashat et de Maliotenam

Circonscription fédérale
Manicouagan

Circonscription provinciale
Duplessis

Superficie
Uashat : 108,31 hectares
Maliotenam : 499,28 hectares

Situation géographique
La réserve de Uashat est située à la limite ouest de Sept-Îles. La réserve de Maliotenam est à 16 kilomètres à l'est de Sept-îles.

Population : 2 758

Hommes:	1 338
Femmes:	1 420
Sur le territoire:	2 221
Hors du territoire:	537

Principales langues parlées :

Montagnais, français

Aperçu historique :

Le territoire de Uashat fut transféré au gouvernement fédéral en 1925. Maliotenam est un territoire acquis par le gouvernement fédéral en 1948 et désigné comme réserve l'année suivante.

Conseil de bande :

Le conseil de bande se compose d'un chef et de neuf conseillers, élus selon la coutume locale.

Adresse postale :
Innu Takuaikan Uashat mak Mani-Utenam
1089, rue Dequen
Case postale 8 000
SEPT-ÎLES QC
G4R 4L9

Téléphone : (418) 962-0327
Télécopieur : (418) 968-0937

UASHAT MAK MANI-UTENAM

Activités économiques :

Art et artisanat
Commerces et services
Foresterie
Piégeage
Nombre de personnes occupant un emploi : 110

Commerces et services :

Alimentation	Couture	Foresterie	Services de gestion
Aménagement paysager	Dépanneurs	Machinerie lourde	Soins esthétiques
Art et artisanat	Électriciens	Pourvoirie	Traduction
Camping	Essence	Produits pétroliers	Traiteur
Centre commercial	Fabrication de canots	Restauration	Transport aérien et routier
Construction	Fabrication de poêles à bois	Salle de jeux électroniques	

Éducation :

École Tshishteshinu
(préscolaire, primaire)
C.P. 430
MOISIE QC
G0G 2B0
Téléphone : (418) 949-2113

École Johnny Pilot mak Manikanetish
(primaire, secondaire I à V)
1, rue Ukuiass
C.P. 8000
SEPT-ÎLES QC
G4R 4L9
Téléphone : (418) 968-1550

École Ukuiass
(préscolaire)
1034, rue Brochu
SEPT-ÎLES QC
Téléphone : (418) 968-3769

Population étudiante totale : 785

Population étudiante potentielle (5-24 ans) : 1 071

Fréquentation scolaire 1993-1994

	École de bande	École provinciale	École privée	École fédérale	Cégep Université
Prématernelle:	58	0	0	0	
Matemelle:	54	11	0	0	
Primaire:	221	68	0	0	
Secondaire:	162	42	31	0	
Postsecondaire:					138
Total:	495	121	31	0	138

Source : Innu Takuaikan Uashat mak Mani-Utenam, juin 1994

Services communautaires :

Protection-incendie : Uashat : assurée par la municipalité de Sept-Îles. Malioténam : caserne, autopompe, matériel d'intervention.

Services policiers : assurés par le conseil de bande en vertu d'une entente avec le Solliciteur général du Canada et le ministère de la Sécurité publique du Québec.

Soins médicaux : centres de santé gérés par le conseil de bande en vertu d'une entente avec Santé Canada.

Élimination des ordures : Uashat : assurée par la municipalité de Sept-Îles. Malioténam : assurée par un entrepreneur autochtone.

Principaux équipements collectifs : Uashat : salle communautaire, théâtre en plein air, foyer pour personnes âgées, patinoire extérieure, église. Malioténam : patinoire extérieure, église, radio communautaire, salle communautaire, salle polyvalente.

Infrastructure :

Aqueduc : Uashat : distribution à domicile assurée par la municipalité de Sept-Îles. Malioténam : distribution à domicile, réservoir, puits communautaire, traitement partiel de l'eau.

Égouts : Uashat : système branché aux réseaux de la municipalité de Sept-Îles. Malioténam : réseaux d'égouts sanitaires et d'égouts pluviaux, biodisque.

Accès : Uashat et Malioténam : accessibles par la route 138.

Réseau routier : Uashat : 5 730 mètres en asphalte. Malioténam : 690 mètres de routes en gravier et 13 140 mètres en asphalte.

Nombre de maisons : Uashat : 188. Malioténam : 238

Électricité : fournie par Hydro-Québec.

LES NASKAPIS

Petite tribu nomade d'environ 1 500 Indiens, les Naskapis vivaient, au XVIIe siècle, au sud de la baie d'Ungava, entre la côte du Labrador et la baie d'Hudson. L'agriculture étant impraticable sur ces terres nordiques, les Naskapis tiraient leur subsistance de la chasse et de la pêche.

Ils chassaient surtout le caribou, en suivant la migration du gibier. Cette chasse obligeait les familles à se séparer durant l'hiver, alors que le gibier se faisait rare, et à se retrouver au printemps afin de pourchasser les hardes de caribous revenant du sud. Ces retrouvailles étaient alors une occasion de festoyer et de prier. Persuadés de l'existence du seigneur des caribous, les Naskapis vouaient de nombreux rituels à cet animal, craignant que le seigneur ne cesse de leur envoyer du gibier.

Les femmes se chargeaient de préparer les peaux pour confectionner des vêtements, des sacs, des tentes et des lanières pour les raquettes et les tambours.

Les Naskapis ont préservé longtemps ce mode de vie, car les non-Autochtones ne se sont intéressés au Nord québécois qu'à partir de 1821.

C'est la qualité des fourrures rapportées par les Inuit qui incite les marchands européens à établir des postes de traite à la baie James, à Hamilton Inlet et à Kuujjuaq. Par contre, les Naskapis ne fréquentent guère ces lieux car ils sont insatisfaits du peu de valeur accordé à la peau de caribou.

Toutefois, l'ouverture d'un comptoir dans la région de Schefferville, à Fort-Nascopie, en 1838, vient bouleverser le mode de vie des Naskapis. Ce poste de traite à proximité de leur campement les encourage à abandonner la chasse aux caribous pour s'adonner au piégeage des petites bêtes dont la fourrure est une bonne monnaie d'échange.

Les Naskapis deviennent vite dépendants des postes de traite. Cette dépendance entraîne une séparation des familles qui fréquentent différents postes de traite. Faute d'échanges, les chasseurs ne connaissent plus la trajectoire suivie par les hardes de caribous. Privé de cette source d'alimentation, le peuple naskapi fait face à la famine qui menace l'existence de la communauté.

En 1949, le gouvernement fédéral, préoccupé par le sort des Naskapis installés à Fort-Chimo, envoie des rations alimentaires et fournit des soins de santé. En 1956, le gouvernement fédéral décide de déménager la collectivité naskapie à Schefferville. Durant vingt-cinq ans, les Naskapis font bon voisinage avec les Montagnais, dans le village de Matimekosh.

La signature de la Convention du Nord-Est québécois, en janvier 1978, marque un nouveau tournant dans la vie de la population naskapie. En plus des 9 millions de dollars qui leur sont versés à titre de compensation pour leurs droits ancestraux, les Naskapis se voient concéder un territoire de 41,1 km^2 (terre 1A-N) transféré au gouvernement fédéral pour leur usage exclusif. Ils ont en pleine propriété un terrain de 284,9 km^2 (terre 1B-N) et disposent d'un territoire exclusif de chasse et de pêche de 4 144 km^2. À l'automne 1984, ils déménagent dans leur nouveau village, Kawawachikamach, à 20 kilomètres au nord de Schefferville. Les Naskapis jouissent désormais d'une grande autonomie administrative, grâce à laquelle le conseil de bande gère l'ensemble des services destinés à la collectivité.

Aujourd'hui, 526 Naskapis vivent à Kawawachikamach et prennent en main leur destinée. Récemment, en collaboration avec les Montagnais, les Naskapis ont obtenu le contrat d'entretien et de maintenance de l'aéroport de Schefferville et projettent maintenant d'acquérir le barrage de la compagnie Iron Ore. Ils ont de plus un camp de chasse et de pêche nommé *Turktu* et une organisation de tourisme nordique, le *Naskapi Adventure Club*.

Bien que leur mode de vie ait été en grande partie transformé, les Naskapis tentent de concilier vie moderne et valeurs ancestrales afin de transmettre aux futures générations l'histoire d'un peuple qui a su s'adapter sans pour autant renier ses croyances les plus profondes.

NASKAPIS DU QUÉBEC

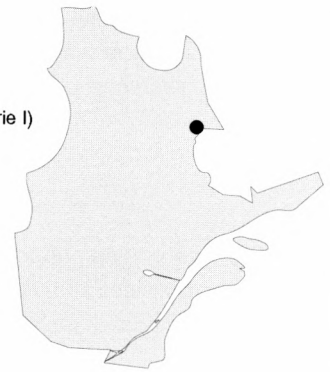

Territoire

Kawawachikamach (terre de catégorie I)

Circonscription fédérale

Manicouagan

Circonscription provinciale

Duplessis

Situation géographique

Le territoire est situé à 15 kilomètres au nord-est de Schefferville, près du lac Matemace.

Superficie

326,34 kilomètres^2

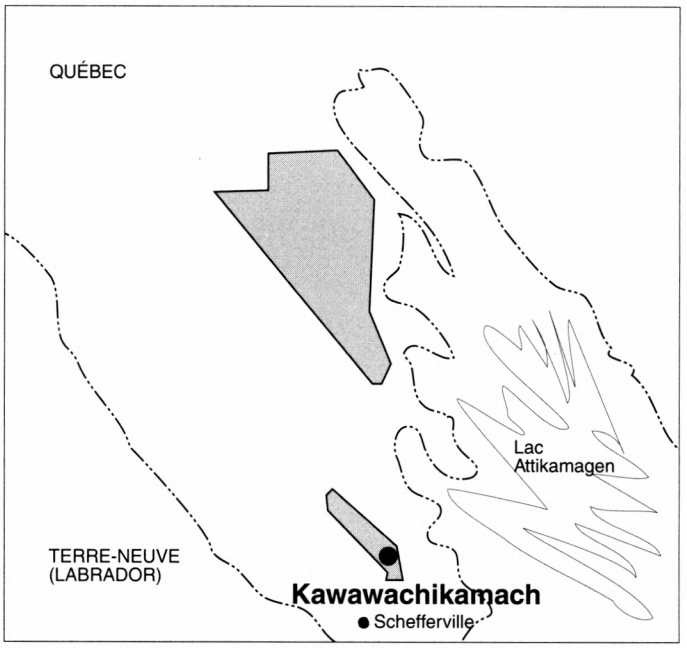

Situation géographique du territoire. Limites tracées à titre indicatif seulement.

Échelle 0 5 000 10 000 15 000 20 000 mètres

Population : 526

Hommes:	274
Femmes:	252
Sur le territoire:	456
Hors du territoire:	70

Principales langues parlées :

Naskapi, anglais

Aperçu historique :

Les Naskapis vivaient en nomade dans un vaste territoire. À partir de 1956, ils partagèrent avec les Montagnais la réserve de Lac-John. En 1972, les deux groupes déménagèrent dans la réserve de Matimekosh. À la suite de la signature de la CNEQ (1978), les Naskapis se sont établis à Kawawachikamach en 1982. Le régime des terres issu de la CNEQ délimite la superficie du territoire des Naskapis et les droits qui s'y rattachent.

Conseil de bande :

Le conseil de bande se compose d'un chef et de cinq conseillers, élus selon les règlements locaux.

Adresse postale :
Naskapi Band of Quebec
P.O. Box 5111
KAWAWACHIKAMACH QC
G0G 2Z0

Téléphone : (418) 585-2686
Télécopieur : (418) 585-3130

NASKAPIS DU QUÉBEC

Activités économiques :

Art et artisanat
Piégeage
Tourisme
Nombre de personnes occupant un emploi : 80

Commerces et services :

Bureau de poste
Essence
Location de films
Magasin général
Pourvoirie
Restauration
Salle de jeux électroniques

Éducation :

Jimmy Sandy Memorial School
(préscolaire, primaire, secondaire I à V)
P.O. Box 5115
KAWAWACHIKAMACH QC
G0G 2Z0
Téléphone : (418) 585-3811

Population étudiante totale : 165

Population étudiante potentielle (5-24 ans) : 202

Fréquentation scolaire 1993-1994

	École de bande	École provinciale	École privée	École fédérale	Cégep Université
Prématernelle:	0	14	0	0	
Maternelle:	0	15	0	0	
Primaire:	0	80	0	0	
Secondaire:	0	41	0	0	
Postsecondaire:					15
Total:	0	150	0	0	15

Services communautaires :

Protection-incendie : caserne, matériel d'intervention.
Services policiers : programme de police autochtone de la Sûreté du Québec.
Soins médicaux : dispensaire géré par le conseil de bande, centre local de services communautaires de Fermont.
Élimination des ordures : collecte et enfouissement assurés par le conseil de bande au dépotoir municipal de Schefferville.
Principaux équipements collectifs : radio communautaire, centre récréatif, salle paroissiale, gymnase, terrain de jeux.

Infrastructure :

Aqueduc : distribution à domicile, deux puits communautaires, station de pompage.
Égouts : fosse septique communautaire, champ d'épuration.
Accès : la réserve n'est accessible que par train ou par avion, depuis Sept-Îles.
Réseau routier : 2 880 mètres de routes
Nombre de maisons : 93
Électricité : fournie par la *Schefferville Power Company.*

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

BEAULIEU, Jacqueline. *Localisation des nations autochtones du Québec; historique foncier*, Québec, Les Publications du Québec, 1986, 154 p.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *La Convention de la Baie James et du Nord québécois et les conventions complémentaires,* Québec, Éditeur officiel du Québec, 1991, 707 p.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DU QUÉBEC. *L'expérience de la baie James : guide pour les professionnels de la santé qui travaillent parmi les Cris du Nord québécois*, Québec, Santé et Services sociaux du Québec, 1988, 166 p.

MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADIEN. *Les Indiens du Canada*, Ottawa, Approvisionnements et Services Canada, 1986, 112 p.

MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADIEN. *Les Indiens et les Inuit du Canada*, Ottawa, Approvisionnements et Services Canada, 1990, 31 p.

MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADIEN. *Population du registre des Indiens selon le sexe et la résidence au 31 décembre 1993*, Ottawa, Services gouvernementaux Canada, 1993, 69 p.

VILLENEUVE, Larry. *Historique des réserves et villages indiens du Québec*, éd. révisée et mise à jour par Daniel Francis, Ottawa, Affaires indiennes et du Nord Canada, 1984, 69 p.